

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 23 mai 2013
Openbare zitting van maandag 23 mei 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Avant d'ouvrir la séance, je vais vous expliquer comment fonctionne les micros pour la bonne et simple raison que nous avons eu un problème technique avec le matériel. Les électriciens ont essayé de réparer, mais malheureusement le système que nous avons est prévu pour fonctionner avec 40 personnes et nous sommes aujourd'hui 45. Le système est donc en surcharge et il faut également ajouter à cela que plusieurs micros sont tombés sur le sol, ce qui a également endommagé le système. Nous avons donc un système qui est obsolète par rapport aux besoins que nous avons aujourd'hui. Nous verrons donc comment solutionner ce problème pour le prochain Conseil communal. Les techniciens ont essayé de brancher notre ancien système audio pour cette journée, mais malheureusement ça ne fonctionne pas. Donc nous avons ici du matériel de remplacement. Ce matériel de remplacement se compose d'un micro unique ce qui signifie qu'au moment où je passerai la parole, vous pousserez sur le bouton central qui vous donnera à ce moment-là la possibilité de parler et d'intervenir, et moi j'ai la possibilité de couper la parole à toute personne qui voudrait la garder trop longtemps.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Selon les possibilités du règlement d'ordre intérieur...

M. le Président :

Le Conseil n'est pas encore ouvert, j'étais sur les explications relatives au fonctionnement du micro. Tout le monde a compris comment ça fonctionne ?

1. Lecture du texte "Lecture for Every One" de l'écrivain et artiste belge Sarah Vanhee dans le cadre du KunstenfestivaldesArts.

Lezing van de tekst "Lecture for Every One" van de Belgische schrijfster en artieste Sarah Vanhee in het kader van het KunstenfestivaldesArts.

M. le Président :

J'appelle l'artiste qui va vous lire le texte de l'écrivain Sarah Vanhee dans le cadre du KunstenfestivaldesArts.

(Lecture du texte de l'écrivain Sarah Vanhee - Lezing van de tekst van de Sarah Vanhee)

M. le Président :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 23 mai 2013 ouverte (19h30).
Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 23 mei 2013 geopend (19u30).

Je vous demande l'urgence pour l'introduction d'un point à huis-clos, il s'agit d'une autorisation d'ester en justice.

Votes-Stemmingen :

*Unanimité - Eenparigheid
Approuvé – Goedgekeurd*

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Selon les possibilités du règlement d'ordre intérieur, je voudrais proposer de voter la motion au début de la séance.

M. le Président :

Je demande au public de ne pas se manifester ! Veuillez descendre vos papiers, sinon, je vous fais évacuer la salle.

M. De Block :

Ils sont venus pour écouter les réponses des Echevins respectifs, j'espère que le Conseil pourra accorder cette demande.

M. le Président :

J'ai décidé que nous n'allions pas déroger à l'ordre du jour. Ça permettra aux personnes qui sont présentes de participer à l'entièreté du Conseil communal, comme ça, ils voient comment ça fonctionne.

M. De Block :

Malheureusement, le règlement d'ordre intérieur ne le permet pas. Il n'est pas écrit que le Président décide de l'ordre. C'est au Conseil de décider l'ordre dans lequel les points seront discutés.

(Cris dans la salle - Roepen in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît, vous arrêtez de manifester dans la salle, sinon je la fais évacuer sans discuter. Monsieur De Block, vous n'avez plus la parole ! Vous avez bien compris, je ne rigole pas ! Je demande le vote sur la proposition de Monsieur De Block.

37 votants: 13 votes positifs, 22 votes négatifs, 2 abstentions.

Mijnheer De Block vraagt om de motie betreffende de tweetaligheid in de gemeentelijke scholen in het begin van de zitting te behandelen.

37 stemmers: 13 postieve stemmen, 22 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, demain il y aura une rencontre qui se fera entre des enfants de nos écoles communales et des anciens combattants, ceci dans le cadre de la commémoration de la victoire contre le nazisme. Je vous propose donc d'être présents.

Comme je l'ai fait lors de la séance précédente pour le baron Halter, je me dois de rendre hommage à trois anciens combattants qui sont décédés ces derniers mois. Ainsi, comme je le disais, en avril dernier, en ce même lieu, nous avons rendu hommage à Monsieur Paul Halter, citoyen d'honneur de Molenbeek-Saint-Jean. Aujourd'hui, c'est à nouveau avec une grande tristesse que je me tiens devant vous. Vous savez déjà que Monsieur Pétré, Monsieur Jacques Goossens et Monsieur Jean-Pierre Grasser sont trois Molenbeekoïses qui nous ont quitté à quelques jours d'intervalle. Après de longues années d'existence, la mort les a rattrapés. Ces trois hommes se sont engagés, ont combattu, ont résisté, ont souffert, n'ont pas hésité de donner leur jeunesse pour la liberté, qui vous le savez, a été fort maltraitée. Ainsi, les très nombreuses médailles et distinctions honorifiques qui leur ont été conférées, parlent d'elles-mêmes, puisqu'ils ont eu les médailles de la résistance, les médailles de volontaires de guerre, les décorations pour acte de courage, l'ordre de Léopold, la croix des évadés. Fort de ces titres et de tous les autres, ces trois Messieurs auraient, j'en suis certaine, partagé avec nous d'innombrables souvenirs de leurs vécus de résistants.

Ainsi, je voulais rendre hommage à ces trois personnes, d'autant plus que demain, il y aura la commémoration de la victoire contre le nazisme qui se fera avec la participation des écoles communales et des anciens combattants. Mais je voulais que nous ayons une pensée pour eux, et donc au nom du Conseil communal, je m'adresse à leurs familles pour adresser toutes nos condoléances au nom du Conseil communal. Merci.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Monsieur le Président, tous ceux qui ignorent l'histoire sont condamnés à la revivre. Ce que Madame la Bourgmestre vient de rappeler à l'instant est évidemment très important. Je n'ai qu'un seul bémol, pourquoi nous informer aussi tard, puisque nous sommes juste à la veille. Je suis très ému d'entendre le décès de ces trois personnes, ce sont des monuments, ce sont des résistants, je pense que ça vaut un hommage particulier. Je pense qu'on pourrait au minimum faire une minute de silence pour ces trois personnes. Voilà je vous le propose. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que tout le Conseil communal peut s'accorder sur votre proposition et donc, je propose que nous fassions maintenant une minute de silence.

(Une minute de silence - Een minuut stilte)

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, je voudrais également préciser à Monsieur Magérus que nous avons envoyé une invitation aux Conseillers communaux. Vous pouvez considérer que nous l'avons fait tardivement, je vous dirais simplement que c'est la première année que le Collège invite les membres de ce Conseil à participer à cette commémoration. Donc, pour les manifestations qui seront organisées par la Commune, nous avons l'intention de faire en sorte que les membres de ce Conseil puissent également y participer. L'invitation a été tardive, du fait qu'il n'était pas encore dans les habitudes des services communaux de lancer des invitations. Nous leur avons rappelé et donc le service des Festivités a fait le nécessaire et je souhaite que vous soyez présents demain à cette commémoration.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais savoir pourquoi on a évité le parti Islam ?

Mme la Bourgmestre :

C'est une invitation qui a été faite par e-mail. Elle a été envoyée à l'ensemble des Conseillers communaux.

M. le Président :

Cet e-mail a été envoyé ce midi.

M. Ait Jeddig :

J'aimerais bien être présent. C'est à quelle heure ?

Mme la Bourgmestre :

A 14h.30, et à cette occasion il y aura également la présentation faite par le Musée de la Résistance. L'invitation a été tardive, mais on peut dire aujourd'hui que tous les Conseillers communaux ont été dûment avisés de cette manifestation.

M. le Président :

Merci, nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour du Conseil communal.

2. Désignation du représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale de "Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap (verkort) O.V.S.G."
Aanstelling van de vertegenwoordiger van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van het "Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap (verkort) O.V.S.G."

M. le Président :

Mogen we aanvaarden ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

3. Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale de l'Ecole Régionale d'Administration publique E.R.A.P.
Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van de Gewestelijke School voor Openbaar Bestuur G.S.O.B.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

4. Désignation du représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné - CPEONS.
Aanstelling van de vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van " Le Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné - CPEONS."

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vu l'absence de l'Echevine, est-il responsable de la désigner maintenant ?

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous rassurer, le pronostic vital n'est pas engagé. Madame Vande Maele se retrouvera bientôt parmi nous. Il y a donc toutes les raisons de la désigner à cette fonction.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

5. Désignation des représentants de la commune au sein de l'Assemblée générale de AMPHORA - ASBL - Epicerie sociale.

Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente in de Algemene Vergadering van AMPHORA - Vzw - Sociale kruidenierswinkel.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Ik had gewoon willen vragen voor wat Amphora staat, is het een lokale VZW?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'avais déposé ma candidature pour entrer dans cette Assemblée générale. J'ai bien entendu le fait qu'on puisse retirer ma candidature. Maintenant, je trouve ça dommage, parce que lors de précédents conseils communaux, on a travaillé sur les invendus alimentaires. On avait porté ce projet ensemble et vous aviez donné la possibilité à l'opposition de participer à un groupe de travail. On a travaillé de manière constructive, on est venu avec une vraie proposition sur la table et malheureusement ici, je constate que l'opposition n'est pas représentée. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Vous aurez remarqué que nous avons voté favorablement pour les points précédents, pour les désignations officielles dans les différentes instances. Ici, il s'agit d'une ASBL communale et on ne prévoit pas la présence de l'opposition. Donc, on ne va pas s'abstenir, on va vraiment voter contre.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

We gaan voor dezelfde reden tegen stemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Monsieur, votre remarque on en tiendra compte quand on verra les statuts des différentes ASBL pour que vous puissiez aussi avoir une place. Pour ce qui est des membres de la majorité, ce n'est pas une nouveauté, c'était déjà comme ça par le passé. Les membres de la majorité faisaient partie de l'ASBL. Donc, ce n'est pas un changement de ne pas donner de places à l'opposition. C'est une ASBL para-communale.

M. Berckmans :

Is de VZW alleen in Molenbeek actief?

Mme l'Echevine Gilles-Goris:

C'est une ASBL para-communale qui emploie du personnel qui est en partie payé par la Commune et aussi des articles 60 du CPAS. C'est une ASBL qui accueille des personnes qui sont en difficulté, qui sont confrontées par exemple à des problèmes de remédiation de dettes. N'importe qui ne peut pas entrer dans cette épicerie, les personnes ont droit à une certaine somme par mois. Ils ont une première échéance de six mois qui peut être renouvelée une seconde fois et ils peuvent dépenser une somme d'argent en fonction de la taille de leur famille.

M. Berckmans :

Dank u wel, ik ben een nieuw Gemeenteraadslid en het is soms nodig om een beetje toelichting over de organisaties te krijgen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour une dernière intervention.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. J'ai bien entendu la réponse de l'Echevine. Elle a dit quelque chose de très intéressant, puisqu'elle a promis de tenir compte des remarques, mais qu'il faut lui laisser le temps de modifier les statuts. Mais avant de changer les statuts, vous appliquez déjà la proportionnelle dans le nombre de membres que vous avez aujourd'hui dans cette ASBL.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 24 votes positifs, 13 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 24 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen, 1 onthouding.

**6. Agence locale pour l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean ASBL - Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale.
Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Sint-Jans-Molenbeek VZW - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de Gemeente in de Algemene Vergadering.**

M. le Président :

Chaque partie a été informée du nombre de sièges qu'il pouvait avoir et nous avons deux candidats pour la liste MR, deux candidats pour la liste du Bourgmestre, un candidat pour la liste Ecolo-Groen et un candidat pour la liste CDh-CD&V.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne voudrais pas tomber dans le même procéduralisme que mes collègues de l'opposition. Mais il y a quand même quelque chose que je ne comprends pas dans cette histoire. Il y a six candidats, mais qui fixe cette distribution ?

M. le Président :

C'est dans la loi.

M. De Block :

La loi portant sur l'organisation des ASBL ?

M. le Président :

C'est une clé de répartition, la clé D'Hondt.

M. De Block :

Est-ce qu'il ne faut pas voter pour ça ?

M. le Président :

Non, c'est le résultat des élections qui est traduit dans la répartition des sièges au sein du Conseil communal. C'est sur base de l'importance des listes et non pas sur celles des factions politiques. Si je prends par exemple le PS et le SPa aujourd'hui, ils représentent des groupes politiques, mais la répartition se fait bien sur leurs listes et non pas sur les partis d'une façon individuelle. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pouvez-vous juste rappeler les désignations ?

M. le Président :

Nous avons Monsieur Léonard, Madame Evraud, Monsieur El Khannouss, Madame Tamditi, Madame Piquard et Monsieur Ikazban. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 35 votes positifs, 1 vote négatif, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 35 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 2 onthoudingen.

7. VISITBRUSSELS asbl/vzw - Désignation de la représentante de la commune au sein de l'Assemblée générale.

VISITBRUSSELS asbl/vzw - Aanstelling van de vertegenwoordigster van de gemeente in de Algemene Vergadering.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

**8. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Modification.
Reglement van orde van de Gemeenteraad - Wijziging.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et sera représenté au Conseil communal de juin. Le PS et Spa ont fait part de leurs remarques définitives et les autres partis se sont inscrits dans le règlement qui était proposé. On en reparlera à ce moment-là.

**9. Absence du Secrétaire communal - Remplacement - Ratification.
Afwezigheid van de Gemeentesecretaris - Vervanging - Bekrachtiging.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

**10. Personnel administratif - Fixation du nouveau cadre.
Administratief personeel - Vaststelling van het nieuwe kader.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Dans ce chapitre GRH, une série de points sont à l'ordre du jour. On fait état de différents protocoles d'accord suite au Comité de négociation qui s'est tenu le 6 mai 2013. À ce propos, j'aurais voulu savoir, parce que je me suis présenté aujourd'hui au Secrétariat communal pour pouvoir disposer du PV de ce comité de négociation, PV qui reprend la résolution prise lors de ce Comité, mais je ne l'ai pas reçu, parce qu'il n'était pas là. Ma question est très simple : est-ce que tous les syndicats ont été associés à ce Comité de négociation par rapport à ce point précis, quelle est la répartition du vote entre les différents syndicats ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président. Dans le document, on invoque l'organigramme des services, la description des services et la description des fonctions. J'aurais aimé pouvoir disposer de ces documents.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

On fait état ici d'une délibération par laquelle il a été décidé d'organiser un appel public pour les fonctions suivantes : Secrétaire d'administration, Secrétaire administratif, Assistant administratif et Adjoint administratif. Quand on voit la décision, on voit le cadre du personnel administratif et on indique uniquement le grade de Secrétaire d'administration A1. Concernant les autres fonctions que j'ai citées, j'aimerais savoir où on peut les trouver ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pour répondre à la dernière question de Monsieur Vossaert, c'est parce qu'il fallait que les Secrétaires d'administration soient désignés dans le nouveau cadre. Pour le reste, il y a eu un Comité de négociation qui s'est tenu le 6 mai 2013. Il n'y avait plus eu de Comité de négociation qui s'était réuni depuis octobre 2011 et donc, c'est la raison pour laquelle ce Comité de négociation a discuté un certain nombre de décisions qui avaient été prises par le Collège.

Aux Comités de négociation, tous les syndicats sont représentés. Il n'y a pas eu de vote. Les décisions ont été prises après un échange, par consensus. Pour le reste, la proposition qui vous est soumise ce soir, est de mettre le cadre en adéquation avec le nombre de personnes qui occupent des fonctions de Secrétaire d'administration puisque ce nombre varie entre 60 et 70, et évidemment, toutes ces personnes ne sont pas statutaires. Mais donc, il nous a paru essentiel d'adapter notre cadre à la réalité du personnel communal telle qu'elle existe aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

En fait, il s'agit de régulariser la situation de fait. Je voudrais aussi me joindre à mon collègue, parce que je n'ai trouvé aucun protocole d'accord signé dans les documents mis à notre disposition. Normalement, les syndicats signent ces protocoles d'accord et ils rajoutent les commentaires en disant pourquoi ils ne sont pas d'accord. Parce que ce n'est pas vrai que la décision a été prise en consensus. Ce n'est pas vrai, en plus ce sont des consignes. Je trouve que les Conseillers sont appelés à voter sur un point où on cite un accord de protocole qui n'est pas signé et on n'a pas pu prendre connaissance des remarques des syndicats. Donc je ne vais pas voter pour des points pour lequel les syndicats ne sont pas d'accord. On ne force pas les choses contre le gré des représentants du personnel.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban en, ensuite à Monsieur Vossaert et enfin à la Bourgmestre pour répondre. C'est le dernier tour de table.

M. Ikazban :

Comme l'a dit Madame la Bourgmestre, cette décision a été prise avec l'accord des syndicats. Quand il s'agit d'augmenter le cadre, nous votons favorablement.

M. Vossaert :

C'est vrai qu'il y a ici un climat de méfiance par rapport au vote de ce point et peut-être des autres points. C'est vrai que la mesure est positive, mais j'avoue que quand on se présente et qu'on a besoin des pièces justificatives, en tant que Conseillers de l'opposition, c'est difficile de se prononcer quand on n'a pas les justificatifs concernant les délibérations qui ont été prises. Moi j'ai pu recevoir le PV du Comité de négociation du 13 octobre 2011, ça ne m'avance pas à grand-chose, sauf que j'ai vu un peu la structure d'un PV et c'est vrai que là, on voit le détail du vote, on peut voir que tel ou tel syndicat s'est abstenu sur telle résolution. C'est donc difficile pour moi et pour mon groupe politique de s'exprimer, même si je pense que dans les propositions qui sont faites aujourd'hui, il y a des propositions positives. Je vais donc m'abstenir sur ce point.

Mme la Bourgmestre :

Comme l'a suggéré Madame P'tito, l'organigramme et les descriptions de fonction vous seront communiqués. En ce qui concerne les protocoles d'accord, nous avons souhaité aller de l'avant en vous présentant les décisions qui ont été prises à l'occasion de ce Comité de négociation. Evidemment, ce protocole d'accord signé par toutes les parties sera mis à votre disposition, si vous le souhaitez.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 35 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 35 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

**11. Règlement relatif à la disponibilité volontaire précédant la pension.
Reglement betreffende de vrijwillige beschikbaarheid voorafgaand aan de pensionering.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais simplement posé la question de savoir si c'est un état de fait qu'on régularise? Le budget prévoyait-il déjà le paiement de ces personnes ?

Mme la Bourgmestre :

En effet, il s'agit d'une régularisation d'une situation existante. Vous savez qu'il y a une nouvelle législation qui concerne les pensions. Aujourd'hui, les pensions sont portées à large de 62 ans et donc nous avons dû également porter l'âge des disponibilités précédant la pension de 55 à 58 ans. Donc, il s'agit d'une adaptation de la législation...

Ah, on me dit que votre question concerne le point précédent. Mais je vous dirais que lorsque l'on a voté, on ne revient plus sur le point.

M. le Président :

Nous sommes au point 11 et cela concerne la mise en disponibilité volontaire précédant l'âge de la pension. Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

À l'article premier, on parle du nombre concomitant d'agents qui peuvent en bénéficier, ce sont dix personnes, mais j'aimerais savoir combien de personnes en bénéficient aujourd'hui ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voterai contre cette mesure parce que nous sommes contre les mesures qui visent à augmenter l'âge de la pension. De plus, cette majorité enlève une année, parce que normalement 55 ans plus cinq ans, c'est 60 ans. Maintenant, on dit qu'on adapte simplement la mesure jusqu'à l'âge de 62 ans, mais 62 ans moins cinq ans, ce n'est pas 58 ans, mais 57 ans. C'est donc une mesure d'austérité et je trouve qu'on pourrait mieux l'utiliser pour mettre au travail des jeunes et donc c'est une des mesures sur lesquelles les syndicats n'étaient pas d'accord. On indique qu'il y a un protocole d'accord, mais je vous signale qu'il n'y en a pas !

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik had een vraag heel specifiek betreffende de toepassing want het is inderdaad zo dat in september gevraagd wordt aan de mensen om een wens bekend te maken om eigenlijk te stoppen op 55, dat is in elk geval in het OCMW ook gebeurd vorig jaar, er zijn al mensen dit jaar vertrokken op 55, dus ik wou vragen hoe zit u de inwerkingtreding van deze nieuwe beslissing, gaat dat in geval vanaf 1^{ste} juni en die mensen die al weg zijn, die zijn vertrokken!

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'avais la même remarque que Monsieur De Block concernant le protocole d'accord. Si je comprends bien, on augmente l'âge de travail, donc la possibilité aux personnes âgées de plus de 55 ans de poursuivre le travail, c'est bien cela ?

M. de voorzitter :

Mevrouw Dekens, het antwoord van de Gemeentesecretaris op uw vraag is dat het nieuwe systeem is al in gebruik.

M. Van Damme :

Depuis quand ?

M. le Président :

Depuis l'année passée.

Mevr. Dekens :

Mais qu'est-ce qu'on fait encore ici si vous nous dites que c'est déjà d'application ! Je m'excuse, mais au CPAS, on n'était même pas au courant que ça allait venir. Le protocole de désaccord ne date que de mai, alors jusqu'à présent, on a appliqué l'ancien règlement et les gens sont déjà partis à 55 ans. Vous voulez qu'on les rappelle ?

Mme la Bourgmestre :

Écoutez, il y a peut-être eu une erreur dans l'ancienne majorité. Si erreur il y a, c'est de l'ancienne majorité et en tout cas, nous avons Monsieur Ikazban en qui était l'Echevin du personnel à l'époque, et donc il pourra certainement participer à ce débat et vous donner toutes les indications que vous souhaitez par rapport à cette situation. Pour le reste, je vous propose d'aller de l'avant par rapport à cette possibilité de prépension telle qu'elle vous est présentée. Des remarques ont été faites par les syndicats à l'occasion de la négociation, mais la décision a été positive.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je voudrais vous dire, Madame la Bourgmestre, que votre réponse est vraiment en dessous de tout. Vous ne répondez pas du tout à la question et en plus vous avez déjà oublié que vous faisiez aussi partie de l'ancienne majorité. Vous renvoyez la balle et je trouve que c'est vraiment en dessous de tout. Au lieu de répondre sur le fond de la question, vous répondez sur l'homme, c'est vraiment en dessous de tout.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que les membres qui ont fait partie de cette ancienne majorité savent très bien dans quelles conditions ces mesures ont été prises.

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik wil alleen opmerken dat in het reglement geen datum van inwerkingtreding staat.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Est-ce que je peux demander aux Conseillers communaux de rester assis à leur place pendant que nous travaillons ! Que l'on vote ou pas, on reste à sa place. Merci. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 23 votes positifs, 12 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 23 positieve stemmen, 12 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

**12. Personnel sanitaire - Fixation du cadre - Crèches communales.
Sanitair personeel - Vaststelling van het kader - Gemeentelijke crèches.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

13. Personnel des bibliothèques communales francophones - Bibliothécaire dirigeant - Cadre.

Personeel van de Franstalige gemeentebibliotheken - Leidende bibliothecaris - Kader.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai la même remarque en ce qui concerne le protocole d'accord qui est mentionné ici avec le Comité de négociation. De nouveaux, je ne peux que m'abstenir à cause de ce manque d'information.

Mme la Bourgmestre :

Je regrette vraiment que vous vous absteniez, parce que dans le cadre précédent, il y avait une fonction de direction qui avait été attribuée aux dirigeants des bibliothèques néerlandophones, et ici on a considéré que les bibliothèques francophones devaient également avoir un bibliothécaire dirigeant parce qu'il nous semblait que c'était de bonne gestion. Je prends acte que le FDF considère que ce n'est pas nécessaire.

M. Vossaert :

Je suis très à l'aise par rapport à ce vote, je ne m'oppose pas, je m'abstiens par rapport au manque d'information. Sur le principe, je suis tout à fait d'accord qu'on puisse augmenter le cadre pour rééquilibrer ça. Je vous remercie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

14. Personnel d'accueil des écoles communales néerlandophones - Convention de travail - Modifications des horaires.

**Opvangpersoneel van de Nederlandstalige gemeentescholen -
Arbeidsovereenkomsten - Wijzigingen uurroosters.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La pause de midi est réduite à 45 minutes. Donc les parents qui ne laissent pas manger leurs enfants à l'école n'ont pas été consultés concernant les conséquences de ce changement. Je le regrette.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta :

Het is niet 45 minuten, het is wel één uur ! De school begint een kwartier later 's morgens en het is om mobiliteitsproblemen rond de scholen een beetje op te lossen. Op de middag is een één uur in plaats van één uur en een kwartier.

M. De Block :

Vous ne répondez pas à ma question, j'ai demandé si on avait consulté les parents.

M. de Schepen Gadaleta :

Er was geen formeel raadpleging van de ouders, het werd wel besproken tijdens bepaald oudercomité.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

15. Prime à la vie chère - Modification. Levensduurtepremie - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vois qu'on va soumettre le paiement de cette prime aux lois sociales et fiscales. Je voudrais savoir si c'est la Commune ou la Région qui va exécuter le paiement ?

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dus mijn vraag is de volgende: hebt u een idee ongeveer van de personeelsleden hoeveel in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest woonachtig zijn en eventueel hoeveel in Molenbeek zelf woonachtig zijn.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens:

Dans le préambule, vous dites que vous revenez sur la décision du 24 janvier 2013 d'octroyer une prime de 180 euros et maintenant vous parlez de 25 euros. Donc moi, j'avais déjà l'impression que c'était une prime mensuelle. L'argent est en principe donné de manière rétroactive par la Région de Bruxelles capitale depuis le 1^{er} juillet 2012. Donc est-ce que c'est rétroactif ? Et enfin, comment arrivez-vous à 25 euros, parce que la Région finance 30 euros et par exemple Berchem-Sainte-Agathe donne 46,38 euros bruts.

M. le Président :

Je donne la parole à l'Echevin Haouari.

M. L'échevin Haouari :

Ce sont 180 euros pour les six derniers mois de 2012. Effectivement, on paye de façon rétroactive à partir du 1^{er} juillet 2012. Pour 2013, ce sera 360 euros. Il s'agit donc d'une somme de plus ou moins 30 euros par mois. C'est sur proposition du CPAS qu'un montant forfaitaire de 25 euros nets pour le personnel a été octroyé. Les cinq euros comprennent les cotisations patronales. Les 180 euros sont un montant qui comprend les cotisations patronales. 25 euros par mois, c'est ce qui revient aux membres du personnel.

M. Dekens :

Ce n'est pas possible que ce soit 25 euros nets parce qu'alors, vous ne devez pas dire que les lois sociales et fiscales s'appliquent. Il y a encore des cotisations sociales personnelles à payer, je suppose ?

M. l'Echevin Haouari :

Je m'explique : 25 euros, effectivement, c'est un montant brut pour le personnel. Pour la Commune, c'est une charge nette, cotisations patronales déduites. Les cotisations patronales représentent les cinq euros.

Mevr. Dekens :

On a en fait octroyé 180 euros, donc 30 euros au personnel et maintenant on donne 25 euros.

M. l'Echevin Haouari :

Tout à fait, c'est ce qui a été fait dans l'ensemble des Communes bruxelloises. La Région a bien mentionné que c'était un montant duquel il fallait déduire les cotisations patronales.

Mevr. Dekens :

Monsieur Haouari, je suis bien d'accord avec vous, mais Berchem-Sainte-Agathe donne 48,38 euros bruts à son personnel, Evere donne 22 euros nets, Koekelberg donne 22,91 euros bruts, Ixelles 24 euros... Jusqu'à présent, c'est Berchem-Sainte-Agathe qui est la plus généreuse vis-à-vis de son personnel.

M. L'Echevin Haouari :

Berchem donne 46 euros, tant mieux pour son personnel, Molenbeek n'a pas les moyens de faire plus. Ces chiffres, c'est une moyenne, c'est en fonction du statut : les niveaux A ne touchent pas la même chose que les niveaux E, c'est une moyenne.

Mevr. Dekens :

J'ai quand même bien compris que tout le monde allait recevoir 25 euros quelque soit son statut.

M. L'Echevin Haouari :

Oui, ça sera pour tout le monde.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur Berckmans avait posé la question de savoir combien de membres du personnel qui sont domiciliés en Région bruxelloise vont être bénéficiaires de cette prime.

M. le Président :

Oui, mais il a également dit qu'il acceptait une réponse écrite. Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Objectivement, on va voter pour, mais parce qu'entre l'aspect forfaitaire ou l'aspect moyenne, j'avoue là, on est un peu dans le flou. Quelques précisions seraient les bienvenues. Même si vous n'avez pas besoin de nous pour voter ce genre de choses, je répète que nous allons voter pour, mais nous aimerions avoir des précisions par écrit sur le mode de calcul et les différences ou pas par niveaux.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

16. Aide administrative aux secrétariats des écoles communales néerlandophones - Personnel contractuel à charge - Rémunération.

Administratieve hulp in de secretariaten van de Nederlandstalige gemeentelijke basisscholen - Contractueel personeel ten laste - Verloning.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

17. Personnel éducateur des écoles communales francophones - Fixation des conditions particulières des statuts administratif et pécuniaire.
Opvoeder personeel voor de gemeentelijke Franstalige scholen - Bepaling van de bijzondere voorwaarden van het administratieve en geldelijk statuut.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Je vois presque à la fin de la proposition qu'en fait, il y a une mesure de transition qui prévoit que les éducateurs actuels conservent le bénéfice de leurs échelles actuelles. Je suppose alors que leurs échelles actuelles sont supérieures aux barèmes de la Communauté française, parce que si elles étaient inférieures, ça serait un peu tard. De combien de personnes s'agit-il et sur quelle base a été fixée leurs échelles barémiques ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Moi je ne vais pas parler des échelles, mais je vais parler de formation, parce qu'on parle d'éducateurs qui ont un niveau C et niveau D, alors que dans la description de leur travail, on leur demande vraiment des compétences pluridisciplinaires est extrêmement développées. Donc je me dis quelle formation va-t-on leur donner ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je voulais poser la même question que Madame Bastin, mais donc a-t-on fait également une analyse du risque, parce que je vois ici qu'ils doivent détecter et prévenir les situations conflictuelles verbale ou physiques. Est-ce qu'il y a eu une analyse du risque de ce métier ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me demandais quelle mesure on peut prendre pour que les personnes qui ont droit puissent se former pour atteindre ce niveau C et garder leurs emplois ? Est-ce qu'il existe un profil de fonction ? Est-ce qu'on parle ici uniquement des cinq éducateurs et donc qu'on ne parle pas de 42 Assistants administratifs ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cette délibération concerne les éducateurs. Cette proposition est faite parce que ces éducateurs ont demandé un changement de statut par rapport à leurs travaux et à leurs responsabilités. L'accord qui a été obtenu, c'est qu'ils souhaitaient obtenir plus de cohérence par rapport à leurs fonctions d'éducateurs et non pas d'animateurs. Ils souhaitaient également bénéficier de vacances scolaires, ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'ils devenaient animateurs durant les vacances scolaires. Donc ils ont demandé à pouvoir bénéficier, comme les agents communaux, des congés. Ces propositions portent essentiellement sur ces aspects qui ont été négociés avec les éducateurs et en ce sens, ils ont obtenu satisfaction. Pour le reste, il y a une convention de la Commune avec le CEMEA par rapport à leurs formations. Être éducateur, comme vous l'avez dit, c'est une fonction importante, de responsabilité. Mais l'encadrement de la Commune permet à ces éducateurs de pouvoir accomplir leurs stages avec rigueur, avec constance, avec sérieux et avec motivation.

M. De Block :

J'ai posé une question très précise, est-ce que oui ou non il faut avoir un niveau C pour pouvoir entrer dans les barèmes de la Communauté française ? Est-ce qu'on donne le droit à ces personnes de se former et d'obtenir un niveau C si elles ont actuellement un niveau D ? Je voudrais vraiment soutenir le fait qu'il y a maintenant un statut qui prévoit qu'ils travaillent en équipe et pas simplement entre eux, mais aussi avec l'équipe pédagogique.

M. le Président :

On a bien entendu votre question Monsieur De Block, Madame la Bourgmestre m'a dit qu'elle vous transmettrait les documents et les précisions par écrit. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

**18. Gardiens de la Paix - Allocation pour prestation de travail nocturne - Saint Rémy.
Gemeenschapswachten - Toelage voor nachtarbeid - Sint Remigius.**

M. le Président :

Le point est retiré.

**19. Règlement de travail - Modification - Don de sang.
Arbeidsreglement - Wijziging - Bloed geven.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je lis que : « l'agent obtient un congé pour les dons de sang, de plasma sanguin et de plaquettes à condition qu'il ait reçu l'autorisation de l'autorité dont il relève avant le don ». C'est donc un contrôle que l'autorité va exercer d'une manière ou d'une autre sur ce don de

sang qui est volontaire et Dieu sait qu'on en a besoin. Ce congé peut être refusé pour des raisons de service, c'est bien expliqué. Ma question, c'est de savoir si quelqu'un choisit de le faire en dehors de ces heures, est-ce qu'il a une possibilité de récupérer cela sur ses heures de travail ?

Mme la Bourgmestre :

La délibération qui vous est présentée, n'est que l'application d'un Arrêté Royal. Puisqu'avant, le personnel qui faisait les dons de sang ou de plasma pouvait obtenir des jours de congés. Aujourd'hui, cette possibilité n'est plus donnée, et donc ils peuvent s'absenter et ne pas être présents sur leur lieu de travail pendant qu'ils font ce don de sang. Pour le reste, évidemment la Commune est attentive à ce que le personnel communal puisse participer à ces opérations et jusqu'à présent, je n'ai jamais connu de difficultés par rapport à la possibilité pour le personnel communal d'y participer.

M. Vossaert :

Je ne voulais pas dire que l'autorité va exercer une vraie contrainte, empêcher les membres du personnel d'aller faire un don de sang. Je demandais simplement si, en dehors de ces heures de services, ils pouvaient récupérer le temps qu'ils avaient consacré à faire des dons de sang.

Mme la Bourgmestre :

Non il n'y a pas d'incitant octroyé par la Commune en termes de récupération.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

20. Personnel animateur des écoles communales francophones - Cadre - Modification. Personeel begeleider van de Franstalige scholen - Kader - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Les chiffres dans le cadre ne sont pas visibles, donc est-ce que vous pouvez juste nous dire de combien de personnes il s'agit ?

Mme la Bourgmestre :

Moi je lis : 42 coordinateurs d'accueil et cinq emplois d'agents éducateurs. C'est repris dans la partie décisionnelle. Il y a des coquilles dans les considérants, mais la partie décisionnelle est correcte et est claire.

M. De Block :

C'est un détail, mais j'aimerais quand même dire que je soutiens le fait qu'il y ait du personnel supplémentaire. Mais ce qui m'inquiète, c'est que dans le justificatif, on cite une norme qui n'existe pas. On parle des normes de l'ONE et qui sont de 35 enfants maximum par animateur. J'ai vérifié chez l'ONE et on parle d'un animateur pour 18 enfants. Donc je m'inquiète parce que l'ONE a des normes indicatives qui ne sont pas respectées par la Commune. Donc j'ai vraiment pitié du personnel qui doit encadrer 30 à 35 enfants !

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Ja, Mijnheer De Block, zonder specialiste te zijn van de ONE, er is een verschil over wat je hebt over ATL, hier hebben wij over een kader van opvang in de scholen.

M. De Block :

Moi, j'ai demandé à l'ONE s'il y a une norme qui existe. J'ai eu l'attaché principal, Jean-Marie Smidt, et il m'a dit que si j'avais des questions, je devais m'orienter vers Christelle Biau de l'ONE de Molenbeek-Saint-Jean.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Mogen we een schriftelijk antwoord sturen ?

M. De Block :

Oui, merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

21. Règlement de travail - Modification - Service Instruction publique - Bibliothèques francophones.

Arbeidsreglement - Wijziging - Openbaar onderwijs - Franstalige bibliotheken.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

22. Règlement de travail - Modification - Hall des sports. Arbeidsreglement - Herziening - Sporthal Heyvaert.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

On constate que le dimanche, il n'y a pas d'activité au Hall des sports. Donc, ce personnel de la piscine pourrait adéquatement compléter l'horaire de ce Hall des sports. Voilà, je soumetts cette idée à la sagacité de notre Echevin des Sports. J'y reviendrai dans mon interpellation bien évidemment.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Beckmans.

M. Berckmans :

Wat de Heyvaert sporthal betreft heb ik de volgende vraag: ik ken mensen die van de Heyvaert sporthal gebruik maken want ik woon daarnaast, der zijn ook Nederlandstalige kinderen, ze doen ook hun best om frans te leren zoals u ziet, maar der zijn ook kinderen die nog geen frans kennen Ik heb al met de directeur gesproken, er is geen probleem, hij is tweetalig, maar dus aan het onthaal, zijn er weinig mensen die ook iets van nederlands begrijpen. Er moet een minimum zijn en de directeur heeft mij gezegd dat hij aan zijn chef in de Gemeente had gevraagd, en het is niet gemakkelijk om tweetalige mensen voor het onthaal te krijgen. Een klein beetje zou toch een minimum zijn als er kinderen daar van 5 of 6 jaar die naar toilet moeten gaan dat ze ten minst toch begrepen worden. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

23. Taxe sur les terrains non bâtis - Modification pour 2013 à 2016. Belasting op de niet-bebouwde gronden - Wijziging voor 2013 tot 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les citoyens, les points 23 et 25 concernent d'une part les terrains et d'autre part les immeubles inoccupés. Ce sont des points qui se rejoignent et si vous permettez, je présenterai donc les deux en même temps. Chacun le constate quotidiennement, de nombreux terrains immeubles ou parties d'immeubles sont délaissés par leurs propriétaires. Cette situation ne peut qu'interpeller, quand on sait qu'en pleine capitale de l'Europe, des gens dorment dans la rue, quand on sait que les prix élevés de

l'immobilier couplés à la rareté de l'offre et à la crise économique poussent de nombreuses personnes à accepter de vivre dans des logements trop chers pour leur budget, voir parfois insalubres, ce qui les amène parfois à quitter notre Commune pour trouver un logement ailleurs, en dehors de notre Région. Le constat ne s'arrête pas là, ces biens abandonnés ont également un effet néfaste sur notre Commune, sur l'attractivité de ses centres commerciaux, sur le développement de son activité économique et sur le bien-être de ses habitants par les nuisances qu'elles engendrent et qui contaminent rapidement tout un quartier (les dépôts clandestins, les occupations sauvages, les trafics en tout genre...) Tout cela a un coût qui est à la fois social et financier et qui est à charge des citoyens et des pouvoirs publics.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas rester inactifs. Le nouveau Collège, vous l'aurez lu dans notre programme de majorité, entend remettre sur le marché des biens inoccupés ou abandonnés. Pour appliquer ce programme, mon collègue Karim Haouari, Olivier Mahy et moi-même, nous avons travaillé de concert. D'une part, il s'agit de promouvoir les aides existantes par un travail d'information sur les primes à la rénovation ou par la promotion des agences immobilières sociales et des réductions de précomptes qui passent par celles-ci. D'autre part, il s'agit de disposer d'un outil de dissuasion efficace. Dans ce but, les taxes et amendes sanctionnant cette situation d'abandon doivent tendre vers le montant de la plus-value enregistrée à la revente de ces bâtiments et de ces terrains. Nous avons donc dès lors étudié le montant des transactions immobilières, les données officielles du SPF Economie et nous avons alors compris pourquoi les taxes actuelles produisent peu d'effets. Ainsi, le montant pour les terrains constructibles ou inoccupés était de deux euros du mètre carré, un record régional vu son faible montant. Les montants prévus pour les bâtiments vides étaient également devenus dérisoires, eu égard aux taux plus élevés des autres Communes de la Région de Bruxelles Capitale et à la hausse des prix de l'immobilier, et donc des plus-values enregistrées sans aucun investissement. Ainsi, pour ne prendre que deux exemples sur les 20 dernières années, une maison moyenne génère une plus-value annuelle de 9835 euros, tandis qu'un appartement ou un studio moyen augmente chaque année sa valeur de 4834 euros. À ce rythme-là, si la régulation effectuée par les pouvoirs publics via l'outil de taxation est trop faible, certains propriétaires, une petite minorité, préfèrent laisser le temps faire augmenter la valeur de leurs biens. Peu importe si ce bien se dégrade, peu importe les conséquences que ça peut avoir et qu'on a évoqué plus avant.

C'est pourquoi le dispositif des taxes et amende a été adapté, et qu'on vous propose de le rendre plus lisible. Pour les terrains, la taxe s'élèverait désormais à 10 euros du mètre carré la première année, 15 euros la deuxième année et 20 euros à partir de la troisième année. Pour les bâtiments, la taxe s'élèverait à 450 euros par mètre courant de façade, multiplié par le nombre de niveaux utilisables, et ce dès la première année. Pour les logements, nous vous proposons de collaborer avec la Région. Notre agente de référence continuera à effectuer les constats sur le terrain à l'aide, entre autres, des données de compteurs d'eau, d'électricité et de gaz. Elle continuera aussi à inciter les propriétaires à réinvestir dans leurs biens par son travail d'information. Si ce travail reste sans effet, le constat sera alors transmis à la Cellule régionale spécialement dédiée aux logements inoccupés et cette dernière proposera alors une ultime chance aux propriétaires pour agir. Faute de quoi, ils seront mis à l'amende. On parle de 500 euros par mètre courant de façade, multiplié par le nombre de niveaux. De cette somme, 425 euros seront rétrocédés à la Commune, sans que celle-ci ne doive prendre en charge la procédure assez lourde de recouvrement. Précisons également que la Région de Bruxelles Capitale peut plus facilement saisir les immeubles.

Vous l'aurez compris, nous ne visons pas par ces taxes les propriétaires qui ne sont pas en capacité d'agir. Comme vous le lisez dans le texte, les cas de force majeure font l'objet d'une exonération, idem si un sinistre vient d'intervenir, idem si des travaux importants

sont en cours. Pour les terrains, nous renonçons également à augmenter la taxe s'ils se situent dans un périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol en cours d'élaboration. En parfaite collaboration avec l'Administration, nous avons également pris en compte les demandes d'exonérations exceptionnelles et légitimes qui se sont présentées ces cinq dernières années pour adapter le règlement.

On le voit, le nouveau dispositif est réfléchi, construit et réaliste. Il est également le fruit d'une excellente collaboration entre les trois familles de la majorité, en bonne intelligence avec les services du Logement de l'Urbanisme, des Affaires juridiques, et des Taxes. Enfin, ce dispositif sera régulièrement évalué. Merci de votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block, puis à Madame Dekens, à Monsieur Lakhloufi, aan Mijnheer Berckmans, à Madame P'tito et enfin à Monsieur Papadiz.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, moi j'ai remarqué que chaque fois qu'on appuie sur le bouton du micro, on vous enlève la parole. Je vous propose donc de prendre les micros baladeurs et les Conseillers communaux se partageront les micros que vous avez disposés sur nos bancs.

M. le Président :

Non, laissons le Conseil fonctionner comme ceci, votre proposition ne m'intéresse pas. Merci quand même !

M. De Block :

Je suis vraiment content de constater que depuis le 17 décembre 2012 où j'étais le seul à voter contre parce que je trouvais les montants ridiculement bas, sans efficacité, un vote sur lequel j'étais en minorité puisque j'étais le seul à m'opposer, qu'aujourd'hui la majorité a vu la lumière, a compris que les profits de la spéculation sont largement au-dessus des deux euros par mètre carré. Donc je voudrais vraiment soutenir votre proposition, mais je voudrais quand même demander, parce que l'Echevin ne l'a pas signalé, contrairement au règlement passé, je vois que ni pour les terrains non bâtis, ni pour les maisons inachevées ou inoccupées, les sociétés de droit public ne sont exonérées. Est-ce que vous pourriez expliquer, est-ce que c'est un choix et qu'elle est la conséquence, combien de mètre carré et quels terrains seraient visés ou non par ce choix-là

Par contre, je ne comprends pas pourquoi en six mois, on a dû voter fin décembre un règlement, et maintenant, six mois plus tard un autre règlement.

Mevr. Dekens :

Ik had dezelfde vraag als Mijnheer De Block, dus de publiekelijke rechtspersonen, wie viseren we daarmee, en hoeveel denkt u dat er zijn, hoeveel vierkante meter en hoeveel dekt u dat het gaat opbrengen.

Ik heb ook een vraag, inderdaad in december is het een eerste keer voorgelegd en nu komen we een half jaar met een nieuwe beslissing, denkt u dat u zomaar dat kan opleggen?

M. Lakhloufi :

Ma question rejoint en partie celle de Monsieur Dirk De Block : est-ce que cette taxe va concerner les sociétés publiques, quand on sait que certains appartements ou parties d'immeubles sont inoccupés, que des travaux ne sont pas entamés, qu'ils sont actuellement vides. J'ai eu comme écho qu'ils seraient au nombre de 300, donc est-ce que cette taxe sera également applicable à des logements publics ?

M. Berckmans :

Mijnheer de Voorzitter, dank u dat ik het woord krijg, ik lees in artikel 2, de belastingvoet is vastgesteld op : voor het eerst belastingjaar 10 euros per vierkante meter, per oppervlakte en per jaar, zoals vermeld in de kadastrale gegevens van de betreffende grond. In het derde gedachte streepje, voor het eerst belastingjaar, 20 euros per vierkante meter per oppervlakte en per jaar zoals vermeld in de kadastrale gegevens van de betreffende grond. Mijn vraag is: is het de Gemeente of de belastingplichtige die voor het eerste jaar de keuze heeft tussen 10, 15 en 20 euros?

In verband met de opmerking van mijn collega Dirk De Block, ik heb toen me wel onthouden omdat ik vond toen dat de tarieven nogal aan de lage kant waren.

M. Papadiz :

Vous avez parlé des taxes en cas de force majeure. Est-ce qu'un promoteur immobilier qui a des problèmes pour construire et qui fait faillite, est-ce qu'il est considéré dans les forces majeures ? Sinon, est-ce que la taxe sera payée par le promoteur ou par les propriétaires ?

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président. Par rapport à ces deux taxes effectivement, j'aurais aimé que vous nous rappeliez le budget, enfin les recettes escomptées à cet égard-là. Serait-il possible d'avoir une évaluation, parce que vous avez parlé d'une évaluation sans nous parler de délai. Je comprends bien qu'il faudra le temps que les choses se mettent en route, mais est-ce que cela semble raisonnable dans un an par exemple ? Pouvons-nous disposer d'une cartographie des terrains non bâtis ? Je pense que la dernière fois, nous en avons parlé.

M. l'Echevin Majoros :

Merci à toutes et tous pour vos questions. Pourquoi est-ce que le 17 décembre 2012 on a pris un règlement et qu'on en prend un autre aujourd'hui ? Parce que la majorité s'est installée le 3 décembre 2012 et qu'on ne pouvait pas prendre un règlement-taxe en si peu de temps. Ceci dit, petit secret entre nous, on avait déjà décidé qu'on allait agir là-dessus. On avait déjà commencé à négocier avant le 3 décembre 2012 et certainement avant le 17 décembre 2012. C'était d'ailleurs dans nos différents programmes politiques. Donc on a fait le plus vite possible, sans précipitation, afin que le règlement puisse tenir la route.

Pourquoi est-ce que le public n'est plus exonéré ? Parce qu'il y a un règlement-taxe similaire qui a Charleroi, l'année passée, a été cassé par la juridiction fiscale qui considérait que l'argumentation pour exonérer les acteurs publics n'était pas suffisante. Comme nous sommes très prudents, et que nous voulons faire en sorte que ce règlement ne soit pas cassé par des opérateurs privés qui pourraient utiliser ces arguments pour faire en sorte de casser leur propre taxation, comme nous sommes assez prudents, nous voulons absolument que ce règlement tienne la route.

Je pense avoir expliqué, le but de ce règlement-taxe n'est pas de rapporter de l'argent. Le but, c'est de réguler la politique du logement, de réguler les immeubles abandonnés et les terrains abandonnés avec toutes les conséquences nuisibles dont on a parlé, et qui ont des conséquences de qualité de vie, qui ont des conséquences sur le droit au logement et sur une série d'autres droits que les citoyens ont. Donc nous n'avons pas prévu de recettes particulières pour les six derniers mois de l'année.

Je rappelle également que par rapport aux acteurs publics, c'est le même but que par rapport aux acteurs privés : le but est d'entrer en dialogue avec eux, de voir quelle est leur bonne volonté d'agir pour trouver des solutions pour que le bien soit, soit occupé, soit éventuellement cédé s'il n'y a pas de volonté de l'occuper. Nous sentons que chez le pouvoir public, dans la grande majorité des cas, il y a des projets qui existent, il y a des projets de création d'infrastructures ou de logements qui existent et donc on prend en compte ces différents éléments. Ceci dit, effectivement le fait qu'ils ne soient plus exonérés, rappellera que tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, doivent pouvoir agir et ne pas prendre ses inoccupations à la légère.

Il n'y a pas de choix du montant, 10, 15 ou 20 euros pour les terrains inoccupés, c'est très clair. Si sa première année d'imposition, il est taxé à 10 euros. Si c'est la deuxième année, il est taxé à 15 euros. Si c'est la troisième année, il est taxé à 20 euros. On a calculé ce montant sur base de la plus-value enregistrée par les propriétaires sans qu'ils ne fassent rien de leurs terrains, sans aucune action de leurs parts.

Concernant votre question sur le promoteur en faillite, ce qui compte pour nous, c'est le propriétaire. Il y a une responsabilité en cascade dans ce cas-là. Donc, si le promoteur tombe en faillite, il y a quelqu'un qui reprend le terrain et à ce moment-là, on peut s'adresser au propriétaire suivant. Si le bien reste inoccupé, à ce moment-là, il est taxé.

Au niveau de l'évaluation, en collaboration encore plus étroite que par le passé entre les différents services, régulièrement tous les mois ou tous les deux mois, nous allons vérifier quelles sont les situations, nous allons vérifier quelles sont les meilleurs moyens de taxation à utiliser. On a déjà fait ce travail en amont, de telle manière que ce soit le plus logique, que ça corresponde au mieux aux pratiques. Si vous voulez qu'on en rediscute au Conseil communal, je trouve que c'est une bonne idée et donc il vous suffira d'interpeller. Sinon, on aura peut-être l'occasion d'en parler en Sections réunies ou encore à l'occasion d'une éventuelle interpellation sur ce sujet.

A l'occasion d'une présentation ou d'une interpellation sur ce sujet, il y aura peut-être un point en lien avec ça. Ai-je bien répondu à tout ? Je pense que oui. Est-ce qu'il y a une cartographie ? Je crois avoir répondu à cette question le mois passé, tous les Conseillers n'étaient pas là, certains s'étaient fait excuser, d'autres étaient partis en cours de séance. Toutes ces informations se trouvent de toute façon dans le PV et je pourrai encore vous les transmettre. Sinon, ça devrait pouvoir se trouver assez facilement sur internet. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans, puis à Madame Dekens et Monsieur Achaoui.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, dus ik herhaal mijn vraag, want ik heb de indruk dat ze niet goed begrepen is. Ik heb alleszins geen antwoord op mijn vraag gekregen, dus ik herhaal, in artikel 2, staat er de belastingvoet is vastgesteld op 10 euros voor het eerste

belastingjaar en ik ga niet alles herhalen, dan staat er een belastingvoet is vastgesteld op 15 euros voor het eerste belastingjaar en dan staat er nog een keer voor het eerste belastingjaar 20 euros. Dus op basis van die tekst, vraag ik of de Gemeente of de belastingplichtdienst die de keuze heeft ?

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik heb het toch goed begrepen, de Schepen zegt dat het eigenlijk 5/12den in 2013 het oude reglement gaat toepassen. Ah oui, vous m'avez dit, pour les sept mois de l'année qui restent, on n'a pas prévu des recettes supplémentaires. Donc, je suppose que vous allez appliquer pour une partie de l'année l'ancien, et pour une autre partie de l'année le nouveau. Parce que je ne vois vraiment pas juridiquement comment vous allez appliquer ce règlement-ci sur toute l'année 2013? Je m'excuse, ce n'est même pas encore voté par le Conseil communal.

Juste pour vous aider, je vais le dire en français, il y a une faute dans la traduction du texte néerlandais. D'où la question de Monsieur Berckmans.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une correction par rapport à ce qu'a dit Monsieur Majoros. Il nous a dit qu'il n'y a pas de recettes dans ce volet. Or, le même budget est reconduit pour 2013. Il s'agit donc bien de recettes en termes de budget.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui. Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi comme dernier intervenant.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président. L'objet de ma question n'est pas – on l'a bien compris – sur les recettes, l'objectif n'est pas de faire rentrer des recettes, mais de mettre les gens face à leurs responsabilités. Je pense que les pouvoirs publics, dont je ne mets pas en cause la bonne volonté, ne devraient pas être exonérés de leurs responsabilités. Quand je vois l'état de délabrement de certains appartements et les conditions de vie de certains locataires molenbeekoïses, je me pose des questions.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

J'ai bien entendu la remarque de l'Echevin par rapport au mois passé. Je vais donc lire le compte rendu dès qu'il sera disponible.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros, puis on passera au vote.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur Berckmans, j'ai bien compris qu'il y a une erreur dans la traduction. Le français en l'occurrence fait foi, ça a été traduit du français vers le néerlandais, on demandera aux services de la corriger. Il s'agit bien de 10 euros la première année, 15 euros la deuxième et 20 euros la troisième année où les propriétaires sont taxés.

Je me suis mal exprimé par rapport à l'application. Je voulais dire que quand nous avons fait le budget 2013 et qu'il a été voté, nous n'avons pas pris en considération le fait que le règlement sera modifié. Nous sommes restés prudents et nous avons repris un montant similaire à celui de 2012. Il est bien entendu que le même règlement 2013 sera appliqué à l'ensemble des propriétaires. Sur les constats qu'on a faits, ça ne change rien. Par le passé, ces avertissements-extraits de rôle arrivaient à la fin de l'année ou au début de l'année suivante chez les propriétaires concernés. Rien ne nous oblige à refaire ça maintenant et l'idée est bien d'accélérer le processus pour qu'on puisse les informer des changements et adresser à chaque propriétaire concerné un avertissement-extrait de rôle plus rapidement, avant la fin de l'année. Il y a bien un seul et même règlement pour l'ensemble de l'année. C'est par prudence que nous n'avons pas calculé de recettes, parce qu'au moment de l'adoption du budget, le montant n'était pas encore arrêté.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

**24. Redevances sur la délivrance de pièces et de renseignements administratifs -
Modification pour les exercices 2013 à 2016 inclus.
Retributie voor het afleveren van administratieve stukken en inlichtingen - Wijziging
voor de dienstjaren 2013 tot 2016 inbegrepen.**

M. le Président :

Le point 24 porte sur les redevances des pièces de renseignements administratifs. Qui veut intervenir ? Je passe la parole à Monsieur De Block, puis à Monsieur Van Damme et Monsieur Ikazban.

M. De Block :

La créativité de cette majorité dans la gratte est infinie. Cette fois-ci, elle vise les jeunes mariés. Pour les carnets de mariage, les mariages du lundi à samedi, il faudra payer plus; sauf les vendredis, tiens là ils font une réduction, c'est bien...Ce qui m'inquiète un peu plus, c'est que pour la constitution de dossiers de demande de nationalité, la nouvelle redevance sera de 30 euros. Pour une demande de rectification d'actes de l'Etat civil, il sera demandé 25 euros, 25 euros pour des erreurs faites par la Commune ! Si vous avez le malheur de vous marier ou de divorcer à l'étranger, vous devrez faire la transcription d'un acte d'Etat civil dressé à l'étranger et vous paierez dorénavant à Molenbeek. Je pense que c'est vraiment une continuité de cette nouvelle majorité de gratter partout, d'augmenter ici et

là les montants et, finalement, de réduire la progressivité des rentrées pour la Commune. Je vote contre.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Ik geef het woord aan Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Deze meerderheid heeft in het begin van zijn legislatuur aankondigt dat ze geen nieuwe belastingen zou invoeren, geen grote verhogingen, geen nieuwe belastingen. Maar het enige dat wij zien, elk gemeenteraad opnieuw zijn nieuwe belastingen. Ze noemen alleen niet zo, het zijn allemaal extra kosten, allemaal bijkomende posten die voor administratieve acties van de Gemeente worden geïnd. We hebben al zien passeren parkeerbeleid, we hebben zien passeren alle documenten betreffende paspoorten en dergelijke meer die gigantisch gestegen zijn, we zien nu passeren de documenten zoals met huwelijken, elk klein systeemtje, elke kleine veranderingen van reglement worden aangenomen om een gigantisch verhoging te doen want het zijn toch gigantisch verhogingen op de administratieve diensten die de Gemeente levert. Dat zijn eigenlijk de diensten die elke mens, elke dag of elk jaar moet gebruiken in zijn leven en daar gaan jullie eigenlijk indirect extra belastingen opheffen. Het is een zeer asociaal beleid en we kunnen dus ook helemaal niet steunen en ik zou heel duidelijk aan Mevrouw de Schepen opeens willen vragen, ik denk dat het belangrijk is voor de mensen die in de zaal zitten ook dat u per akte die jullie opsturen, men kan die vinden, maar ik zou graag dat u nog eens per akte opstuurt, wat er precies verandert, hoeveel erbij komt. Ik denk dat het belangrijk is dat ook het publiek weet dat u overal een serieuze klets bijdoet.

M. de Voorzitter:

Dank u Mijnheer Van Damme. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. J'ai entendu un collègue parler de majorité qui gratte partout. Non, ce n'est pas vrai, elle ne gratte pas partout; elle gratte surtout les citoyens, les petites gens, les gens les plus faibles. C'est malheureux d'essayer de faire son budget de cette façon-là. On nous annonce qu'on n'augmentera pas les impôts mais, en réalité, il y a des impôts déguisés, masqués, un peu partout, dans tous les recoins et qui touchent les plus faibles. D'ailleurs, le budget de la Commune n'est même pas encore approuvé par la Région, c'est tout dire de la manière dont il a été fait. J'ai entendu des membres de la majorité nous reprocher lors du débat sur le budget, de discutailler pour un euro, deux euros, etc. Et oui, je suis désolé, pour la population, pour les petites gens, un euro, quelques euros, c'est quelque chose de très important. Et au-delà de l'argent, il y a aussi une question de principe. On ne s'attaque pas aux plus faibles quand on veut faire un budget, ou quand on n'est pas capable de le réaliser.

Evidemment, nous voterons contre. A moins que vous décidiez de retirer aujourd'hui votre décision, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Je profiterai aussi de l'occasion pour vous dire, Madame l'Echevine, que la dernière fois vous avez répondu avec beaucoup de gentillesse à nos questions, on vous avait demandé des tableaux comparatifs que je n'ai toujours pas reçus. Vous en avez un, très joli. C'est sympa de le montrer, mais ce serait mieux de le partager avec les membres du Conseil. Nous n'avons pas d'autre choix que de voter contre ces décisions, ces mesures qui s'attaquent à nouveau aveuglément aux plus faibles.

M. Le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je passe la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Ik ga de verschillende opmerkingen niet herhalen. Ik wil enkel de aandacht vestigen op één bepaalde punt: er wordt een bijdrage van 0,15 euros per fotokopie gevraagd. Op de keerzijde van het document, staat er een uitzondering is voor studenten of leden van opzoekingscentra. Mijn vraag is de volgende, der bestaat in België het recht op openbaarheid van bestuur, dus hier, dat wil zeggen dat burger zijn eigen dossier kan inzien in bepaalde gevallen behalve uitzondering en dat hij ook afschrift kan krijgen van stukken uit dat dossier. Dus dat is zelfs in de grondwet vastgelegd, dat bestaat ook op Gemeenschapsniveau, op federaal en gewestelijke niveau, ook op niveau van de Gemeente en de Provinciën, dus mijn voorstel is om alleszins voor mensen die hun dossier raadplegen en in het kader daarvan fotokopie vragen om daarvoor ook een vrijstelling te voorzien.

Donc, pour être sûr cette fois-ci que tout le monde a bien compris, je vais le répéter en français. Pour les pièces, c'est 0,15 euros par copie en noir et blanc. Je vois qu'il y a une exception qui est prévue, donc une exonération pour les étudiants, les chercheurs d'emploi, etc. Je rappelle qu'il existe en Belgique un droit à la publicité de l'Administration, c'est-à-dire que chaque citoyen a le droit d'aller consulter son dossier et de demander des copies des documents administratifs. Cette réglementation qui existe au niveau du Fédéral, des Provinces, Communautés et Communes est inscrite dans la Constitution. Je propose que l'on prévoie une exonération pour les citoyens quand ils demandent des copies dans le cadre de cette loi-ci.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik zie dat een toepassing is op het dienstjaar 2013, we zijn vandaag al 23 mei, dus ik ga der vanuit dat dat maar van toepassing is vanaf de stemming in de Gemeenteraad en dus pas vanaf morgen, ten vroegste wordt toegepast.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je rejoins les remarques qui ont été faites et je voterai contre ce point, des mesures qui mettraient à contribution les plus faibles. Bien que je constate que le vendredi est un jour où l'on marie gratuitement, c'est très bien pour la satisfaction des musulmans. Mais je voterai contre. Merci.

M. le Président :

La parole est à Madame Gilles-Goris, pardon, à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Il y a une question que je n'avais pas comprise quand vous avez dit « ceux qui se marient à l'étranger », on invente maintenant le fait qu'on doit transcrire le mariage en Belgique ! Si on doit transcrire, il est logique qu'on doive payer quelque chose. Car si on ne transcrit plus les mariages des personnes qui se sont mariées à l'étranger, ça va donner un foutoir au niveau de l'Etat civil. Je peux vous dire, de par mon expérience professionnelle, que Molenbeek est encore parmi les Communes les moins chères au point de vue Etat civil, Urbanisme et autres.

M. De Block :

Donc, il y a encore beaucoup de marge...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci pour toutes ces remarques constructives. Je voudrais vous faire remarquer que le vendredi, tout le monde, laïc, chrétien ou musulman, est le bienvenu ici au château du Karreveld. Donc, comme vous avez pu le remarquer, ça reste gratuit et si vous voulez vous marier gratuitement, venez le vendredi...Actuellement, c'est payant en semaine, et les mariages ont souvent lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Et c'est payant.

Deuxième chose, les rectifications, Monsieur De Block, ce ne sont évidemment pas des erreurs faites par l'Etat civil. Je peux vous assurer que s'il y a une erreur dans le carnet de mariage, on ne fait pas payer un deuxième carnet. Monsieur Vermeulen pourra vous l'expliquer. Il faut simplement prendre conscience que tous ces actes demandent énormément de travail. On ne fait pas n'importe quoi et n'importe comment.

Les rectifications portent sur le nom. Il faut vous rendre compte du travail que cela nécessite: retour au pays d'origine, rectification de tous les actes de mariage, des actes de naissance des enfants... Vous avez parlé de documents d'identité, je suis désolée, mais nous avons eu de nouveaux documents qui ont demandé des frais supplémentaires. Quelqu'un a parlé de la hausse des papiers d'identité, ça, ce n'était pas lié à la Commune mais au fait que sont des nouveaux documents qui ont été établis.

M. Van Damme :

Vous pouvez énumérer toutes les augmentations?

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci beaucoup. Je reprends la parole. C'est clair, nous avons augmenté certaines taxes et cela fait quinze ans que ça n'a pas été adapté et nous nous sommes alignés de manière largement inférieure sur la moyenne régionale. Par exemple, à Forest une constitution de dossier de demande de nationalité, c'est 70 euros...

M. le Président :

Laissez Madame l'Echevine répondre...

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

J'essaie de vous répondre de manière constructive. Il faut se rendre compte que tous ces actes demandent beaucoup de travail et deviennent de plus en plus compliqués, les personnes qui viennent sur notre territoire venant de pays divers avec des législations différentes. Ce sont des dossiers énormes qui demandent des jours de travail et de recherche. Il faut pouvoir à un moment, dire qu'on ne peut pas faire semblant et que ça coûte à l'Administration.

Quelqu'un a demandé les différents prix. Pour les recherches d'adresses dans les registres de la population des étrangers, ça n'a pas changé. Délivrance de 4 photos d'identité, c'est 5 et 2,5 euros. C'était comme ça dans les homes et à domiciles, pour les personnes plus âgées. Les photocopies, c'était comme ça. Les mariages sont passés à 150 euros. Mais dans certaines communes, vous en avez pour 300, voire 400 ou 500 euros. La cohabitation légale est à 20 euros, elle était comme ça depuis le départ. La prise en charge, c'est une chose nouvelle. Ici, c'est un pack de différents éléments qui comprend la légalisation de signature du formulaire du certificat de résidence, la composition de ménage. Avant il fallait prendre les certificats séparément et cela coûtait au moins 10 euros chacun.

Ce qui a augmenté et c'est vrai – je viens de vous en donner la raison – c'est les constitutions de dossiers. La demande de nationalité, c'est 30 euros alors qu'elle est de 62 euros à Forest. Pour le dossier de transcription d'un Etat civil, la moyenne régionale est de 46 euros, chez nous, c'est 20 euros. Voilà, comme ça, vous avez un aperçu. Pour le reste, c'est 15 cents pour les photocopies. J'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Président

Merci Madame Gilles-Goris. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Dank u wel, Mevrouw de Schepen, voor uw antwoord. Maar u eigenlijk vertrekt vanuit een logica van: het kost ons zoveel, dus we moeten zoveel betalen. Dus de logica is: wij verlenen een dienst want wij zijn een overheid, gaat u veranderen naar een privaat logica die zegt van wij leveren een dienst, u moet betalen voor die dienst omdat die dienst zoveel kost. Als we in die logica meestappen, dat wil het zeggen dat wij eigenlijk even goed de belasting kunnen afschaffen en alles kunnen privatiseren en iedereen moet maar betalen voor wat er is. Dit vind ik een zeer bizarre logica, dus een logica die ik niet wil volgen en ik merk gewoon dat een constante is in al uw bevoegdheden, misschien toevallig omdat u bevoegdheden allemaal degene die zijn waar mensen voor administratieve dingen moeten betalen. Het zijn dus significante verhogingen die vooral geldt voor dagelijkse dingen, voor dingen die mensen heel vaak moeten doen of toch regelmatig moeten doen, of die iedereen moet doen en dus ik vind het zeer bizar dat u die met een groot bedrag dikwijls verhoogt en ik vind dat eigenlijk onaanvaardbaar en we zullen dan ook tegen stemmen en ik vind eigenlijk en ik moet mijn collega Dirk De Block gelijk geven, c'est un peu la majorité de la gratte. Vous n'augmentez pas les taxes, mais vous grattez un peu partout. Ça ne se voit pas tellement à l'extérieur, dans la presse, mais les gens qui habitent Molenbeek le sentiront dans leur portefeuilles, avec leurs actes quotidiens et leurs passages à la Commune. Je trouve cela très bizarre au moment où nous vivons, où surtout les citoyens vivent des moments très difficiles au niveau financier et économique.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. J'ai entendu les réponses de l'Echevine, toujours aussi gentille. Néanmoins vous avez commencé, à nouveau, à vous cacher derrière les autres niveaux de pouvoir et ne pas avoir l'honnêteté de reconnaître que vous en profitez pour vous sucrer au passage. Moi je préfère qu'on assume et qu'on dise clairement qu'on augmente. Et ce n'est pas le cas.

Deuxième remarque, Monsieur Vermeulen, comparaison n'est pas raison. On ne peut pas comparer des pommes et des poires. Le revenu moyen par habitant à Molenbeek est inférieur à celui de beaucoup d'autres Communes. Vous avancez un argument financier mais qui, socialement, ne tient pas la route. Vous nous présentez des décisions qui sont antisociales. Donc, nous voterons contre.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, andermaal stel ik vast dat ik geen antwoord heb gekregen op mijn vraag. Une fois de plus, je n'ai pas reçu de réponse à ma question. Pourtant, j'étais de bonne volonté, j'ai posé la question dans les deux langues. J'avais fait une proposition claire.

Ik had een voorstel gedaan, dus wat betreft die kopieën, als mensen om het even willen kopieën komen vragen, omdat ze dat plezant vinden of voor hun persoonlijke documentatie, dat daarin voorgevraagd wordt, dat is normaal anders zijn daar geen grenzen aan. Mijn voorstel was om de koppies vrij te stellen zoals dat gebeurt voor studenten en de onderzoekers die genoemd worden, wanneer mensen koppies vragen in het kader van de wet openbaarheid van bestuur. Dus wanneer ze stukken uit hun dossiers komen inkijken, en daarvan koppies vragen.

Donc, je répète brièvement en français : j'avais proposé de faire une exonération pour les copies dans le cas où les citoyens viennent consulter leur propre dossier, ce à quoi ils ont droit dans le cadre de la loi sur la publicité administrative. Quand ils demandent un tas de pièces sans justification, c'est normal qu'on leur réclame une indemnité. Mais dans le cas concret où les dossiers sont consultés dans le cadre de la loi et quand ils doivent introduire un dossier suite à un contentieux (mutualité, avocat...), je ne trouve pas normal qu'ils doivent payer pour ces pièces. C'est la raison pour laquelle je fais cette proposition.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais que les membres de cette majorité fassent une analyse du revenu disponible des gens après les frais fixes. Je pense qu'on serait étonné de la réalité, les chiffres qu'on a cités, par exemple lors de la campagne électorale, indiquaient une diminution de 30 % des revenus, et je ne parle même pas des revenus disponibles après déduction du loyer et des charges. C'est ça la réalité. S'il vous plait, ne commencez pas avec des comparaisons avec Uccle, ni avec d'autres Communes. Je voudrais que ce Collège ait une vue sur l'évolution des revenus disponibles des foyers et essaie un peu d'en

tenir compte dans les choix fiscaux et politiques qu'il fait depuis six mois et qu'il fera à l'avenir.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris pour répondre, puis on passera au vote.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je voudrais revenir sur le fait que je ne pense pas que l'on se marie régulièrement, que l'on rectifie des actes d'Etat civil tous les jours. Il ne faut pas dire que ce sont des choses que les Molenbeekois font tous les jours. Il faut prendre en considération le fait que nous sommes face à une population pauvre. Je pense que la première mission de la Commune est de soutenir les écoles, de soutenir la politique du CPAS, la politique des crèches. Mais il n'y a rien à faire, il faut de l'argent. On peut dire qu'on délivre tous les documents gratuitement, mais on diminue le personnel au niveau du CPAS et des crèches. Il faut faire un choix. On ne compare avec pas Uccle. Une indication, par exemple, les documents d'identité, c'est 20 euros à Saint-Josse, c'est 4 fois plus que chez nous. Il faut remettre aussi les choses en place. Nous avons augmenté la dotation du CPAS parce qu'il le fallait, parce que c'est important. Mais il faut trouver de l'argent. Nous ne sommes pas du tout insensibles à ce que vous dites, mais il faut faire avec la réalité de ce qui nous est donné.

Monsieur Berckmans, j'entends votre demande. C'est une demande qui peut être réfléchie.

M. le Président :

Nous passons au vote. Merci. Nee Mijnheer Van Damme, ik heb daarstraks gezegd dat het gedaan was. We gaan nu stemmen! Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 25 votes positifs, 13 votes négatifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 25 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen.

M. Berckmans :

Je n'ai pas compris la réponse de l'Echevine.

M. le Président :

Nous avons voté et passons au point suivant.

25. Taxe sur les immeubles totalement ou partiellement inoccupés et sur les immeubles inachevés - Modification pour 2013 à 2016.

Belasting op het geheel of gedeeltelijk onbewoonde en de onafgewerkte gebouwen - Wijziging voor 2013 tot 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

On en a déjà parlé. Les points 23 et 25 sont liés.

M. le Président :

On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 25 votes positifs, 13 votes négatifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers: 25 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen.

M. le Président :

Nous allons observer une pause de cinq minutes. Merci.

**26. Achat d'un camion porte-conteneur et d'une balayeuse.
Aankoop van een containervrachtwagen en van een veegmachine.**

M. le Président :

La parole est à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Oui, Monsieur le Président, je peux comprendre qu'on achète une balayeuse, quand on voit la situation de la propreté publique, c'est très important une machine qui fait ce travail de manière impeccable et qui aide de surcroît les travailleurs dans leur tâche ingrate. Je souhaiterais néanmoins savoir le type de balayeuse mécanique dont il s'agit, car je sais aussi qu'il y a une balayeuse mécanique « gadget ». J'aimerais donc qu'on développe un peu.

Par ailleurs, pourrait-on me dire pourquoi on achète un porte-conteneur, à ma connaissance, il y en a déjà un au niveau communal. Une petite appréciation, si vous permettez, au niveau de la propreté publique, la commune de Molenbeek, actuellement, ce n'est pas le nirvana. Un Conseiller communal que je ne citerai pas, qui fait partie de votre majorité parlait dans mon quartier de « printemps pour demain ». Il suffit de s'y promener pour voir à quel point il y a une dégradation au niveau de la propreté publique. Si c'est ça le « printemps », je dirais que c'est à l'image du climat actuel, c'est plutôt le déluge. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. Pas d'autre intervenant ?

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci. En ce qui concerne la balayeuse, c'est l'une des plus performantes, qui est d'ailleurs utilisée par l'ABP. Ce n'est pas – j'insiste – une balayeuse gadget. C'est en l'occurrence, pour remplacer une balayeuse en panne et qui date de 2003. Nous prenons une balayeuse fiable, avec un bon retour sur investissement, parce qu'on a déjà une de ce type, et très performante.

En ce qui concerne le porte-conteneur, nous avons également un autre camion qui est tombé en panne et qui date de 1996. Les conteneurs servent à plusieurs choses, mais avant tout à l'enlèvement des dépôts clandestins, et Dieu sait qu'on en connaît sur la Commune. Le porte-conteneur a donc tout à fait sa justification et c'est un véhicule qui a été aussi acheté dans le cadre de la centrale des marchés de l'ABP et c'est un gage de sérieux et de fiabilité.

En ce qui concerne le « printemps pour demain », ce n'est de toute façon pas mes propos. J'ai toujours dit qu'il fallait au moins un an pour voir les premiers effets d'une amélioration. C'est vrai qu'il faut être encore patient. Dans la déclaration de politique générale, il y a un panel d'actions qui sont prévues et le Collège ne va pas les mettre en œuvre dans les six premiers mois, surtout que nous devons procéder à certains achats pour mettre en œuvre une nouvelle politique de propreté publique. Je demande donc un peu de patience ; c'est un phénomène qui perdure depuis des décennies. Et je m'y attelle, comme dirait l'autre.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy. On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

27. Enseignements francophone et néerlandophone - Règlement sur l'organisation de l'accueil extrascolaire pour les écoles fondamentales communales de Molenbeek-Saint-Jean (francophones et néerlandophones).

Franstalig en Nederlandstalig onderwijs- Reglement van de organisatie van de voor- en naschoolse opvang voor de gemeentelijke basisscholen van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous le savez, Molenbeek-Saint-Jean est la troisième Commune la plus jeune avec une moyenne d'âge de 34 ans. Notre Commune compte 15 écoles fondamentales francophones et 5 écoles fondamentales néerlandophones. Au 1^{er} janvier 2013, elles totalisaient 6516 élèves, soit une progression de 430 élèves en l'espace de deux ans. Face à ce boom démographique, la Commune s'emploie à répondre aux demandes. Par contre, vu les perspectives financières, il devient intenable de continuer à offrir la gratuité de l'accueil extrascolaire. Molenbeek, je vous le rappelle, est d'ailleurs la dernière Commune en Région bruxelloise où l'accueil extrascolaire est gratuit.

L'objectif de ce règlement n'est évidemment pas de faire des recettes, de gratter comme diraient certains, mais au contraire de renforcer la qualité de l'accueil de nos enfants. Aujourd'hui nous constatons parfois des carences dans les garderies qui sont liées à un manque de personnel encadrant, à des problèmes d'infrastructure et de matériel. Et notre ambition est justement d'affecter cette contribution des parents à des projets éducatifs qui sont actuellement en cours d'élaboration. Il existe déjà plusieurs pistes. Notre majorité n'a pas tardé à réfléchir sur les projets à mettre en œuvre. Et je peux parler du projet de tutorat avec des étudiants de l'ULB donnant cours à des enfants de 6 à 12 ans le mercredi après-

midi, ou encore de la mise en place d'une collaboration avec la bibliothèque ZEP puisque celle-ci est réservée actuellement aux seules écoles à discrimination positive. Ces projets et d'autres permettront de contribuer au développement des enfants.

J'en viens aux tarifs : 5 euros demandés à midi, par mois, revient à 25 cents par midi passé à l'école, si l'on prend en compte un mois de 20 jours scolaires. Par comparaison, si l'on applique le tarif le plus bas de IBO, à savoir *l'Initiatief Buitenschoolse Opvang* agréée par *Kind en Gezin*, on arrive à 29 cents par heure pour des revenus imposables inférieurs à 12 000 euros. Ainsi, les tarifs sont forfaitaires pour éviter une lourdeur administrative et empêcher que les montants perçus doivent être investis dans l'achat de programmes administratifs et l'embauche de personnel. Alors, je voudrais quand même déjà faire une comparaison – parce que vous ne manquerez certainement pas d'y revenir – et vous préciser que nos tarifs se situent en dessous de ceux appliqués par d'autres Communes bruxelloises. Et dans le cadre de la perspective maximale, à savoir la garderie le matin, le soir et le mercredi après-midi, cela revient à 30 euros par enfant à Molenbeek contre 36,83 euros à Schaerbeek - on peut considérer que c'est une Commune comparable à Molenbeek, 52 euros à Koekelberg, 41,60 euros à Berchem-Sainte-Agathe – je prends cet exemple car Madame Dekens y a fait allusion - et cela coûte 28 euros à Anderlecht. Seules les communes de Bruxelles et de Forest se situent en dessous de 20 euros. Il faut encore souligner que les montants demandés dans le règlement sont nettement inférieurs au coût réel des garderies – vous vous en doutez – puisqu'il s'agit de 1,22 euro par heure tous frais compris ou de 0,88 euro si l'on tient juste compte des frais de garderie.

Par rapport à ces tarifs, il y aura évidemment des mesures d'accompagnement, un tarif adapté aux besoins des ménages qui sont en situation précaire, à savoir des revenus imposables inférieurs à 23.995 euros. Pour les autres, le montant payé à la Commune peut être déduit des impôts. Enfin, des dérogations au système forfaitaire mensuel sont prévues. Je vous dirais encore que ce règlement était bien nécessaire, même si évidemment on préférerait nous aussi, que, à Molenbeek-Saint-Jean les services soient gratuits. Mais je rappellerais quand même que nos agents communaux sont payés de la même manière que les agents de toutes les Communes, de même que les services sont équivalents et parfois de meilleures qualités que dans d'autres Communes. Et ce sont des éléments à prendre en considération.

Ce règlement mettra fin à la différence qui existe avec le réseau libre où, vous le savez bien, le système des garderies est déjà payant. Et nous avons à cet égard des dossiers qui sont pendants devant les tribunaux parce que le réseau libre n'accepte pas que les Communes fassent une différence de traitement entre des enfants qui fréquentent le réseau communal et des enfants qui fréquentent le réseau libre. C'est un dossier qui ne concerne pas uniquement Molenbeek-Saint-Jean, mais il est vrai que si nous étions amenés à devoir payer également des frais pour le réseau libre, ce serait une charge extrêmement lourde pour la Commune. C'est aussi un aspect qu'il faut prendre en considération. Pour le reste, comme vous avez pu vous en rendre compte, nous avons voulu que notre accueil dans nos écoles communales soit un accueil de qualité, d'écoute et qu'il y ait un nombre d'animateurs suffisamment important pour assurer des activités qui puissent être offertes à tous nos enfants.

Je pense que c'est vraiment la conclusion que l'on peut tirer par rapport à la proposition qui vous est faite ce soir. Pour moi comme pour vous, je pense que l'intérêt des enfants nous tient particulièrement à cœur.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Je passe la parole à Madame Annalisa Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Ik heb niet veel voorlopig toe te voegen aan de Burgemeester. Ik zal wel met veel plezier aan de ander vragen antwoorden.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta. La parole au premier intervenant, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. J'ai écouté attentivement Madame la Bourgmestre. Encore une fois, vous venez avec une proposition pour à nouveau faire payer les citoyens, mettre à contribution les parents pour les garderies. J'ai entendu vos arguments, on vous avait fait la remarque lors du débat sur le budget. On avait dit que c'est assez fou au niveau des principes d'abord, de faire un budget avec un léger boni sur le dos du contribuable. On vous avait alertés en vous disant « attention, ne faites pas ça ».

Tout à l'heure, Madame l'Echevine en charge de l'Etat civil, vous aviez dit qu'on ne se marie pas tous les jours. Par contre, quand on va à l'école, on y va tous les jours. Pour les garderies, si je prends par exemple une famille où les parents travaillent, il n'est pas anormal de déposer les enfants à 7 h 30 ou de revenir les prendre à 16 h 30 ou 17 h 00. Ce ne sont pas des mauvais parents ... Dans ce cas de figure, il faut payer 5 + 5 + 10 euros quand on a un enfant, montant à multiplier par le nombre d'enfants. Au niveau du principe, nous pensons que c'est tout à fait injuste. A nouveau, on fait payer les parents, les citoyens les plus faibles. C'est quelque chose qui n'est pas acceptable pour nous au niveau du principe.

Pour le reste, heureusement que la Commune paye les agents qui y travaillent de la même façon que les autres communes. Vous savez, il y a de bonnes choses qui se faisaient avant vous, avant votre installation, même si vous étiez dans la majorité. Quand on a eu la discussion budgétaire, - je me demande si ce n'était pas Madame Turine ou quelqu'un d'autre – vous aviez essayé d'argumenter votre possibilité de faire payer les garderies en disant que l'accueil sera amélioré, renforcé. Je ne vois nulle part une amélioration. Il est indiqué clairement dans votre délibération « *maintenir un accueil de qualité* », donc il n'y a pas du tout amélioration, ce n'est pas le cas. On a été plusieurs dans l'opposition – même si vous faites passer votre décision majorité contre opposition, on n'a pas le choix – à insister sur le fait qu'il faut prévoir un dispositif social. On a l'impression que vous en avez prévu, puisqu'un tarif réduit est proposé. Vous parlez d'un montant de 23.995,78 euros indexés chaque année. Je me demande pourquoi vous n'avez pas pris les plafonds des revenus utilisés par la Communauté française et qui donnent droit à des allocations d'études, des plafonds qui permettent de manière très très large d'aider le plus grand nombre et notamment les habitants de cette Commune.

Encore une fois, comparaison n'est pas raison. Et même en citant Berchem, vous avez été plus prudente, vous n'avez pas parlé d'Uccle ou de Woluwe ; mais le revenu par habitant ici est beaucoup plus bas qu'à Berchem. Vous l'avez rappelé, il y a beaucoup d'écoles à Molenbeek, beaucoup de projets de création, des projets lancés par la majorité précédente, ce qui prouve en tout cas qu'il y a une forte demande. Vous avez décidé de taper dans la masse. Vous êtes contradictoires ; vous dites en même temps que ce n'est pas pour gagner de l'argent. C'est vrai, ce n'est pas avec ça que vous allez améliorer la qualité de l'accueil ou engager des gens en plus. Alors, pourquoi vous le faites ? Pour rééquilibrer un chouia le budget. Nous trouvons que c'est tout à fait injuste, démesuré. Il y avait moyen d'aller chercher de l'argent ailleurs. De toute façon, nous voterons sans surprise contre et je

pense qu'il ne sert à rien de justifier ce que vous proposez. C'est une décision qui est antisociale et nous voterons contre.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja, dank u wel. Quelque chose me choque à nouveau. Vous dites comme votre Echevine de l'Etat civil que vous partez d'une logique du privé : on offre un service et il faut payer pour ça. Donc, dans votre raisonnement, vous ne partez plus de l'idée d'un service public qui est l'enseignement, c'est-à-dire offrir l'échelle de la mobilité sociale par excellence qu'est l'enseignement. Il faut payer. C'est ce qui me choque dans votre raisonnement : ce n'est pas un service public qui est offert, c'est un service privé. Comme mon collègue Ikazban le dit, vous ne précisez nulle part que vous allez réinvestir cet argent dans l'accueil scolaire qui est en place aujourd'hui.

Je ne vais pas polémiquer, mais vous donner juste deux chiffres : j'ai fait le calcul pour une famille de deux personnes et une autre de quatre pour voir combien ça coûte par an, c'est ça qui est parlant. Imaginons que c'est une famille dont les parents ont 25 jours de congé à prendre ensemble pendant les grandes vacances et qu'ils doivent trouver d'autres solutions pendant les vacances de Pâques et de Noël. Pour une famille avec 2 enfants, avec votre système, ça coûtera 540 euros. Pour une famille de 4 personnes – ce qui n'est pas rare à Molenbeek – il faudra déboursier 1.080 euros par an de plus en frais scolaires. Comment pouvez-vous proposer et justifier ces montants que, en tant que SPa, nous trouvons inacceptables. Nous voterons contre.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Van Damme. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, dus ik vind het normaal dat er een bijdrage moet worden betalen. De gevraagde bijdrage is onder de kostprijs wat dat ook normaal is. Ik vind het een belangrijk argument in het kader van gelijke rechten. Ik vind niet omdat door de Gemeente wordt aangeboden dat het alles gratis moest zijn. In de anderen moet er ook een bijdrage worden betalen. Om die redenen, zal ik daar voor stemmen.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis désolé, je ne suis vraiment pas bien... Cette majorité se demande où chercher de l'argent. Vous faites le choix d'aller chercher de l'argent dans des contributions qui ne sont pas progressistes, c'est-à-dire qui ne sont pas en lien avec les revenus des Molenbeekoïses. Ils sont pris ici, contrairement aux différents Traités que la Belgique a signés, comme celui de New-York où elle s'engage à tendre vers la gratuité de l'enseignement obligatoire, et contrairement aux pratiques en Finlande, un des pays qui réussit le mieux à combattre les inégalités dans l'enseignement, qui étend la gratuité non seulement aux garderies mais aussi aux repas et aux transports scolaires et qui ne coûte pas nécessairement plus cher – bizarrement – qu'en la Belgique. En Belgique, cette Commune

va dans l'autre sens. Les activités extrascolaires, surtout après l'école de 15 heures 30 à 18 heures, ont une valeur pour les enfants. C'est clair qu'à ce prix-là les parents qui éprouvent vraiment des difficultés à payer les frais, vont devoir faire le choix. Donc, la Commune, je le crains, va de nouveau creuser les inégalités. Je connais une dame qui travaille ici de manière irrégulière, en intérim, au nettoyage et qui, avec 700 euros par mois, doit se démener pour faire face à tout...

J'aimerais bien que cette majorité entame un réel débat pour voir où elle compte chercher l'argent et fasse des choix globaux et qu'on n'entende pas les mêmes discussions sur chaque chose à augmenter.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Merci. Je rejoins la remarque de Monsieur Van Damme. Vous prenez l'esprit du privé et vous justifiez les frais en prenant pour exemple l'enseignement catholique. Je pense que c'est plutôt dans un esprit de fermeture qu'ils font ça, pour avantager certaines catégories sociales. Donc, je voterai contre. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig. La parole est à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je ne vous cache pas ma tristesse, ni surtout mon inquiétude. J'observe, j'écoute et je me pose un certain nombre de questions. Je me demande si certains d'entre vous, ici, sont réellement en phase avec les réalités de certaines familles. On parle de 1.000 euros par an et par enfant. Etes-vous réellement conscients de la réalité de certaines familles ? J'ai entendu des chiffres, un certain nombre de choses ; cela dit, vous devez comprendre que lorsqu'un certain nombre de municipalités à travers le monde essaient de tendre vers un maximum de gratuité dans le secteur éducatif et que vous allez à contre-courant de cette tendance-là, moi, je m'inquiète. Malgré les coûts supplémentaires, les augmentations pour toutes les démarches administratives et autres, l'école doit rester avant tout un lieu qui doit être accessible à tous ; et tout le parascolaire est lié à cet ensemble. Je pense que vous empruntez la mauvaise voix et que vous devriez peut-être revoir cette politique qui vise à mettre un maximum de pression sur les Molenbeekois.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik. Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je vais abonder dans le sens de mes collègues. Et la réflexion est très simple finalement : qui a le plus besoin de ces garderies en général, de ce type d'accueil ? La question est de savoir qui aura du mal à payer ces montants. On peut se demander si les mesures que vous proposez ne sont pas déconnectées des réalités molenbeekoises. Les familles les plus précarisées, les familles en difficulté ont besoin de justice sociale qui est, justement, d'essayer de leur apporter un peu plus de moyens, un peu plus d'aide qu'à des familles qui ont les moyens privés de pouvoir apporter ce type d'aide à leurs enfants. Je m'interroge sur ces mesures antisociales, dans le sens où vous excluez de facto une série

de jeunes et de familles et vous vous justifiez en disant que c'est pour améliorer la qualité de l'accueil. Si améliorer, c'est exclure les enfants qui ont en le plus besoin, alors je vous dis : « félicitations ». Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum. La salle, s'il vous plait, je vous ai dit qu'on ne manifeste pas !

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'entends les différentes interprétations de cette mesure. Là où je peux effectivement comprendre, c'est quand on parle de maintenir un accueil de qualité ; ça représente un coût. Moi, j'étais plutôt pour le renforcement de l'encadrement de l'accueil pour permettre davantage d'animations. C'est vraiment sur ce volet-là qu'il faut travailler. A partir du moment où vous allez faire contribuer de plus en plus de familles, il y a peut-être ici une mesure qui est dure à porter, que vous allez, en tant que majorité, porter. Mais, derrière, il y a le sacrifice fait par les parents, dont il faut tenir compte. Car ce n'est pas facile de payer cet accueil, quand on pense à une famille monoparentale qui doit retrouver un emploi. C'est souvent l'unique raison ou la raison principale qui l'empêche dans sa recherche d'emploi. Se pose donc le problème de savoir comment placer les enfants pendant cette recherche ou simplement pour pouvoir travailler.

C'est donc une mesure dure à porter que je vous laisse clairement assumer. Sinon, je suis réservé sur le fait qu'on ne puisse pas demander quelque chose. Je vous encourage à être beaucoup plus précis. Quand on parle du renforcement de la qualité de l'accueil, j'aimerais bien savoir les pistes concrètes qui sont mises en avant - je ne voudrais pas qu'on soit juste dans l'occupationnel - et en quoi elles seraient plus bénéfiques pour les familles et les enfants.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. La parole est à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Juste une petite remarque : ne pourrait-on pas avec cet argent assurer une formation de secouristes aux personnes qui doivent s'occuper de ces enfants ? Car j'ai vu que dans une école un enfant a pu être sauvé grâce à la formation que l'enseignante avait reçue. Je pense que c'est une remarque intéressante. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud. Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Ja bedankt, ik heb zelf 4,5 jaar gewerkt in een buitenschoolopvang als coördinator. Dat was een betalend opvang en geloof mij, wij hebben veel in die jaren die ik daar gewerkt heb, hebben wij veel kinderen opvangen. Dat is uit deze langdurige ervaring van mijn kant dat ik nog meer redenen heb om het reglement vanavond te verdedigen.

Tout d'abord, je tiens à souligner ici qu'on ne touche pas à l'enseignement, que la garderie – ce n'est pas malheureusement le choix de la Commune – n'est pas considérée

comme horaire scolaire. Il existe des décrets des deux Communautés qui fixent les horaires scolaires et tout ce qui se fait avant ou après l'école, en période de congé scolaire, n'est pas considéré comme de l'enseignement et ne donne pas droit au même type de financement que dans les écoles. Je tiens à souligner aussi que la Commune, surtout du côté francophone - parce que, du côté néerlandophone, on a des systèmes qui garantissent la gratuité scolaire de l'enseignement de base -, fait déjà naturellement l'effort de garantir ce qui est dans l'enseignement et qui, comme tel est garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant, et reste quand même accessible à tout le monde.

Par rapport à la question de la qualité, est-ce que mettre moins d'enfants, c'est viser la qualité ? C'est un propos qui, honnêtement, me touche assez, parce que ce n'est vraiment pas le but. Car j'ai travaillé durant quatre ans et demi dans l'accueil extrascolaire où on avait essayé d'offrir un service de qualité justement pour les enfants qui en avaient le plus besoin. Je pense aux enfants dont la langue maternelle n'est ni le français, ni le néerlandais et qui ont intérêt à passer des heures au-delà de l'horaire scolaire. On peut contribuer au développement de ces enfants seulement avec un encadrement et un service de qualité. Donc, l'argent que la Commune va recevoir par ce biais n'est pas destiné à autre chose qu'à renforcer l'encadrement et la qualité.

Vous m'avez posé une question, Monsieur Vossaert, sur ce qu'on entend par qualité. Vaste question évidemment. La qualité s'apprécie par rapport au nombre d'enfants par animateur, au niveau de la formation des animateurs, à leur encadrement sur le terrain et au nombre d'heures de travail prestées qui ne sont pas passées avec les enfants mais qui ont servi à la préparation des activités. Tout cela fera partie de la batterie d'interventions que la Commune mettra en œuvre pour améliorer la qualité. Toutes les pistes seront explorées.

Quand on dit que c'est une mesure asociale, moi, je reviens sur les propos de Monsieur Ikazban qui dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Permettez-moi de vous donner quelques éléments : je vois, dans la réalité, qu'il y a des enfants de Molenbeek qui sont issus tout aussi bien des familles en situation précaire et qui, aujourd'hui, vont dans des écoles qui ne sont pas du ressort communal, sachant que ce pays garantit la liberté quant au choix de l'enseignement et que tous les enfants n'ont pas le même traitement parce qu'ils doivent payer les garderies. Donc, ça ne paraît pas injuste de demander aussi une contribution dans les écoles communales, parce qu'ils sont dans un groupe d'enfants situés dans les mêmes conditions, habitants dans la même Commune et dont les parents contribuent aux finances communales de la même manière, mais n'auraient pas droit au même traitement.

Je vous entends bien quand vous dites qu'il faudrait, à l'inverse, garantir la gratuité pour tous. Je suis d'accord avec vous. Je constate simplement qu'aujourd'hui, on n'est pas en mesure de le faire. Si on était en mesure de le faire, on le ferait.

Vous avez posé une question, Monsieur Ikazban, par rapport au montant choisi. Pourquoi avoir pris 23.998,78 euros ? Chaque montant doit se justifier et a ses raisons. Nous nous sommes référés au règlement de l'initiative *De Vervliofd Wolk* agréée par *Kind en Gezin*, active sur la Commune et qui fixe des tarifications sur base du revenu. On n'applique pas les plus bas, mais on a pris le deuxième plus bas. On a aussi fait un effort pour bien garantir l'accessibilité. Le choix de ce montant, c'est justement pour tenir compte de la situation des gens qui travaillent et qui ont de faibles revenus. Si on avait choisi uniquement les gens qui sont au chômage ou qui dépendent du CPAS, on aurait exclu de cette possibilité de réduction de 50 %, justement des familles à faibles revenus.

Concernant les questions portant sur les critères sociaux, je pense qu'avec les mesures qu'il y a sur la table, on garantit un équilibre. Je ne dis pas qu'il est parfait, loin de là, mais ça permet justement, d'un côté, de répondre aux besoins de l'accueil extrascolaire,

qualité qui est nécessaire pour faire avancer les enfants dans leur parcours scolaire et dans la vie, et, de l'autre, un équilibre par rapport au coût réel de ce type de service qu'on offre. Ce n'est pas une logique du privé. On est dans une logique du service offert. Et je veux dire que la contribution demandée aux parents ne représente qu'un tiers du coût réel que la Commune prend en charge.

Je pense avoir répondu aux questions. Je veux juste souligner aussi le fait que, pour les parents qui entrent dans les conditions CPAS, ce dernier intervient dans les frais de garderie. Il y a aussi une intervention dans les frais de garderie pour les personnes qui suivent des formations agréées au VDAB. Cela répond donc aux questions des parents qui sont à la recherche d'emploi ou qui sont en formation : des interventions sont prévues.

Je pense avoir mis en avant tous les éléments qui montrent qu'on avait choisi une voie, pas évidente, mais qui cherche à garantir un équilibre entre des exigences et des contraintes différentes.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Aujourd'hui, on ne parle plus de garderie, mais d'accueil extrascolaire et nous souhaitons que cet accueil soit de qualité et accessible à tous les enfants. C'est pour cela qu'il y a des dérogations qui sont prévues dans le règlement. On pourra avoir des discussions à l'infini pendant cette législature sur les moyens de financement de la commune. C'est vrai, Molenbeek est la deuxième Commune la plus pauvre de Belgique. Et quand vous dites de prendre l'argent chez les riches – c'est vrai qu'il y a quelques riches à Molenbeek, mais pas beaucoup – ne croyez pas que c'est en allant puiser dans quelques poches que vous allez assurer un service de qualité. Il faut assurer une justice, un traitement équitable. Et il faut que tous les Molenbeekois soient conscientisés, responsables et participants. Donc, ces préoccupations sociales, je peux vous assurer qu'au sein de la majorité, nous les partageons. Nous connaissons notre Commune et ses citoyens. Et c'est justement dans un souci de qualité que nous proposons ces services.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. D'abord, je voudrais remercier l'Echevine – je n'ose pas prononcer votre nom, de peur de faire erreur, que vous pensiez que c'est un manque de respect de ma part, bien au contraire – parce que vous avez eu le courage de répondre clairement et avec conviction, parce que vous semblez convaincue par ce que vous dites. Il n'en demeure pas moins que je continue à rester choqué. Et je voudrais attirer votre attention sur deux éléments, je vous rassure, je ne serai pas long. La garderie, pour beaucoup d'enfants, c'est un moment très important où pendant un temps déterminé, avant que les parents viennent les chercher, avant que les parents aient la capacité de venir les chercher, ils peuvent faire une série de choses et notamment leurs devoirs, bénéficier d'une table, une chaise. Et beaucoup de familles, malheureusement, n'ont pas cette possibilité-là. Et rien que ça, ça vous choque Madame Turine, c'est rendre service à un grand nombre d'enfants. Et je pense que votre mesure est injuste, antisociale et va avoir un effet pervers : beaucoup d'enfants n'ont pas cette possibilité à la maison. Il faut pouvoir assumer, avoir une table, une chaise et une heure ou deux pour pouvoir travailler.

Je vous ai demandé tout à l'heure pourquoi ne pas avoir pris les plafonds de la Communauté française, les mêmes qui donnent droit aux allocations d'études. Ça ne concerne pas que les allocataires du CPAS ou les gens qui sont au chômage, ça concerne beaucoup de gens et je connais ce critère. Je termine là-dessus : vous avez dit une phrase très importante, vous avez fait un aveu en disant que, c'est vrai, l'idéal serait la gratuité pour tous. Je constate que vous avez abdiqué. Vous n'êtes installés que depuis six mois et vous faites déjà payer les Molenbeekoises et les Molenbeekoïes.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ik ga heel kort houden, zelfs als ik begrijp dat uw kwaliteitsvol na de schoolsopvang wil creëren, dan begrijp ik nog altijd niet dat u daarvoor gezinnen zoveel laat betalen als dat hier staat. Ik had zelf daarjuist de rekening nog niet gemaakt van de woensdagnamiddagen, als ik de woensdag namiddagen bijkom, dan kom ik voor een gezin van twee kinderen op 740 euros en dan vraag ik me af, Mijnheer de Voorzitter van het OCMW, zelf als u die prijs in twee gaat snijden, voor de arme gezinnen, voor de gezinnen die echt niet kunnen betalen, dat wil zeggen een serieus factuur extra voor het OCMW. Gaan we nog de dotatie aan het OCMW gevoren... Dit is toch een rare asociale maatregel en dus ik begrijp echt niet hoe u dit kan verdedigen. Ik begrijp dat u in principe invoert van een zeker betaling maar ik begrijp echt niet waarom die betaling zo duur moet zijn en zo zwaar zal wegen op het budget van veel gezinnen. Ik vind het een zeer asociale maatregel en ik verschiet ook dat de partijen zoals Ecolo en CDH die eigenlijk meedragen, ik vind dat ongelooflijk en zeer asociaal.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme. Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

L'Echevine Gadaleta a parlé de l'IBO. Comme par hasard, mon fils fréquente une salle d'escalade qui dépend de l'IBO. Je vois qu'il existe une sélection sociale qui se fait avec ces prix-là et je constate la même chose dans les autres activités organisées par l'IBO. C'est vers ça qu'on se dirige... Donc, je vous enjoins de faire une analyse sociologique du public que vous avez et de me dire combien de gens vous allez garder d'ici six mois ou un an. S'il n'y a pas de sélection sociale, prouvez-le. Je crains que ça ne soit pas possible, point barre.

Deuxième chose, on a parlé de qualité. Mais je n'en vois pas pour l'instant, je n'ai pas entendu comment vous allez investir dans la qualité : acheter du matériel, engager plus de gens avec ces contributions, en quoi consiste-t-elle ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur De Block a juste réitéré le fait que si on s'engage dans cette mesure, le fait de faire contribuer, vous avez parlé de qualité et vous avez peut-être des pistes de réflexion ou des actions que je serai ravi d'entendre, veuillez, au moins, à faire moins d'occupationnel.

Une petite précision : vous avez parlé des aides pour les personnes qui suivent des formations au VDAB. Parlez-vous également des personnes qui suivent les formations chez Actiris ? Parce que vous n'aviez parlé que du VDAB...

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Madame Gadaleta, vous souhaitez répondre ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

Oui, Monsieur Vossaert, par rapport aux formations, Actiris, en fait, n'est pas compétent à Bruxelles, cela reste de la compétence des Communautés. C'est soit le VDAB, soit Bruxelles-Formation. Cette mesure existe bien du côté du VDAB, mais d'après mes informations - j'ai fait des recherches - pas du côté de Bruxelles-Formation. Encore une fois, ça relève du niveau communautaire, ça ne dépend pas de la Commune.

Monsieur Ikazban, vous avez dit quelque chose de très important par rapport aux devoirs. Je suis disposée à ce qu'on ouvre un débat pour en discuter avec plaisir. Je le sais, parce que je vis à Molenbeek dans le quartier historique et j'ai un passé professionnel dans le secteur de la petite enfance. Je m'excuse auprès du public, je n'ai pas de voix, mais je fais ce que je peux.

M. le Président :

Cela signifie que vous n'avez pas le droit de vous manifester dans la salle. Merci.

La parole est à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Par rapport à ce que vous dites en ce qui concerne les devoirs, je trouve ça très interpellant. Je ne viens pas d'une autre planète et j'ai une longue expérience professionnelle dans le secteur qui touche les publics dont on parle. Mais ça me pose un problème, je vous le dis franchement et honnêtement. Si des instituteurs sont au courant de conditions où les enfants ne sont pas en état de faire les devoirs, il faudra peut-être réfléchir aux politiques des devoirs des écoles. Parce qu'on peut bien donner une table et une chaise dans les garderies, mais pour moi, ce n'est pas l'essentiel, ça c'est un autre débat, j'en conviens. Mais on ne va pas résoudre le problème des inégalités dans les écoles en mettant juste des tables et des chaises à disposition. Par rapport aux montants, vous vous référez à la Communauté française. On a choisi ces montants-là dans ce règlement. Il faut dire aussi que le Collège a l'intention d'évaluer le système qui va être mis en vigueur et s'il s'avère qu'effectivement des ajustements sont nécessaires, on les fera, ce n'est pas un souci.

Quant à la question de Monsieur De Block qui est de savoir si on exclut des publics à l'IBO, moi, je ne suis pas responsable des IBO, je peux juste parler des tarifications. Une garderie à l'IBO pour des montants moyens coûte en moyenne beaucoup plus cher que ce qu'on prévoit maintenant, et les activités sont payantes en plus. Donc, le but de ce règlement, ici pour ce type d'activités, est de les offrir pendant les heures de garderie, donc ça serait compris dans les prix payés pour la garderie.

Concernant la question de la qualité, le matériel en est un aspect, mais peut-être pas le plus essentiel. Il y a des aspects liés, premièrement, à la formation du personnel, deuxièmement, à l'encadrement du personnel, troisièmement, au renforcement du nombre d'animateurs par enfant et, quatrièmement, à la question de l'encadrement du personnel. Et tout ça fait partie des pistes qu'on va explorer. Donc, l'intention est, avec ces moyens,

d'investir dans plusieurs pistes et faire en sorte que la garderie et l'accueil extrascolaire restent de qualité, en sachant – et je reviens encore une fois – que l'objectif de la Commune est de garantir au maximum l'égalité des chances des enfants dans l'école et dans la vie. Il n'y a rien à faire, il n'y a pas de solution miracle, pas trente-six pistes. C'est la qualité qui fait la différence dans la vie des enfants, et surtout dans la vie des enfants fragilisés.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 24 votes positifs, 14 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 24 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen, 1 onthouding.

28. Formations du personnel animateur (trice) d'accueil des écoles communales fondamentales francophones - Approbation d'une convention entre la Commune et les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active).

M. le Président :

On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**29. Déclarations des emplois vacants de l'enseignement néerlandophone concernant les postes de recrutement en fonction de la nomination au 1.1.2014.
De vacante verklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.1.2014.**

M. de Voorzitter :

La parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik heb een vraag voor de Schepen van het Nederlandstalig onderwijs, deze beslissing betekent een uitbreiding van het aantal uren of gaat het enkel om procedurele kwestie dat betrekking vacant moeten verklaard worden? En dan mag ik van de gelegenheid gebruiken, we zijn ondertussen drie uur en half aan het vergaderen, we hebben 29 van de 47 punten in publieke zitting behandeld, der is daar straks gesproken over de kwaliteit, mij gaat het niet over een bijkomende zitpenning. Ter attentie van Mijnheer Jamal Ikazban, voeg ik er aan toe dat ik ook geen probleem heb.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, dat heeft niets te maken met de punten alstublieft. Mijnheer Berckmans, sorry, ik kan u niet verder laten gaan.

M. Berckmans :

Ik vind niet normaal dat wij op die manier zo een agenda moeten behandelen.

M. de Voorzitter :

We zitten aan punt 29, Non, on ne commence pas à polémiquer. On passe au point 29 ... Je vous donne la parole à Monsieur Ikazban pour une minute. Prenez le micro, s'il vous plait.

M. Ikazban :

J'ai simplement envie de dire à Monsieur Berckmans de la N-VA que ce n'est pas parce qu'il vote avec la majorité qu'il doit tout le temps déverser sa haine qu'il a des socialistes.

M. le Président :

L'incident est clos.
On peut approuver le point 29 ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants: 39 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers: 39 positieve stemmen.*

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Mijnheer de Voorzitter, er was een vraag van Mijnheer Berckmans. Dat gaat niet over de uitbreiding van uren, dat is de uren die vacant zijn voor vast benoeming.

**30. Festival de théâtre Bruxellons 2013 - Convention entre la Commune et l'A.S.B.L. Bulles Production.
Toneelzomerfestival Bruxellons 2013 - Overeenkomst tussen de Gemeente en V.Z.W. Bulles Production.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux petites questions à l'adresse de Madame Schepmans. L'Echevine de la Culture, c'est Madame Schepmans. Premièrement, pouvez-vous nous dire un mot sur la programmation de cette année ? Deuxième remarque qu'on vous a souvent faite, elle n'est pas nouvelle, dans la convention, il est indiqué que *Bulles Production* doit mentionner le soutien de la Commune, etc. Mais on ne précise pas avec force qu'ils doivent indiquer dans leurs dépliants et affiches que ça se passe à Molenbeek et que le Château du Karreveld est bien à Molenbeek. Je fais cette remarque parce que depuis des années, on lit sur les affiches : « *Château du Karreveld, à 5 minutes de la Basilique de Koekelberg* ». Il faudrait, si vous voulez aider l'Echevine du Tourisme à revaloriser l'image de la Commune de Molenbeek, quand même rendre à César ce qui appartient à César. Merci.

M. le Président :

La parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que c'est la 20^e année que nous aurons un festival de théâtre au Château du Karreveld et c'est vrai que cette année nous présentons 25 spectacles. Ça se passe du 12 juillet au 7 septembre 2013. Donc, c'est l'occasion pour les Molenbeekois, mais également des Bruxellois et même des personnes qui habitent au-delà, de découvrir le château du Karreveld et de découvrir aussi Molenbeek-Saint-Jean. Il n'y a pas d'autres représentations théâtrales à Bruxelles en été. Donc, c'est vraiment un plus pour notre Commune. Comme je le disais, il y aura 25 spectacles et tout le monde pourra y trouver son plaisir. C'est vrai que sur les affiches, on dit que c'est à cinq minutes de la Basilique, mais l'un n'empêche pas l'autre. On peut dire qu'on est à cinq minutes de la Basilique, au Château du Karreveld dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Nous serons donc attentifs à ce qu'ils le précisent.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

**31. Octroi d'un subside au Centre d'Education National Sportif Academy.
Toekenning van een toelage aan CENS Academy.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

**32. Octroi d'un subside au club de basket Royal Anciens 13.
Toekenning van een toelage aan de basketclub Royal Anciens 13.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais simplement faire une remarque au Collège, même si on va voter favorablement puisqu'il s'agit d'un subside récurrent. Mais je voudrais quand même rappeler qu'à Molenbeek-Saint-Jean, il y a un beau château, il y a un festival de théâtre en été, comme l'a dit Madame Schepmans, mais il y a aussi des grands clubs de qualité. Le club de l'ABC qui vient d'accéder...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, il s'agit ici des Anciens 13.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, pourquoi est-ce que vous m'interrompez chaque fois ? C'est du basket, je parle de basket-ball. Pourquoi vous m'interrompez ?

M. le Président :

Nous sommes sur le Royal Anciens 13.

M. Ikazban :

Pourquoi vous m'interrompez, je ne dis rien pour l'instant ?

M. le Président :

Pourquoi parlez-vous de l'ABC ?

M. Ikazban :

C'est du basket, vous ne savez pas ? Eh bien moi je vous apprends quelque chose, l'ABC, c'est du basket-ball. Le Royal Anciens 13, c'est du basket-ball aussi.

M. le Président :

Je le sais, mais l'ABC n'est pas le point dont nous parlons ici.

M. Ikazban :

Je peux dire quelque chose, oui ou quoi ? Moi je n'ai plus envie de dire quelque chose, vous pouvez aller voter votre point.

M. le Président :

Merci, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

33. Octroi d'un subside à Vision Solidaire asbl.

Toekenning van een toelage aan Vision solidaire vzw.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

**34. Installations du Stade Edmond Machtens - Nouvelle convention d'occupation.
Installaties van het Edmond Machtens stadion - Nieuwe bezettingsovereenkomst.**

M. le Président :

Le point 34 est retiré.

35. Octroi d'un subside exceptionnel à JCI Bruxelles pour son projet «Envolez vos papilles».

Toekenning van een buitengewone subsidie aan "JCI Bruxelles" voor het project "Envolez vos papilles".

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, j'aurais bien voulu demander si les jeunes Molenbeekois étaient concernés, parce qu'il n'est rien indiqué. Le siège se trouve à l'avenue Louise. J'aurais bien voulu savoir qui en profitait dans notre Commune ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant ce point, si je comprends bien, c'est une initiative qui vise à sensibiliser les enfants au bien manger, et je salue ici l'excellente initiative, une initiative donc qui vise à sensibiliser les enfants touchés par l'invasion de la malbouffe, d'autant plus qu'un intérêt est porté aux enfants issus de l'enseignement spécialisé.

L'approche pédagogique semble intéressante et super motivante, si j'ai bien compris encore une fois, les enfants pourraient bénéficier d'un survol de la région de Liège s'ils participent intégralement au programme.

N'est-il pas dérisoire d'engager 200 euros dans cette dynamique pour sensibiliser au bien manger, sachant que des milliers d'enfants Molenbeekois sont victimes d'un manque d'hygiène alimentaire ? Ne trouvez-vous pas ce montant insignifiant ? Combien y aura-t-il d'enfants bénéficiaires de ce programme ? De quelles structures scolaires sont issues ces enfants ? Sur base de quels critères avez-vous choisi l'école ou telle institution ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je ne vais pas répondre à la place du Collège, je pense que c'est l'Athénée Royal Serge Creuz qui va participer à ce programme. Je pense que c'est une bonne mesure et je vais donc voter positivement. Je pense que la sensibilisation au bien manger ou à l'alimentation durable, c'est très bien. C'était dans notre programme communal et donc je vais soutenir clairement cette proposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

M. l'Echevine Turine :

Tout d'abord, pour replacer le contexte, on est ici dans la partie des subsides du service Jeunesse et ce sont des initiatives de soutien qui viennent de la part d'associations. Ensuite, on analyse ce que l'association propose. On voit simplement s'il y a une opportunité ou pas d'apporter un soutien et de voir quel sera le montant de ce soutien.

Ici, c'est la première fois que cette ASBL, dont le siège n'est effectivement pas à Molenbeek-Saint-Jean, s'adresse à la Commune pour la simple et bonne raison, que cette fois-ci, il y a une classe de l'Athénée Royal Serge Creuz qui participe, enfin moins d'une classe puisque ce sont 10 enfants qui participent.

L'objectif premier, avant même d'être la question de l'alimentation saine, c'est d'avoir un projet sur la question du vivre ensemble, puisqu'effectivement vous avez vu que dans le projet, l'idée est de travailler et d'intégrer notamment des enfants qui sont dans l'enseignement spécialisé, et c'est d'abord tout un travail sur l'apprentissage de la différence, sur le respect des différences que chaque enfant peut avoir. C'est donc intéressant que des enfants de Molenbeekois puissent participer à une initiative qui fait travailler pendant un an ensemble des enfants qui sont issus de différentes écoles dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est donc intéressant de soutenir le projet, mais si la dernière journée se déroule à Liège avec 300 ou 400 enfants, de Molenbeek, il n'y aura que 10 enfants. Donc, pour être équitable par rapport aux autres projets que nous soutenons dans le cadre d'un subside, qui je le rappelle est assez minime, puisqu'il s'agit de 20.000 euros et encore, puisque une partie seulement est attribuée sur base de projets, donc, pour être équitable par rapport aux autres projets, on a tenu compte du coût que ça représentait par enfant et on a décidé de leur octroyer 20 euros par enfant Molenbeekois, ce qui donne la somme de 200 euros.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

36. Octroi d'un subside exceptionnel à l'association Carrefour de l'Espoir pour son événement «Les Artistes de l'Espoir».

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vereniging Carrefour de l'Espoir voor zijn evenement "Les Artistes de l'Espoir".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

37. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Solidarité Savoir pour son projet « Accrochage scolaire».
Toekenning van een buitengewone subsidie aan “Solidarité Savoir” vzw voor het project “Accrochage scolaire”.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

38. Convention relative à la cession de l'actif net de l'ASBL LE PAVE MOLENBEEKOIS.
Overeenkomst betreffende de overdracht van de netto-activa van de VZW LE PAVE MOLENBEEKOIS.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui j'ai vu qu'il y avait une créance de 94.000 euros. Parce qu'il y a aussi un montant de 56.000 euros, est-ce que ce montant va être déduit des 94.000 euros ? Est-ce que c'est la Commune qui va donner le complément ? Comment cela va se passer ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, donc il faut savoir que nous avons lancé il y a quelque temps la procédure. C'est l'Echevin de l'époque, Monsieur Daif, qui était en charge de la liquidation de l'ASBL le Pavé Molenbeekois. Dans un premier temps, il fallait mettre fin à l'existence légale de cette ASBL. C'est une ASBL para communale et ses avoirs vont être transférés à la Mission locale, mais c'est déjà le cas actuellement dans les faits. Donc il y a une autre convention qui va être soumise au prochain Conseil communal et qui va représenter une dette que la Mission locale va devoir à la Commune. Donc en fait, la liquidité de l'ASBL le Pavé Molenbeekois est utilisée par la Mission locale. Il y a une deuxième convention qui va suivre. Cette somme d'argent va être due à la Commune. Cet argent devra être restitué à la Commune, le jour où éventuellement la Mission locale devrait mettre la clé sous le paillason.

Madame P'tito, vous étiez aussi à la manœuvre, donc si je me suis trompé, vous pouvez me corriger aussi.

Mme Bastin :

Il y a une créance, donc je me dis que ce n'est pas un montant qui sera dû à la Commune mais que c'est un montant qui va devoir être épongé.

M. l'Echevin El Khannouss :

Cette créance, au jour d'aujourd'hui, c'est la Mission locale qui en dispose. Il faut savoir que cet argent-là est dans la comptabilité de la Mission locale. Cet argent théoriquement doit être rétrocédé à la Commune. La Mission locale est actuellement incapable de le faire vu sa situation financière. Donc il y a une convention qui va suivre et qui va consacrer cette créance. La Mission locale va devoir cet argent à la Commune et devra le restituer si un jour elle est liquidée.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

39. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

40. Marché de services relatif à l'entretien et la réparation en cas de panne des installations de chauffage dans les bâtiments communaux.

Dienstenopdracht voor het onderhoud en de herstelling in geval van panne van de verwarmingsinstallaties in de gemeentegebouwen.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block en aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik had gewoon een vraag, wat is het verschil tussen punt 40 en het punt 45? De tittel is hetzelfde en de tekst is hetzelfde.

M. de Voorzitter :

Punt 45 is teruggetrokken.

M. De Block :

Je me demandais pourquoi, pour ce genre de travaux, il n'y a pas d'équipe communale ou de services communaux qui pourraient fournir ce genre de service ? J'imagine que des chauffages, il y en a partout. Ils ne vont pas disparaître, donc pourquoi n'y

a pas une équipe de chauffagistes de la Commune qui veille aux réparations ? Pourquoi faut-il nécessairement faire appel au privé ?

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

De Gemeente heeft technici. Maar het is ook zo dat de chauffage ketels allemaal verschillen zijn. We kunnen niet alles in stock houden en er zijn dus gespecialiseerd bedrijven. We kunnen moeilijk hetzelfde service leveren. Het feit dat we de service moeten garanderen, dat maakt dat we een dergelijk stockmark maken.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

41. Marché de services relatif à l'entretien et aux interventions des ascenseurs et monte-charges des bâtiments communaux.

Dienstenopdracht m.b.t. het onderhoud en de herstelling van de liften en goederenliften in de gemeentegebouwen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

42. Plan triennal 2007-2009 - Projet n° 09 - Rénovation de l'éclairage public de la rue du Hoogbosch et des avenues Carl Requette, Edmond Candries - Projet - Engagement de la dépense.

Driejarenplan 2007-2009 - Ontwerp nr. 09 - Vernieuwing van de openbare verlichting Hoogboschstraat, Carl Requettelaan, Edmond Candrieslaan - Ontwerp - Vastlegging van de uitgave.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Comme il s'agit du plan triennal pour l'amélioration de l'éclairage public, je voudrais juste savoir, comme c'est un plan qui date déjà de 2009, est-ce qu'il y a des nouveaux logements dans le quartier ? Peut-être que l'éclairage public doit aussi tenir compte de ces nouveaux logements.

M. l'Echevin Gypers :

Vous savez qu'à l'avenue Carl Requette, l'éclairage existant est dans les arbres et ne donne plus beaucoup de lumière. Sibelga, avant d'installer un nouvel éclairage, s'adapte à la situation existante. C'est une étude de Sibelga qui détermine le type d'éclairage qu'on va installer.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

**43. Travaux de sécurisation des entrées des logements sociaux pour l'année 2011 -
Projet - Engagement de la dépense.**

**Werken voor de beveiliging van de ingangen van de sociale woningen voor het jaar
2011 - Ontwerp - Vastlegging van de uitgave.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

**44. AGRBC du 13 décembre 2012 octroyant une subvention aux Communes de la
Région de Bruxelles-Capitale pour des travaux de sécurisation urbaine - Rue de la
Semence - Aménagement extérieur public jouxtant la construction d'une nouvelle
école néerlandophone - Sollicitation de subsides complémentaires à celui octroyé
dans le cadre du Programme triennal d'investissement 2010-2012 - Projet n°14.**

**BBHR van 13 december 2012 houdende toekenning van een subsidie aan de
gemeenten van het Brussels-Hoofdstedelijk Gewest voor stedelijke
beveiligingswerken - Zaadstraat - Buitenaanleg (openbare ruimte) grenzend aan de
constructie van een nieuwe Nederlandstalige school - Verzoek om subsidies ter
aanvulling van de subsidie toegekend in het kader van het Driejarig
Investeringsprogramma 2010-2012 - Ontwerp nr. 14.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants: 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

45. Marché de services pour l'entretien et la réparation en cas de panne des installations de chauffage dans les bâtiments communaux.
Dienstenopdracht voor het onderhoud en de herstelling ingeval van panne van de verwarmingsinstallaties in de gemeentegebouwen.

M. le Président :

Le point 45 est retiré.

46. Travaux de sécurisation des entrées des logements sociaux pour l'année 2011 - Projet - Engagement de la dépense.
Werken voor de beveiliging van de ingangen van de sociale woningen voor het jaar 2011 - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.

M. le Président :

Le point 46 est retiré.

47. Avis de la Commune sur le plan régional de stationnement.
Advies van de Gemeente op het gewestelijk parkeerplan.

M. le Président :

Je donne la parole à L'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Une petite introduction d'abord. Het advies dat ons gevraagd werd is tot stand gekomen, na een openbare enquête, met het advies van de dienst Mobiliteit en de goedkeuring van de College. Wij zijn daarop ingegaan in de zin dat..., dans le sens où notre plan de stationnement a été approuvé le mois passé. On a adapté notre avis par rapport au plan de stationnement qui a été approuvé par ce Conseil. C'est dans cette optique-là qu'on essaye que la Région tienne compte des particularités des Communes et des particularités des quartiers. Je crois qu'on a répondu systématiquement dans un bon ordre à chaque point, dans la mesure où nous n'étions pas sur la même longueur d'onde, de laisser la dérogation aux Communes pour gérer ces points-là. Donc, tout le système de plan de stationnement est basé sur l'encouragement ou le découragement de faire des actes de mobilité sur l'espace public. Ici, on a répondu vraiment à la demande de la Région et c'est l'avis que ce Collège donne pour ce plan de stationnement.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ik ben nogal verbaasd over het advies. Ik ben positief verbaasd over het advies, ik denk dat uw dienst zeer goed gedaan heeft en ik vraag me af hoe dat te combineren is met uw visie over de groene pakeertoren? Alleszins is het zo dat wij ons met Spa vrij goed kunnen vinden in dit voorstel van advies. Ik kan me alleen moeilijk voorstellen dat de MR het advies heeft goedgekeurd op het Schepencollege omdat op Gewestelijk niveau de hele MR op zijn achterste poten staat en verschillende Burgemeesters beroepen gaan aantekenen en nieuwe ordonnantie gaan indienen en dergelijke meer...

Et donc Madame la Bourgmestre, j'ai appris que votre collègue et ami député Dewolf va introduire une nouvelle Ordonnance tendant à modifier l'Ordonnance de stationnement actuel. Ici, vous approuvez l'Ordonnance actuelle et vous ne dites rien sur l'augmentation de 15 %, ce qui veut dire que vous l'acceptez aussi. J'en prends note, mais je constate également que vous ne suivez pas du tout votre collègue MR de la Commune d'Etterbeek et en plus, j'ai hâte de voir votre position au Parlement. Donc là, vous allez devoir vous distancer de la position de la Commune, soit vous allez devoir vous distancer de la position du MR. J'ai donc hâte de voir ce que ça va donner. Pour le moment, je suis assez impressionné qu'à plusieurs reprises sur les pages 3, 4 et 5, la note dit clairement qu'il faut augmenter les tarifs. Je donne donc comme conseil à la Région de prévoir des tarifs plus élevés. Je constate donc également que le MR Molenbeekois soutient l'idée des tarifs de stationnement plus élevés qu'actuellement. C'est donc que vous êtes vraiment à la recherche de beaucoup d'argent, pas seulement à l'État civil, pas seulement dans les écoles mais aussi dans le stationnement, merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

La question que j'avais est relative à la rétrocession de 15 %, alors que le dispositif n'est pas encore appliqué ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'en ai parlé avant la séance, j'ai déposé un amendement, une proposition qui concerne plutôt les remarques générales. Je voudrais savoir quel est le sort réservé à cette proposition d'amendement ? Soit j'en fais lecture...

M. le Président :

Monsieur Vossaert, si vous avez un amendement, vous pouvez le lire. Ensuite, nous passerons au vote sur cet amendement. Il sera accepté ou bien il sera refusé. Le règlement d'ordre intérieur prévoit et permet aux Conseillers communaux de rentrer un amendement. C'est donc le droit de Monsieur Vossaert de le faire. Et donc, s'il le présente, on peut éventuellement l'écouter et puis on verra éventuellement ce qui se fera par la suite. Il y a un débat qui peut se lancer ou une proposition qui peut venir. Mais on ne peut rien faire tant que vous n'avez pas énoncé votre amendement. Madame la Bourgmestre souhaiterait donner son avis également.

Mme la Bourgmestre :

Non, enfin je voudrais quand même préciser que l'avis du Collège doit être transmis avant le 27 mai à la Région bruxelloise. Mais l'avis du Conseil peut être donné par la suite. Donc, il y a différentes possibilités qui peuvent s'offrir au Conseil communal. Mais moi, je vous proposerai de suivre l'avis qui est émis par le Collège, parce que c'est un avis et il faut quand même rester réaliste. Ici, au Conseil communal, nous n'allons pas nous faire le porte-parole des critiques qui peuvent être faites à la Région sur ce plan régional de stationnement.

Pour répondre immédiatement à Monsieur Van Damme qui m'a interpellée, je pense que le Collège de Molenbeek-Saint-Jean marque son accord sur le fait que nous devons rétrocéder 15 % des bénéficiaires à l'Agence de stationnement. Nous entendons que cette rétrocession se fera quand cette Agence deviendra effective, ou à tout le moins quand le règlement l'Ordonnance de stationnement sera effective et mise en application sur le territoire de la Région bruxelloise. Pour le reste, je pense qu'on ne doit pas porter au niveau communal un débat qui se passe au niveau régional. Je peux vous parler de la Conférence des Bourgmestres où là, chaque Bourgmestre, quelle que soit sa tendance politique, a un avis qui peut être très différent de ce qui est discuté au niveau régional. Donc moi, la proposition que je ferai, c'est d'aller de l'avant par rapport à cet avis, puisque j'ai cru comprendre que certains membres de cette assemblée considèrent que c'est un avis qui est nuancé et donc on peut aller de l'avant et passer à un vote ce soir sur cet avis. Sinon l'avis du Collège sera envoyé et puis on pourra poursuivre si vous le souhaitez un prochain Conseil communal.

M. Vossaert :

Oui, j'entends bien les arguments de Madame la Bourgmestre concernant le fait d'avoir la possibilité d'avancer puisque vous devez respecter les délais imposés par la Région, c'est-à-dire rendre votre avis avant fin mai. Mais je me pose quand même la question sur l'utilité de mettre ce point à l'ordre du jour aujourd'hui, parce que si je vous comprends bien, vous faites juste une communication sur un avis, mais alors ne nous demandez pas de l'approuver !

Maintenant, moi, je voudrais juste vous dire que je vais conserver et maintenir mon amendement. Je vous propose, pour gagner du temps, parce que bien entendu je trouve que le travail qui a été réalisé par les services de la Mobilité et l'Echevin, est important. Je trouve qu'il y a des remarques vraiment pertinentes. Sur l'avis précis et spécifique quant à l'application de ce plan régional, dans le cadre de l'application du plan régional de stationnement, là je pense qu'on s'y retrouve. Maintenant, là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec Madame la Bourgmestre, c'est que quand on vote une réforme de l'État qui transfère plus de pouvoir aux Régions et qu'effectivement le plan régional de mobilité qui est dans les tiroirs du Parlement et qui va être adopté, et bien il impose que la Région aura un droit de regard sur tous les plans communaux de mobilité qui vont être votés dans les Assemblées. Donc, je veux bien qu'on puisse chaque fois se dédouaner, parce que ce n'est pas du même niveau de pouvoir, mais là, c'est facile de voir les choses comme ça en disant : finalement la Commune n'a pas beaucoup d'intérêt, n'a pas beaucoup d'importance quand elle rend un avis. Alors autant ne remettre aucun avis, qu'on soit bien clair !

Alors moi mes remarques et mon amendement, il est simple et général. Je ne fais pas de remarque spécifique. Je ne vais pas citer tous les considérants, ce n'est pas très utile. Par contre, ce qui est peut-être utile à rappeler, c'est que la Commune peut regretter une série de faits, c'est-à-dire le retard qui a été pris par le gouvernement pour présenter le plan de stationnement, il faut dire que cette Ordonnance a été adoptée par le Parlement bruxellois le 16 janvier 2009. Nous sommes en mai 2013 et ce projet passe à peine la rampe de l'enquête publique.

Alors une autre critique qui est quand même utile et qui devrait accompagner tous les plans de mobilité parce qu'il faut quand même mesurer l'impact de ça sur la mobilité. Quand on prend un plan régional dans les Communes, c'est toutes les mesures d'accompagnement qui restent encore à prendre pour résoudre globalement la mobilité. Alors on parle de mesures ambitieuses en matière de transports publics, on parle du RER notamment. Mais sur le fond, ça c'est ce que je vous proposerai de voter, mais je peux préjuger que vous n'allez pas soutenir mon amendement, c'est que quand on parle de la délimitation des quartiers, ça doit être laissé à l'appréciation des Communes qui sont effectivement le plus au

fait des réalités locales et des besoins de leurs habitants. Alors, un bon point que je retrouve dans votre avis, c'est sur le fait qu'on ne tient pas suffisamment compte des besoins des professionnels dont la voiture est un outil de travail indispensable. Je lis : « des cartes valables sur tout le territoire régional ou sur une partie seulement en fonction des différentes professions en privilégiant les métiers qui garantissent services aux personnes doivent être proposés à des prix pouvant varier en fonction des catégories professionnelles ». Là je me retrouve très bien dans l'avis de la Commune. Mais le plan ne tient pas compte de la situation actuelle de stationnement à Bruxelles et à Molenbeek, c'est le plan Iris 2. On parle d'un nombre total d'emplacements en voirie et dans les parkings publics hors voiries qui ne doit être supérieure au nombre équivalent mesuré en 2004 et 2005. Il y a donc un retard pour l'évaluation, ce n'est peut-être pas au fait de la réalité.

Dernière chose, et je termine là-dessus, nous trouvons que le Conseil communal devrait émettre les conclusions suivantes : qu'il faut constater que des corrections doivent être apportées au plan régional de stationnement notamment quant à l'absence d'un comptage détaillé des places de stationnement sur et hors voirie, l'absence de gradation des tarifs en fonction de la zone de stationnement, l'imprécision dans la définition des prestataires de soins urgents et là, on le rappelle dans votre avis. Il y a également lieu de mettre en œuvre des solutions de mobilité déjà préconisées depuis plusieurs années, c'est-à-dire l'instauration d'un péage urbain, la création de zones basses émissions, la mise en place de parkings de dissuasion au port de Bruxelles et j'en finis, il y a lieu de tout mettre en œuvre afin de résorber le retard pris dans la mise en place du RER, d'accentuer les efforts pour développer une offre de qualité en transport en commun notamment dans le cadre de l'extension du métro et par la couverture optimale du territoire via un système de lignes de bus et de trame qui limite drastiquement les ruptures de charge. J'en ai fini par rapport à mon amendement et dernière question concernant l'enquête publique, j'aurais voulu savoir, Monsieur l'Echevin, combien d'avis vous avez reçu lors de cette enquête publique ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je ne vais pas faire une conférence comme Monsieur Vossaert, je voudrais simplement dire je suis d'accord en partie avec une remarque qu'il a faite et avec la proposition de Madame la Bourgmestre. Ceci, c'est un avis du Collège et ça doit rester un avis du Collège. Pour moi, il est inutile de le mettre à l'ordre du jour ou alors on doit vraiment pouvoir donner son avis. Parce qu'on ne peut pas nous dire : votre avis ne sert à rien et même si vous ne votez pas, on s'en balance, on envoie quand même l'avis du Collège. Donc pour moi, il faut le retirer. C'est l'avis du Collège, ça reste une communication.

Pour le reste, et pour ne pas faire aussi long que mon collègue, je constate simplement qu'à nouveau, on propose un peu partout, même s'il y a des remarques intéressantes, je ne vais pas tout démolir, mais on propose à nouveau tout le temps de tout augmenter. Donc à nouveau, c'est là qu'on va puiser pour proposer un budget en boni dans cette Commune. Je voudrais faire cette remarque, c'est que lors des discussions budgétaires, on avait constaté que vous vouliez faire payer la carte riverain. La première carte de stationnement riverain qui était gratuite, vous voulez la faire payer. Au début, vous vous êtes réfugiés, vous avez parlé de 25 puis de 30 euros, et même de 40 euros. Enfin, on ne sait même pas combien ça va coûter. En tout cas, c'est beaucoup. Vous vous êtes réfugiés derrière la Région, en disant que c'était la Région et que ce n'était pas vous. Donc comme d'habitude, c'est courage, fuyons. Alors qu'ici, dans votre propre document, le document en tout cas il dit la vérité, c'est ce qu'on avait dit ici dans les bancs de l'opposition, c'est que la Région propose simplement de partir sur une carte de cinq euros. Vous, vous

êtes venus directement avec une carte de 40 euros. Alors vous, quand vous avez des minimums, vous voulez toujours les maximums, vous voulez toujours écraser les gens au maximum. Je donne cet exemple pour dire que vous êtes malhonnêtes...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, ne lancez par des anathèmes, s'il vous plaît.

M. Ikazban :

Je vais dire les choses autrement alors. Si ça a blessé, je m'en excuse. En tout cas, ce que vous avez dit n'est pas tout à fait juste. Vous avez dit que ce n'était pas vous mais que c'était la Région. Mais non ce n'est pas la Région, la Région parle de cinq euros. Vous, vous voulez nous proposer 40 euros. Vous appelez ça comme vous voulez, ce n'est pas la vérité et c'est à nouveau aller chercher dans la poche du contribuable Molenbeekois.

M. le Président :

Les avis de tout le monde ont été entendus...

M. Ikazban :

Quand j'ai la parole Monsieur le Président, j'aimerais qu'on ne me la retire pas !

M. le Président :

La décision qui a été prise ici et qu'on m'a glissé dans l'oreille, c'est que le point est retiré. L'avis sera transmis, mais le point reviendra éventuellement à une prochaine séance du Conseil communal. Je vous propose donc, pour avancer, que nous passions au point suivant. Je laisse maintenant Monsieur Gypers répondre aux questions précises.

M. l'Echevin Gypers :

Le problème, c'est que Monsieur Ikazban vient de dire qu'on n'a pas été très honnête. Donc, je le répète que j'ai toujours dit que c'était 25 euros et je n'ai jamais dit que c'était régional. C'est un plan de stationnement communal qu'on a adopté, donc c'est bien communal. On a toujours dit que c'était communal et que ça serait revu par la Région. Mais on ne peut pas avancer sur une décision de la Région qui n'a pas encore été prise. C'est la Commune qui décide ce qu'elle fait avec son plan de stationnement et vous l'avez approuvé ici, en Conseil communal. Donc il ne faut pas revenir ici au Conseil communal en disant ceci ou cela, c'est comme ça.

**48. Contrat de Quartier Cinéma - Belle-vue - Friche Petite Senne - Op. 1.6 et 5a.1 - Construction d'une crèche et de logements - Dossier d'exécution.
Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Zinneketerrein - Ingreep 1.6 en 5a.1 - Bouw van een kinderdagverblijf en woningen - Uitvoeringsdossier.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Oui Monsieur le Président, j'aurais aimé savoir par rapport aux deux contrats de quartier dont il est question ici, si des clauses sociales et environnementales étaient prévues dans les marchés publics futurs ? Aujourd'hui, peut-être pas, mais en tout cas pour les crèches et les logements et autres constructions ?

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, dus ik had de volgende vraag, dus dat gaat over een bouw van kinderdagverblijven, hoeveel plaatsen zijn er voorzien? Dank u.

M. l'Echevin Gypers :

Pour les clauses sociales, je parle de mémoire, je pense que c'est à partir de 700.000 euros qu'il y a moyen d'inclure des clauses sociales. S'il y a moyen d'en inclure, on les inclus.

Par rapport à la question de Monsieur Berckmans, c'est quatre logements communaux et une crèche néerlandophone de 28 places.

Mme P'tito :

Je me permets juste d'insister, Monsieur le Président, auprès de l'Echevin pour dire qu'une circulaire est passée l'année passée en matière de clauses sociales et environnementales pour inciter l'ensemble des pouvoirs publics à insérer ces clauses sociales dans les marchés publics et justement, l'arrêté de 99 prévoit que ce soit au-delà d'un certain montant qui est assez important. Les circulaires ont fait baisser le montant et on est beaucoup plus créatif sur les possibilités offertes par les clauses sociales. Je me permets d'insister parce qu'on l'a déjà fait plusieurs fois pour qu'on attente par les gros montants pour les insérer. Ça permettrait justement de susciter des expériences de formation et d'emploi pour les Molenbeekois.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je remercie Madame P'tito pour son intervention, parce qu'évidemment les clauses sociales et environnementales, ça me tient très à cœur aussi. Au-delà des clauses sociales obligatoires pour les marchés qui dépassent un certain montant, il y a toujours une manière d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics. Il y a aussi la possibilité des marchés réservés aux économies sociales qui à mon sens est plus intéressant, parce que dans les clauses sociales, l'évaluation qui est faite n'est pas toujours favorable, dans le sens où remarque parfois sur le terrain que les stagiaires ne sont pas toujours bien informés par ce que la formation, c'est un métier à part, il y a aussi des manières de travailler en sous-traitance etc. Les seuls problèmes auxquels on est souvent confrontés, surtout pour l'économie sociale, c'est dans le secteur du bâtiment. De facto quand on fait des marchés de ce type-là, c'est vraiment difficile de les réaliser dans le secteur du bâtiment en tout cas. Mais on va bien sûr le prévoir, au sein de l'Administration, il y a aussi des groupes de travail

qui se mettent en place pour faire connaître le système des clauses sociales et environnementales et toutes les possibilités qu'il y a au-delà des clauses obligatoires aux différents services.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

49. Contrat de Quartier Cinéma - Belle-Vue - Chaussée de Merchtem 19 - Op. 5a.8a et 5a.8b - Dossier d'exécution.

Wijkcontract Cinema - Belle-Vue - Steenweg op Merchtem 19 - Ingrep 5a.8a en 5a.8b - Uitvoeringsdossier.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ja, dank u, het gaat weer over een bouw van kinderdagverblijven, ik heb dezelfde vraag, hoeveel plaatsen zijn er voorzien?

Een bijkomende vraag, heeft u een idee hoeveel kinderen erin geschreven staan op de wachtlijst in Molenbeek voor een kinderkribbe?

M. de Schepen Gypers :

Hier, gaat het over een franstalige crèche, voor 48 nieuwe plaatsen. Wat dat betreft de bezetting van de crèches, die zijn voor het ogenblik in ieder geval de nederlandstalige crèches en de franstalige crèches, dat weet ik niet, maar ongeveer 70 tot 75 procent.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Betreffende de wachtlijsten, er bestaat voorlopig heel gecentraliseerde lokketten. Dus nu zoals voor het onderwijs hebben we een duidelijk overzicht over hoeveel kinderen nog op zoek zijn naar een plaats en hoeveel plaatsen nog beschikbaar zijn. Dat systeem bestaat niet voor de crèches. In de Nederlandse kant is een nieuw decreet goedgekeurd door de Vlaamse regering die voorziet een loket op lokaal niveau. Dat decreet is gestemd, maar nog niet van toepassing. Het is wel een project die volgens mij wel interessant is om een idee te hebben. Maar voorlopig kan je geen duidelijke beeld hebben, want verschillende ouders schrijven de kinderen in verschillende crèches.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

50. CQCBV - Op. 1.1 - Construction d'un immeuble mixte de logements, équipements et commerces - Angle Chaussée de Gand - Rue du Comte de Flandre - Dossier d'exécution.

Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Ingrep 1.1 - Bouw van een gemengd gebouw met woningen, uitrustingen en handelszaken - Hoek Steenweg op Gent - Graaf van Vlaanderenstraat - Uitvoeringsdossier.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

51. Contrat de quartier durable Autour de Léopold - FRBRTC (essor démographique) entrepôt et terrain sis rue Ulens 40-44 cadastré Div 1, section A, n° 173 L 3 - Négociation d'acquisition.

Duurzaam wijkcontract Rond Leopold - BGHGT (bevolkingsaangroei) opslagplaats en terrein gelegen in de Ulensstraat 40-44 gekadastreerd Afdeling 1, sectie A, nr. 173 L 3 - Aankooponderhandeling.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

52. Contrat de quartier Rives Ouest - Projet BELIRIS (Opération T10/a/b/d/e) - Construction d'un immeuble de sept logements, la rénovation d'un bâtiment en espace collectif et l'aménagement d'un parc public rue des Etangs Noirs - Marché de travaux - Cahier Spécial des Charges, mode de passation et engagement de la dépense.

Wijkcontract West Oevers - BELIRIS-project (Ingrep T10/a/b/d/e) - Optrekken van een gebouw met 7 woningen, renovatie van een gebouw in een collectieve ruimte en inrichting van een openbaar park in de Zwarte Vijversstraat - Opdracht voor de aanneming van werken - Bestek, gunningswijze en aanrekening van de uitgave.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

53. Occupation d'un guichet situé dans le bâtiment communal sis rue de l'Intendant, 63-65 par l'agence immobilière sociale, la MAIS.
Gebruik van een loket gelegen in een gemeentelijk gebouw in de Opzichterstraat 63-65 door het sociaal verhuurkantoor La MAIS.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

54. PUIC - Convention entre les communes de Molenbeek-Saint-Jean et Jette portant sur la mise à disposition mutuelle de locaux destinés aux centres de coordination communaux.

Gemeentelijk nood- en interventieplan - Overeenkomst tussen de gemeenten Sint-Jans- Molenbeek en Jette inzake de onderlinge terbeschikkingstelling van lokalen bestemd voor de gemeentelijke coördinatiecentra.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Avant d'approuver, juste une petite question : est-ce qu'il est prévu d'autres conventions avec d'autres Communes ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Très brièvement, nous travaillons aujourd'hui à un nouveau plan d'urgence et d'intervention communal, et c'est un plan qui va mettre une année à être élaboré. Il n'avait pas été réactualisé depuis 2008 et donc nous reviendrons avec d'autres propositions dans les mois qui viennent. Nous souhaitons présenter un plan fini dans l'année.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants: 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 37 positieve stemmen.

55. Motion déposée par Monsieur Dirk De Block au sujet du bilinguisme dans les écoles communales.

Motie ingediend door Mijnheer Dirk De Block betreffende de tweetaligheid in de gemeentelijke scholen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de sa motion.

M. De Block :

Merci, malheureusement, les gens concernés qui font partie des 600 personnes ayant signé la pétition pour l'enseignement bilingue, ne seront pas là pour écouter la réponse tardive des Echevins. Quand vous aurez approuvé la motion, je vous remettrai toutes les signatures, je les garde encore un petit peu avant que vous ne votiez.

Je vais faire mon intervention dans les deux langues parce que je pense que c'est important avec le sujet. Pour les gens qui veulent plus d'informations, il y a un site Internet : www.classesbilingues.be. Voor de mensen, ik zal niet helemaal lezen, opzicht heb ik al schriftelijk genoteerd, voor de mensen die meer informatie willen, is er de site www.tweetaligeklassen.be

Je voudrais soumettre au Conseil le choix de résoudre un problème important dans cette Commune, c'est-à-dire le bilinguisme. Je pense qu'à Bruxelles, le bilinguisme est devenu vraiment une nécessité pour l'avenir de Bruxelles et pour l'avenir de nos jeunes. Pas seulement économiquement, parce que je pense que pour neuf emplois sur 10 qui spécifient une exigence linguistique, les deux langues sont requises. C'est un atout important pour trouver un emploi. Tandis que les unilingues représentent 42 % des chercheurs d'emploi, ils ne représentent que 19 % des personnes pour lesquelles Actiris trouve un emploi. Ik zou graag de Gemeenteraad oproepen om oplossingen te vinden voor één van de problemen van deze Gemeente, het gebrek aan tweetaligheid. Tweetaligheid is een troef voor Brussel, voor onze jongeren, niet alleen voor werk te vinden, ook om samen te leven. Werkvinden tegenwoordig wordt steeds meer conditioneert door tweetaligheid, 9 op de tien jobs die een taalkennis specifieke vereisen de kennis van twee talen. We zien ook dat de eentalige 42 % van de werkzoekende vertegenwoordigen tegenover 19 % maar van degene die werk vinden.

Malheureusement, nos écoles bruxelloises et Molenbeekoises, par défaut, ne garantissent pas nécessairement ce bilinguisme. C'est grave parce que ça veut dire que nos enfants n'auront pas les mêmes atouts dans la vie économique plus tard et n'auront pas non plus les atouts pour le vivre ensemble qui nous est cher à tous. De Brusselse en ook Molenbeekse scholen garanderen helaas niet genoeg de tweetaligheid. Daarmee ontnemen wij onze jongeren de troef voor een job, maar ook voor het samenleven. Het is niet nodig want er bestaan methodes, er bestaan ervaringen die in het buitenland, maar ook in België zelf al voldoende bewezen dat ze tweetaligheid kunnen aanleren aan iedereen. Dat is de Europese norm geworden voor taal onderwijs en het betekent dat de taal wordt aangeleerd door ze te gebruiken in een context. Concreet wil dat zeggen en dat is mogelijk voor beide kanten, in nederlands en frans, dat in een nederlandse school bijvoorbeeld twee uren zou les gegeven in het frans.

Devant ce défi, on n'est pas démuni, parce qu'il existe des expériences et des méthodes qui ont prouvé leur efficacité aussi bien à l'étranger qu'en Belgique même, avec 300 écoles en Wallonie qui l'appliquent déjà. La méthode *EMILE* implique qu'une partie des cours soit donnée aux élèves francophones en néerlandais. À partir de huit heures, une école peut-être reconnue comme une école de type immersif. Les gens craignent que ça

puisse contribuer à un élitisme, mais les études et la pratique montrent le contraire. Actuellement, la connaissance des deux langues est devenue un clivage social. Donc la connaissance des deux langues est conditionnée par le niveau d'études des gens et des élèves à Molenbeek et à Bruxelles. Ce qui est d'autant plus grave, c'est que c'est surtout les gens peu qualifiés qui bénéficieraient le plus du bilinguisme. Tandis que pour les universitaires, le bilinguisme ne rajoute pas nécessairement des chances de trouver un emploi, pour les gens peu qualifiés, ça rajoute 20 % de chances de trouver un emploi. Sommige hebben schrik dat immersieonderwijs zou bijdragen tot een soort van elitisme. Ze hebben helaas ongelijk, zowel de ervaringen als de studies tonen aan dat het niet hoeft, het is wel tegendeel, de huidige situatie is sociaal ongelijk. De kennis van de twee talen is sterk verbonden aan het niveau van de studies en dat is een ramp, want dat wil zeggen terwijl dat de universiteiten niet zoveel extra kans op werk generen door tweetaligheid, is dat wel het geval voor lage geschoolen, die kunnen 20 % meer kansen maken op een job.

Il y a des expériences dans les écoles populaires, à Saint-Gilles et Ixelles qui appliquent l'immersion, et qui montrent que conformément aux études faites par la VUB, l'ULB et l'UCL, que l'enseignement bilingue de type immersif est aussi bien pour l'apprentissage de la langue d'origine et que pour l'apprentissage de la langue cible. Ça vaut aussi pour les gens qui ne parlent aucune des deux langues à la maison. On peut le comprendre par le fait que tout enfant est capable d'apprendre une langue, indépendamment des couches sociales ou des origines, on est tous capables d'apprendre une langue. Comment ? En commençant très tôt et en l'utilisant, en communiquant.

Je pense que cette Commune a le choix de s'engager dans cette voie, de viser sur le futur. Je trouve qu'il faut pouvoir rêver d'une situation ou dans six ans, et c'est dans notre capacité, dans six ans, les enfants de sixième primaire seront capables de se comprendre, de se parler, aussi bien dans la rue que dans les clubs de sport ou à l'école. Je pense que c'est un atout important pour cette Commune, pour le vivre ensemble. Dans 12 ans, cela pourrait permettre que nos jeunes issus de sixième secondaire parleront et écriront les deux langues. Voilà je pense que ça pourrait être un idéal à atteindre à Bruxelles, c'est possible. La recette est déjà appliquée dans 300 écoles en Wallonie. Malheureusement à Bruxelles, la ville où il faut le plus de ce genre d'enseignement, c'est là où ça tarde le plus. Donc je voudrais soumettre au vote ceci :

- *Le Conseil Communal décide que toute école communale, dont les parents ou la direction le désirent, ait la liberté de commencer avec l'enseignement de type immersif, en appliquant la méthode EMILE. Je peux vous garantir qu'il y a des spécialistes qui veulent bien accompagner des écoles et ils le font d'ailleurs déjà maintenant. Il y a des écoles Molenbeekoises qui grâce à des rencontres avec les spécialistes ont dit qu'ils voulaient tenter cela. Je vous signale que dans l'enseignement communautaire néerlandophone, il y a un groupe de travail qui a comme ambition en 2007 d'appliquer l'enseignement en immersion dans toutes les écoles de l'enseignement communautaire. Donc je trouve que les écoles communales ne doivent pas tarder.*
- *Les échevins de l'instruction publique (NL et FR) s'engagent à informer les personnes intéressées (directions, enseignants, parents) sur l'enseignement de type immersion (la méthode EMILE).*

Dus ik zou graag de raad laten stemmen over de volgende twee dingen:

- *Dat de gemeentelijke scholen de mogelijkheid krijgen om te beginnen met het immersieonderwijs.*
- *Ik zou ook vragen dat de schepenen van openbaar onderwijs zich engageren om alle interesseerde personen te informeren over het immersie onderwijs, dit wil zeggen directie, ouders of leraars.*

Je vous remercie, ik dank u.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à la motion de Monsieur De Block sur les tarifs type, je trouvais que c'était pertinent. Ici, sur le principe, je peux vous rassurer, je suis très à l'aise : l'immersion linguistique, nous la prônons, comme par exemple à Uccle. Si vous étiez mieux informés, Monsieur El Khannouss, vous sauriez qu'à Uccle, Monsieur Joël Maison, l'a mise en place...

Mais moi, ce qui me dérange, c'est la forme. Déjà d'une part le titre : « le bilinguisme ». Non, ça devrait être « l'immersion linguistique ». Parce que je connais votre action au niveau communal, c'est loin d'être populiste. Mais, on s'attend à avoir des interprétations différentes, selon les points de vue et donc, moi j'aurais mis en avant l'immersion linguistique et pas uniquement le bilinguisme. Parce que quand on parle d'immersion linguistique, on peut parler français-wallon, du français-anglais, du français-allemand, du français-néerlandais... Donc l'immersion linguistique de toutes les langues, c'est une bonne chose. L'apprentissage plus tôt, dès la maternelle, c'est une très bonne chose. Plus on apprend tôt, plus on pourrait acquérir la compétence d'au moins une langue. Moi, ce qui m'interpelle, c'est quand vous parlez de la maîtrise ou plutôt des objectifs du bilinguisme. Donc si je vous suis, c'est si j'ai le bilinguisme, j'ai un emploi. Malheureusement, nos écoles bruxelloises ne garantissent que très rarement le bilinguisme. Alors qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que les écoles doivent permettre d'acquérir une langue ou des compétences ? La maîtrise des mathématiques, la maîtrise de sa langue d'enseignement parce que c'est déjà très utile pour comprendre l'énoncé et pour comprendre les intitulés...

M. le Président :

Monsieur Vossaert...

M. Vossaert :

Monsieur le Président, ne me coupez pas la parole, je n'ai pas encore dépassé mes trois minutes !

Par rapport aux obstacles, vous avez des obstacles didactiques, les manuels qu'on utilise dans les classes ne sont pas forcément adaptés aux classes d'immersion. Ensuite, il vous faut des enseignants compétents, capable... Parce que oui, vous proposez une motion, faut-il encore qu'elle soit réalisable. Moi aussi je peux faire des grandes déclarations d'intention, c'est très bien mais en attendant, concrètement, il faut faire attention aux obstacles didactiques en matière de ressources humaines. Parce que nous avons des enseignants formés, qui ont cette formation pour jongler entre les deux langues, donc ça c'est un obstacle en plus.

Ensuite, quid de l'élève qui est en difficulté ? Quand il est dans un cursus en immersion, peut-il retourner dans un cursus classique ?

Je suis également réservé par rapport à votre conclusion disant qu'avec le bilinguisme, on obtient automatiquement un emploi. Je pense que quand on analyse les fonctions critiques à Bruxelles, le bilinguisme est mis en avant, mais c'est surtout le manque de qualification ou le fait d'être moins formé pour acquérir le métier.

Les solutions sont nombreuses, je ne vais pas parler du décret inscriptions etc. Mais je pense qu'il faut revaloriser l'enseignement, mieux former les enseignants, mieux les accompagner, et donc essayer de mettre en place des écoles d'immersion. Si moi j'ai une proposition, c'est de ne pas parler directement d'étendre ça sur tout le territoire. En plus, vous parlez des parents qui auraient aussi la possibilité de choisir. Écoutez, ça, c'est vraiment ouvrir une porte. Je pense que les directions, avec leurs équipes pédagogiques, ont la compétence pour décider de ce qu'il faut faire.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez largement dépassé vos trois minutes, votre temps de parole est épuisé. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, je soutiens la motion de Monsieur Dirk De Block. Ça fait partie du programme du parti Islam qui veut donner un maximum de chances aux futurs adultes d'obtenir un travail. Bien sûr, une bonne formation est nécessaire. Alors, la forme que ça prendra, peu importe, il faudra peut-être refaire les assises de l'enseignement. Il faudra mettre cela en place et ça prendra beaucoup de temps. C'est un beau signal également, pour l'unité du pays, pour conserver l'unité du pays. Je pense que si on instaurait le bilinguisme dans le pays, on aurait peut-être moins de problèmes de nationalisme. Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai bien écouté Monsieur De Block et je suis très heureux de constater que le parti PTB rejoint le Ministre-Président Rudy Vervoort dans sa proposition de motion. Donc c'est un grand jour aujourd'hui.

Monsieur le Président, est-ce que je peux continuer ? Par ce que vous aimez bien nous rappeler à l'ordre nous, mais il faut aussi rappeler à l'ordre la majorité. Très bien, vous le faites en silence...

Simplement, je voulais dire, n'ayons pas de tabous. Bilinguisme, ça pourrait être un objectif noble, un objectif à atteindre. Mais soyons également raisonnables et réalistes, on ne va jamais obtenir cela du jour au lendemain. Je voudrais rappeler quelques chiffres, c'est 90 % des offres d'emploi à Bruxelles où on demande le bilinguisme. Et seulement 10 % des demandeurs sont bilingues. Mais il faut également ajouter à cela, Monsieur De Block, le nombre assez élevé, on n'a pas de chiffres précis, mais on pourrait estimer qu'à Bruxelles, ils sont certainement très importants, c'est le nombre de personnes analphabètes, qui connaissent très mal ou pas du tout une des deux langues nationales. Je pense que quand on parle de bilinguisme et d'immersion, c'est bien, donc je dis encore une fois que ça peut être un objectif très noble dans le futur. Mais je pense que ce qui est aussi important quand on veut regarder le réel, c'est ce qui se passe vraiment dans nos quartiers. C'est de se dire aussi que nos jeunes enfants ont aussi et surtout besoin d'apprendre convenablement d'abord une première langue, que ce soit le français ou le néerlandais d'ailleurs. C'est la condition sine qua non pour pouvoir apprendre une première, une deuxième ou une troisième langue, pourquoi pas. Aujourd'hui, Monsieur De Block, quand on vit dans le réel,

on peut constater qu'il y a énormément de problèmes de dyslexie ou de difficultés pour nos jeunes, ne fuisse que de connaître convenablement le français parlé et écrit et autre.

Je suis aussi curieux aujourd'hui, après vous avoir entendu, d'entendre la réaction de la majorité. Parce qu'en ce qui nous concerne, on est prêt à soutenir toute initiative intéressante constructive, positive qui peut se faire dans le respect de chacun et dans une vraie égalité. Parce que là aussi, on peut entrer dans un grand débat, mais comme je n'ai que trois minutes, je ne vais pas y rentrer, c'est l'égalité des chances et l'égalité tout court.

Nous, on est très pragmatique, dans notre groupe. Nous pensons qu'il serait intéressant, parce qu'on pourrait faire voter autant de motions que l'on veut, de lancer un projet pilote, une classe en immersion pourrait être un modèle et puis après, avec le recul après une évaluation, on pourrait faire quelque chose de concret. Ce qui me dérange aussi dans votre proposition, c'est que vous parlez directement de la méthode *EMILE*. Mais ce n'est pas la seule méthode, moi je ne suis pas assez spécialisé en la matière pour pouvoir dire si c'est la méthode qui convient le mieux à notre population, à notre public. Donc venir directement dès le départ en imposant la méthode, je pense qu'il faut être beaucoup plus prudent. Donc, Madame la Bourgmestre et Monsieur le Président, je suis impatient d'écouter la majorité, mais nous pensons que nous devons être pragmatiques et donc pourquoi ne pas lancer un projet pilote à Molenbeek-Saint-Jean ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Oui, je vais être très rapide, je crois que le sujet est extrêmement important et nous demander aujourd'hui de prendre position là-dessus, je crois que c'est évidemment très difficile et donc je propose qu'il y ait un groupe de travail qui se crée pour étudier la question plus en profondeur et de voir les faisabilités. Voilà, ça c'est la proposition que je fais. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter. Dus ik onderschrijf de algemene bewoordingen van de motie, in die zin dat het belangrijk is dat kinderen zo vlug mogelijk tweetalig zijn, niet maar dat ze een tweede taal kunnen aanleren. Dus ik sta zeer positief ten opzicht van het onderwijs dat op tweetaligheid of meertaligheid kan leiden.

Ik zou ook willen vragen aan mijn collega De Block is zijn uiteenzetting, heeft hij daar voorgesteld dat op het einde te stemmen over een eerste punt, dus mijn vraag is zoals in de uiteenzetting, hoeveel uren per week? En dan tijdens uw uiteenzetting heeft u gezegd om de immersie te starten met twee uren per week vanaf 3^{de} kleuter een eerste laagonderwijs.

Ik wil zeker niet onnodig mensen enerveren, maar tijdens de voorbereiding van mijn antwoord had ik ook geschreven, we kennen niet alle regels, dat ik voorstel om eventueel een experiment te doen.

Donc je répète vite en français, parce que je n'ai pas encore épuisé mes trois minutes. Je trouve qu'il est important que les enfants puissent apprendre le plus vite possible une deuxième langue. Je ne vais pas refaire la campagne électorale, mais pendant la

campagne, il y a beaucoup de gens qui ont demandé : où peut-on apprendre le néerlandais ? Ce n'est pas une blague ! Donc, je suis positif pour un enseignement qui conduit le plus vite possible au bilinguisme. Je suis aussi d'avis que malgré tout ce que ce qu'on peut en penser, je suis aussi d'avis que si plusieurs personnes avaient fait un effort pour être plus bilingues, ils y auraient effectivement moins de problèmes dans le pays et notamment dans la Région. Je ne veux pas énerver quelqu'un ou des personnes à cette heure de la nuit, mais dans la préparation de ma réponse, j'avais écrit aussi que je proposais de faire une expérience dans quelques écoles de la Commune. Je ne connais pas non plus les règles, si c'est permis ? Il y a sans doute une procédure avec l'accord des différentes parties. Donc moi, je suis favorable à ce qu'on fasse une première expérience qui soit par la suite éventuellement étendue.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà, donc à cette heure de la nuit, on peut constater que nous pouvons partager les mêmes défis dans cette Assemblée, et c'est vrai que la connaissance des langues est indispensable en Région bruxelloise. Aujourd'hui, toutes les forces politiques s'accordent pour le dire, ainsi que les interlocuteurs qu'ils soient culturels, sociaux ou économiques. Pour réussir Bruxelles, pour faire en sorte que sa jeunesse ait un emploi, il faut nécessairement favoriser l'apprentissage des langues. C'est un constat qui fait l'unanimité, on peut regretter qu'on ait mis autant de temps à en prendre pleinement connaissance.

Par rapport à votre proposition, Monsieur De Block, le défi que vous lancez, évidemment nous le partageons. Mais il faut également se montrer réaliste. La mise sur pied d'un enseignement bilingue ne peut être organisée que par le niveau Fédéral. Aujourd'hui, on peut organiser un enseignement en immersion qui dépend soit de la Communauté française soit de la Communauté flamande, mais un enseignement en immersion dans notre Commune, c'est une idée superbe, intéressante, mais ne nous cachons pas non plus les difficultés structurelles que nous rencontrerons certainement par rapport à sa mise en pratique. Donc, moi je vais vous en souligner quelques-unes, à savoir que si le Conseil communal décide de lancer des classes d'immersion, il ne faut pas se faire d'illusions, ce ne sera pas pour la prochaine rentrée scolaire. Vous vous imaginez toutes les adaptations administratives à promouvoir, les changements d'horaires, les amendements des projets d'établissement etc. Donc, c'est un projet qui doit, quelle que soit sa forme, être mûri et réfléchi dans le temps.

Le Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces qui est l'organe de représentation de notre pouvoir organisateur communal a déjà informé des directions d'écoles au sujet des possibilités d'immersion linguistique. Vous me faites savoir que deux écoles Molenbeekois, deux directions d'écoles Molenbeekoises se sont montrées intéressées, mais en tout cas, pour l'Instruction publique, aujourd'hui aucun établissement Molenbeekois n'a donné suite à cette information qui a été donnée par le CPONS. Alors, il faut aussi savoir qu'on rencontre aujourd'hui déjà, alors que nous avons de plus en plus d'enfants qui vont suivre l'enseignement fondamental, nous avons des difficultés pour recruter des professeurs et plus particulièrement pour recruter des instituteurs qui donnent des cours de néerlandais et qui dispose du titre requis. Parce qu'il faut suffisamment connaître et appréhender la langue pour pouvoir donner cours. Il n'y a pas de nouvelles dispositions qui ont été prises par la Communauté, enfin par la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard. Donc on va véritablement se retrouver dans une difficulté par rapport aux instituteurs qui donnent déjà des cours de néerlandais, dans la situation actuelle de notre Commune. Alors on peut se retourner vers des instituteurs néerlandophones, formés

par la Communauté flamande, mais là aussi les statuts diffèrent entre la Communauté française et la Communauté flamande. Les rémunérations sont différentes également et il n'est pas évident de trouver ce qu'on appelle des native speakers qui viennent donner cours dans l'autre réseau linguistique. La Commune a quand même déjà lancé des initiatives en termes d'échanges et d'apprentissage des langues, notamment en faisant en sorte que des classes francophones et néerlandophones puissent se rencontrer. Mais c'était une expérience qui a connu aussi les difficultés notamment du fait de la taille des classes qui sont différentes dans l'enseignement francophone et dans l'enseignement néerlandophone.

Alors vous nous avez déposé un dossier conséquent la semaine passée, nous n'avons pas eu le temps d'en prendre pleinement connaissance, et donc moi, je vous dirais que pour l'apprentissage des langues, il faut faire preuve d'imagination. Aujourd'hui, nous avons peu de moyens, mais c'est un sujet extrêmement important. C'est un sujet qui était également repris dans la déclaration de politique générale, et donc évidemment nous voulons y travailler. Mais la motion telle que vous l'avez présentée ce soir, nous ne pouvons pas la voter. Parce que vous venez avec une solution toute faite et comme l'ont fait savoir d'autres membres de cette assemblée, nous ne pouvons pas dire que nous avons un groupe politique qui nous présente la formule magique, la recette pour assurer l'apprentissage. Mais nous, nous proposons de réfléchir à cette problématique de l'immersion, de l'apprentissage des langues qui est fondamental pour une Commune comme Molenbeek-Saint-Jean, et de revenir vers vous avec cette motion, mais en ayant étudié les propositions concrètes et réalistes surtout. Il faut être réalistes par rapport à cette matière, et donc trouver des solutions réalistes pour répondre à ce défi partagé par tous les groupes politiques.

M. de Schepen Gadaleta:

Het is laat voor zo'n belangrijke debat. Zoals u weet, Mijnheer De Block, in de Nederlandse kant, immersie decreet bestaat niet. Ik ben ook overtuigd dat een belangrijke voorwaarde is om een project in de scholen te implementeren. Ik vind uw motie, zoals Mevrouw Schepmans heeft gezegd, dat we ook die belangrijke aspecten daarmee kunnen rekening houden, maar zoals de vraag op tafel liggen, dit is onrealistisch, de motie moet ook herformuleerd worden.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour vos réflexions, d'abord je voudrais revenir très brièvement sur la proposition qui est soumise au vote. L'essentiel de ce vote, c'est de permettre aux écoles qui le veulent de pouvoir commencer avec cette expérience. On peut encore étudier, je vous invite vraiment tous à venir assister à la conférence du 30 mai où des spécialistes vont expliquer brièvement comment ça fonctionne. L'affaire a été étudiée amplement, vraiment amplement. En plus, elle a été appliquée dans 300 écoles en Wallonie et dans 10 écoles à Bruxelles. Je voudrais bien que le Conseil communal puisse prendre connaissance de ces expériences et de ses études, des conséquences et comment ça s'organise concrètement. Ce n'est pas la première école qui va le faire, c'est la 310ème école qui va le faire. Si en Wallonie, dans le fin fond de la Wallonie ils arrivent à trouver des professeurs...

Mme la Bourgmestre :

En anglais Monsieur De Block !

M. De Block :

Je veux bien prendre le temps d'expliquer tout, mais en néerlandais aussi ils trouvent des professeurs. Je pense que c'est important d'être informé et donc on pourrait faire des sections réunies ou alors organiser une réunion où on puisse inviter les experts. Très concrètement, je pense que c'est quelque chose qui a déjà fait ses preuves, j'insiste, ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça existe depuis au moins 15 ans, ce n'est pas une idée folle. On ne joue pas aux apprentis sorciers, ce n'est pas du tout cela. Ce n'est pas comme ça qu'on va résoudre le problème de l'enseignement, mais selon les études ça pourrait avoir des effets positifs sur beaucoup de choses et ça rajoute des chances d'obtenir un emploi, même si ça ne garantit pas l'obtention d'un emploi. Mais ça rajoute quand même pas mal de chances de trouver un emploi et certainement en Région de Bruxelles-Capitale. Je suis tout à fait pour l'idée d'une expérience, c'est pour cela que dans ma proposition je parle des écoles qui veulent commencer, qu'elles puissent commencer à se préparer pendant un an et les spécialistes disent que c'est largement assez pour commencer avec une première place en première primaire chez les néerlandophones. C'est deux heures chez les francophones, c'est parfois plus, mais on prône huit heures pour commencer. À vous donc de choisir.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, par rapport à votre motion, moi je vous ai fait part de mon souhait de reporter cette motion et d'organiser des Sections réunies, d'inviter des experts. Il pourrait y avoir des propositions qui soient faites ici par les membres du Conseil, d'inviter également les acteurs Molenbeekois et notamment du service de l'Instruction publique francophone et néerlandophone, de la Cellule pédagogique pour qu'il puisse y avoir un débat ou du moins un exposé sur la situation des écoles communales à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à ce défi de l'apprentissage des langues. Donc aujourd'hui, je vous demanderai de postposer votre motion pour que nous puissions organiser ces Sections réunies et que nous puissions éventuellement amender votre motion en l'adaptant à la réalité Molenbeekoise. Parce que vous nous proposez une recette et je pense que nous pouvons discuter des ingrédients à mettre dedans.

M. De Block :

D'abord, je trouve que la Commune va donner un signal clair, donc les écoles qui veulent commencer, j'insiste là-dessus, les écoles qui veulent commencer cette aventure, mais qui n'est pas une aventure folle, qui va être accompagnée par des experts, est-ce que oui ou non ils pourront ? Moi, je veux bien organiser les Sections réunies, enfin accepter des Sections réunies, mais alors ça ne doit pas se faire dans six mois, parce que ça veut dire alors qu'on va à nouveau rater l'opportunité de préparer une équipe pendant un an. Donc quelque part, si on veut réussir à préparer une équipe pédagogique pour septembre 2014, pour une classe, c'est quelque chose qui se prépare pendant une année, il ne faut donc pas tarder à organiser ces Sections réunies. Donc, je vous demande que ces Sections soient organisées avant les vacances ou au plus tard en septembre.

M. Ikazban :

Je pense que, une fois n'est pas coutume, la majorité fait une bonne proposition pour avancer. Il ne s'agit pas d'encommissionner, on est là, on veille à ce que ça se fasse parce que c'est une bonne proposition de la part de la Bourgmestre. J'insiste fortement sur l'expérience pilote, je pense que c'est plus raisonnable de se fixer un objectif comme celui-là

plutôt que de vouloir faire la grande révolution, parce que là, je crois qu'on n'y arrivera jamais. Mais une expérience pilote dans une classe qu'on aura choisie en fonction des possibilités etc. Mais donc, si on organise ces Section réunie avec les gens de l'Instruction publique, est-ce que éventuellement on pourrait proposer des personnes qui pourraient être invitées ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

On parle du bilinguisme, je suis un grand adepte du bilinguisme. On n'en a besoin en Belgique, mais je crois qu'avant tout, nous devrions montrer l'exemple. Je crois que la moitié du Conseil communal ne connaît pas le néerlandais. Alors bon, tout ça, c'est très gentil, faire le bilinguisme pour les autres. Mais est-ce que tous les mandataires publics bruxellois ne devraient pas être bilingues ? Ce serait quand même un minimum !

(Applaudissements – Applaus)

M. Vermeulen :

On ferait par la même occasion des économies, puisqu'on aurait plus besoin de traduction.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans, et à Monsieur Vossaert. Je donne une minute à chacun.

M. Berckmans :

Ik heb geen minuut nodig. Als ik kan spreken, heb ik geen minuut nodig. Ik stel enkel de vraag of er geen mogelijkheid is om over een compromis te stemmen, in die zin dat de Gemeenteraad daar principieel voor is, maar dat er binnen korte termijn effectief zal bestudeerd worden. Daarmee komt er toch enigszins tegemoet aan college De Block. Donc, je répète, est-ce qu'il n'y a pas moyen de voter un compromis, est-ce que je peux terminer, Monsieur, de voter un compromis dans le sens que le Conseil communal est pour le principe et que ce sera bientôt examiné de façon concrète? Dank u.

M. Vossaert :

Je ne vais pas réagir à la demande de Monsieur Vermeulen, même si je trouve que c'est contraire à la liberté des représentations politiques, c'est à dire que vous remettez tout à fait en question la situation démocratique, mais soit. Le bilinguisme des mandataires, c'est une atteinte à la Constitution, mais bon. Ik spreek heel goed Nederlands, het is geen probleem voor mij, dus ik stem voor de verenigde Secties. Je trouve que c'est une bonne idée, het is inderdaad een goede oplossing, et quand il y en a, il faut le dire, dus ik stem voor. Mais juste par rapport à ce qu'on propose aujourd'hui, je ne dirais pas qu'il faut avoir un accord sur le principe, je pense que ça coule de source de dire qu'on va en discuter en Sections réunies, et si j'avais pu terminer mon exposé tout à l'heure, et bien, j'aurais également proposé un projet pilote sans une classe, et donc je soutiens et j'espère qu'on aura rapidement des Sections réunies sur le sujet. Je vous remercie.

M. le Président :

Alors, je propose qu'on mette aux votes l'organisation de Sections réunies début septembre, dans le courant de septembre. Ça vous va ? Donc, dès que c'est possible. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Ok, merci.

Mijnheer De Block, zo tevreden ?

Le Conseil prend connaissance de la proposition de motion et décide d'organiser des sections réunies à ce sujet en septembre 2013.

De Raad neemt kennis van het voorstel tot motie en besluit om verenigde secties in september te organiseren.

56. Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban relative au fonctionnement du Conseil communal.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban betreffende het functioneren van de Gemeenteraad.

M. le Président :

Alors, nous sommes au point 56. Nous avons l'interpellation déposée par Monsieur Ikazban, relative au fonctionnement du Conseil communal.

Mme la Bourgmestre :

Elle a été retirée.

M. le Président :

Moi, je n'ai pas d'information.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je dois vous informer que, comme on a eu une première réunion constructive, une première mais qui en appelle une autre, j'ai décidé de retirer cette interpellation, et de faire plaisir à Monsieur Vermeulen.

Monsieur Ikazban retire son interpellation.

Mijnheer Ikazban trekt zijn interpellatie in.

57. Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban au sujet de la sécurité dans et autour des chantiers.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende de veiligheid rond en in de werven.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Alors, nous constatons sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de nombreux chantiers, et nous pouvons nous en réjouir, et on peut en réjouir, parce que la plupart de ces chantiers, ce sont encore des fruits de l'ancienne majorité. Mais il y a aussi un manque de sécurité, dans et autour des chantiers, assez

important. L'interpellation devait avoir lieu la fois dernière, mais depuis lors, ça s'est même aggravé. Moi, je peux vous dire que j'ai pris des photos de certains chantiers où la sécurité des usagers qui doivent passer par là, s'est vraiment aggravée. Moi, j'ai vraiment vu des accidents graves. Donc moi, je souhaite demander à la Commune, et s'il vous plaît, ne me répondez pas : « c'est la Région ou c'est le Fédéral, c'est ci ou c'est là ». La sécurité, ça reste une compétence de la Commune, donc je souhaite vous demander ce que la Commune fait afin d'assurer la sécurité des habitants de la Commune et des passants, et je voudrais particulièrement insister sur les usagers faibles comme les PMR, les personnes à mobilité réduite, les enfants, les seniors, les femmes ou hommes avec des poussettes, les piétons et les cyclistes, et évidemment les riverains.

Je vous dis, il y a plusieurs endroits assez difficiles, regardez la chaussée de Gand, au niveau d'Osseghem, même si vous me dites que ce n'est pas un chantier communal. Les piétons, ils doivent passer sur la chaussée où on roule vraiment assez vite et où c'est très très difficile. En plus de ça, vous avez l'autre problème, vous avez des panneaux, des barrières qui sont mises, et qui s'envolent. Moi, j'ai vu un panneau assez important s'envoler sur une voiture. Alors, évidemment, à la Place communale, nous avons eu ce problème également et je ne vais pas citer tous les autres. Je pense qu'il sera important, à la veille des vacances, parce qu'on va bientôt approcher des congés du bâtiment, il serait assez important de faire un petit check-up sur le territoire de la Commune, de tous ces chantiers qui posent problème. Et là où c'est la Commune qui doit veiller à la sécurité, là, le passage est assuré. Et puis, quand ce n'est pas la Commune, que la Commune puisse agir, soit pour prendre des mesures conservatoires et alors éventuellement exiger une adaptation ou réparation de la part du privé, ou de l'autre maître d'ouvrage quand il ne s'agit pas de la Commune.

Voilà ma question, et vous remercie d'avance des réponses.

M. le Président :

Quelqu'un souhaite se joindre ? Non ? Monsieur Gypers, vous avez la parole.

M. l'Echevin Gypers :

Il y a deux aspects là-dedans, l'aspect chantier, et l'aspect abords du chantier. Pour ce qui est des chantiers, ils sont suivis par un coordinateur de sécurité et de santé. Les chantiers mis en œuvre sur domaine public sont soumis à des autorisations délivrées par l'Administration communale. En ce qui concerne la circulation de tous les usagers, ils sont contrôlés régulièrement. Les rappels à l'ordre sont effectués en cas de non-respect des règles, toutefois l'Administration communale ne peut pas assurer une surveillance permanente sur les chantiers.

En ce qui concerne la signalisation, il faut savoir qu'il y a toujours un responsable de la signalisation. Je constate aussi, comme Monsieur Ikazban, que souvent les situations changent, et que des situations se dégradent autour des chantiers. C'est vrai qu'en premier lieu, c'est le rôle de la Police de signaler tout défaut de signalisation sur la voie publique. Je crois que c'est eux qui sont les mieux équipés. Donc je crois qu'il y a des responsabilités un peu partagées. En tout cas, toutes les plaintes et des remarques parvenant à l'Administration communale, sont contrôlées sur le terrain et suivies auprès des différents maîtres d'ouvrage et des entrepreneurs. Donc je crois que c'est très difficile d'avoir à chaque fois la bonne personne qui contrôle ce qui pourrait avoir changé dans la signalisation à l'extérieur du chantier. Je crois que ceux qui sont les plus adéquats, ce sont les policiers qui doivent passer régulièrement sur les chantiers, sauf évidemment si ce sont des contrôles pendant la semaine, quand les ouvriers sont sur place et qu'il y a des contrôles sur la signalisation de la part de l'Administration communale.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen.

M. Ikazban :

Oui, merci, Monsieur le Président. J'avoue que je suis très déçu par la réponse, parce que vous avez remarqué que je n'ai pas du tout critiqué la Commune. Des chantiers, il y en a toujours eus, c'est toujours très difficile à gérer. Moi, j'attire l'attention simplement sur les problèmes de sécurité graves. Il y a des chantiers aujourd'hui qui posent des graves problèmes, je vous invite à passer à côté. Non seulement, il y a une responsabilité de la Commune, mais au-delà de ça, il y a vraiment des dangers très graves pour la population dans certains endroits. Alors, se rabattre juste sur la Police, excusez-moi, mais c'est comme si vous me disiez aujourd'hui, voilà, je suis l'Echevin des Travaux, je suis impuissant, c'est la Police. Non, cela ne suffit pas ! Alors, moi, j'ai une proposition à vous faire, parce que je ne suis pas là juste pour vous signaler le problème, éventuellement critiquer. Une proposition, Madame la Bourgmestre prend souvent comme exemple la Commune de Schaerbeek, pas toujours, mais en tout cas souvent, et j'ai constaté en tout cas qu'il y a des choses intéressantes qui se font dans cette Commune. J'ai constaté que le personnel de la Commune de Schaerbeek, tous ceux qui sont dans les rues, les gardiens et même parfois des éducateurs ont comme mission également de signaler toute anomalie, tout dégât, tout chantier dangereux, tout dépôt clandestin éventuellement, ce qui permet une intervention rapide pour éviter les accidents.

Voilà, moi, je suis déçu de la réponse, j'aimerais qu'on soit un peu plus proactif et je vous invite vraiment à suivre cette expérience intéressante, pourquoi pas ? On a beaucoup de personnel qui se balade quand même en rue. Il suffit de leur donner un petit carnet, un petit crayon, un bic, et voilà ils notent et puis ils vont remettre leur carnet dans le bureau de Gypers. Ensuite il va faire le nécessaire : avec lui, tout va s'arranger, naturellement. Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban. Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

Simplement, par rapport à votre suggestion de sensibiliser et de former les agents communaux, notamment ceux qui sont sur le terrain, à relever les difficultés qui se présentent sur le territoire de la Commune, je peux vous assurer qu'on y travaille et que justement, on veut former le personnel communal qui est sur le terrain. Je pense notamment aux gardiens de la paix qui peuvent être des interlocuteurs entre les autorités communales et la population. Ils pourraient prendre note de toutes les difficultés qui sont rencontrées et que vous avez signalées dans votre intervention. Mais ils pourraient aussi relever les incivilités, être un véritable point de contact avec la population. Donc je pense évidemment aux gardiens de la paix, mais je pense que tous les services communaux doivent avoir cette responsabilité, d'être attentif à ce qui se passe sur le territoire de leur Commune, dans la Commune pour laquelle ils travaillent. Donc, une de nos priorités justement est de faire en sorte que l'information remonte vers les services et que des mesures puissent être prises rapidement. Alors je pense que tous les services doivent être concernés : gardiens de la paix, Police... Chacun peut participer à cette amélioration.

M. le Président :

M. Ikazban, une brève réponse.

M. Ikazban :

Madame la Bourgmestre, vous avez été un peu plus complète que Monsieur Gypers, donc je vous remercie en tout cas de suivre le conseil de l'opposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. On va passer au point suivant.

58. Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban relative aux jeunes Belges partis en Syrie.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban betreffende de jonge Belgen vertrokken naar Syrië.

M. le Président :

Nous avons le point 58, l'interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban relative aux jeunes belges partis en Syrie, et nous avons une interpellation similaire de Madame Tania Dekens.

M. Ikazban :

Franchement, si Madame Dekens le souhaite, je suis prêt à le lui laisser la parole.

Mais j'entends que vous souhaitez nous répondre par écrit ? Alors, on veut bien les retirer.

M. le Président :

Les interpellations de Madame Dekens et de Monsieur Ikazban sur la Syrie sont transformées en questions écrites.

59. Interpellation déposée par Madame Tania Dekens relative à la rencontre de la Bourgmestre avec Madame Milquet dans le cadre de l'approche fédérale des jeunes combattants belges en Syrie.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tania Dekens betreffende de ontmoeting van de Burgemeester met Mevrouw Milquet in het kader van de federale aanpak van jongeren die vechten in Syrië.

La demande d'interpellation est transformée en question écrite.

De aanvraag tot interpellatie wordt in schriftelijke vraag omgevormd.

60. Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban au sujet des anciennes brasseries Belle-Vue et de l'hôtel Meininger.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban betreffende de oude brouwerijen Belle-Vue en het Meininger hotel.

M. le Président :

Nous avons l'interpellation qui a été introduite par Monsieur Jamal Ikazban au sujet des anciennes brasseries Belle Vue et de l'hôtel Meininger. Pour votre information, Monsieur Ikazban, lors du Conseil précédent, une réponse a été faite pour une interpellation concernant l'hôtel Meininger, donc s'il y a des réponses maintenant, elles concerneront exclusivement Belle Vue, puisqu'il y a des délais de réintroduction d'un point.

M. Ikazban :

Je n'ai toujours pas en ma possession le compte-rendu de la dernière séance, donc je peux interpellier.

M. le Président :

Et si vous me permettez, il y a avait également une interpellation de Monsieur Jef Van Damme, également concernant les brasseries Belle Vue, il est parti et il m'a demandé à ce qu'on lui fasse une réponse écrite. Je vous laisse la parole, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je suis sensible à vos demandes. Donc moi, je veux bien faire la chose suivante, je la maintiens, je ne vais pas faire la lecture et j'attends la réponse par écrit, ça vous va ? C'est un bon compromis.

*Le Conseil prend connaissance de la demande d'interpellation et répondra par écrit.
De Raad neemt kennis van de aanvraag tot interpellatie en zal schriftelijk antwoorden.*

**61. Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme relative à Bellevue.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Jef Van Damme, betreffende Bellevue.**

*Monsieur Van Damme transforme son interpellation en question écrite.
Mijnheer Van Damme omvormt zijn interpellatie in schriftelijke vraag.*

**62. Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban relative à la résidence Sirenuse.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban betreffende de residentie Sirenuse.**

M. le Président :

Je vous propose de joindre cette interpellation au point 66.

**63. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans relative à la résidence Sirenuse.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende de residentie Sirenuse.**

M. le Président :

Je vous propose de joindre cette interpellation au point 66.

64. Interpellation déposée par Madame Olivia P'tito relative aux licenciements à la piscine de Molenbeek. | Interpellatie ingediend door Mevrouw Olivia P'tito betreffende de ontslagen in het zwembad van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je vous propose de joindre cette interpellation au point 65.

65. Interpellation déposée par Monsieur Michaël Vossaert au sujet du licenciement du personnel de la piscine de Molenbeek-Saint-Jean. | Interpellatie ingediend door Mijneer Michaël Vossaert betreffende de ontslagen van het personeel van het zwembad van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Maintenant, nous avons l'interpellation qui a été déposée par Madame Olivia P'tito, relative au licenciement du personnel de la piscine, et je propose également de joindre l'interpellation similaire qui a introduite Monsieur Vossaert. Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito

Merci Monsieur le Président. Le 3 mai dernier, c'est par la presse que j'ai appris que 25 travailleurs de la piscine de Molenbeek seraient finalement licenciés à la fin de cette année, malgré nos précédentes discussions au sein même de ce Conseil communal, et malgré votre volonté à leur afficher, Monsieur l'Échevin, de trouver des solutions au sein des services communaux et à travers des partenariats avec d'autres Communes, dont celle de Ganshoren, avec qui nous vous avons été plusieurs à vous suggérer alors de prendre contact. Ces personnes ne sont pas employées directement par la Commune, mais par Molenbeek Sport, l'ASBL dont vous êtes également le président, qui gère l'infrastructure, donc ces travailleurs s'inquiètent aujourd'hui – à juste titre évidemment – de leur avenir. Alors, je voudrais, dès lors, savoir plus de précisions sur ces faits, car si les préavis ont été envoyés, j'aimerais savoir à combien de travailleurs. Est-ce qu'il s'agit d'ouvriers, d'employés, donc savoir un petit peu la répartition entre les deux aussi, quels sont les profils exacts de ces travailleurs ? Je me doute qu'il doit y avoir des personnes à la fois administratives, techniciens, nettoyeurs, caissiers, maître-nageur ; mais de nouveau, j'aimerais avoir la répartition précise et combien parmi eux auront droit à un autre placement. Est-ce que cela aurait été signifié, donc au cas où les préavis sont déjà partis. Par ailleurs, dans votre interview, vous évoquez un accompagnement de la Mission locale, ce qui est évidemment positif, mais la Mission locale n'est pas du tout spécialisée dans des placements particuliers et qui n'est pas rémunérée – en tout cas pas à ce que je sache – pour le faire. Donc quels contacts est-ce qu'ils ont été pris avec Actiris qui est plus spécialisé dans ce cadre-là ? Dans votre interview toujours, vous évoquez un cadre plein au niveau communal, mais ces travailleurs ne font pas partie du personnel communal au sens strict, mais sont des contractuels de Molenbeek Sport, comme je l'ai dit au début. À ce propos, je souhaiterais savoir combien de personnes ont été engagées ou remplacées depuis décembre 2012 au sein de l'administration communale cette fois-ci, donc je voudrais revenir aussi à la question que j'ai évoquée tout à l'heure, quand on parle du hall des sports Heyvaert, est-ce qu'il n'y a pas de places-là qui pourraient se libérer pour des personnes qui risquent d'être mises à la porte à la fin de l'année.

Alors quelles mesures anticipatives ont été analysée, voire prises par vos soins afin que l'avenir de ces employeurs ne rime pas avec chômage, puisque avec votre casquette de l'échevin de l'emploi, vous évoquez un cadre plein du personnel communal, là aussi des mesures d'accompagnement pouvaient être prises, aucune autre piste n'a été envisageable dans d'autres services sportifs ou d'autres services tout court dans la Commune. Une fois que c'est du personnel administratif, il n'est pas, évidemment, obligatoire de les cantonner entre guillemets, à un service sportif. Donc je ne peux que plaider, au nom du parti socialiste, pour de la créativité, de l'ingénierie sociale en la matière, pour que l'avenir de ces travailleurs ne se rime pas avec chômage.

M. le Président :

Merci. Monsieur Vossaert, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Vossaert :

Oui, je ne vais pas revenir sur le contexte, le développement que Madame P'tito a présenté. Lors d'une précédente interpellation, lors d'un Conseil précédent, vous aviez parlé d'une série de pistes, les contacts avec l'ONEM, et il y avait aussi une possibilité de réaffectation ou de discussion entre vous et CERIA. J'aurais voulu savoir où ça en était à ce niveau-là ? Mes deux questions principales sont très simples : où en sont les négociations pour la réaffectation du personnel vers la piscine de Ganshoren, et quelles sont les mesures précises prévues dans le cadre de la cellule d'accompagnement ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert, Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les questions qui ont été posées. Certaines réponses ont été données. Ce qui m'interpelle dans cette affaire-là, c'est que le personnel a reçu la communication sur un licenciement collectif, avant que le CA l'ait décidé. Ce n'est pas vrai, le CA s'est réuni un vendredi, j'ai voté contre cette procédure. Le CA s'est réuni, je pense, une demie heure avant que la réunion du personnel ait lieu, si je ne me trompe pas. Les gens avaient déjà reçu une lettre, et donc je me pose la question : comment le CA – qui doit prendre cette décision légalement – a été court-circuité de cette façon ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Monsieur l'Échevin, vous avez la parole.

M. l'Échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Je vais d'abord commencer vite par répondre à Monsieur De Block, si vous le permettez. Donc pour reprendre un peu le déroulement des opérations, je vous rappelle qu'ici, on s'inscrit dans le cadre des licenciements qui nous obligent à mettre en œuvre la fameuse loi Renault. Il n'y a pas eu l'annonce des licenciements, il y a eu l'annonce du lancement de la procédure. Donc la loi nous impose simplement de faire une communication de ce que nous allons mettre en œuvre. Vous étiez présent et vous avez voté contre.

Je vais directement enchaîner par rapport aux autres questions qui ont été posées, notamment par Madame P'tito. Toutes les formations politiques sont représentées au conseil d'administration, donc je crois qu'il y a un problème de communication, parce que toutes les propositions et toutes les questions qui sont soulevées aujourd'hui, ont été abordées lors de ce conseil d'administration. Je vous réponds évidemment, mais c'est important de le préciser.

Donc Monsieur De Block, rassurez-vous, il n'y a pas eu de décision anticipative au conseil d'administration. C'est le conseil d'administration qui a validé le lancement de la procédure de licenciement, et vous êtes le seul à avoir voté contre, il faut le dire, malheureusement en ne donnant pas une explication rationnelle par rapport à la situation financière de l'ASBL Molenbeek Sport, donc c'est votre choix, vous l'assumez pleinement. Nous assumons votre choix et moi, j'assume le nôtre au sein du conseil de l'administration.

Vous savez, nous avons hérité d'une situation où nous avons une ASBL qui gère son infrastructure, qui connaît une situation financière très difficile. Alors moi, je voudrais, avant de répondre aux questions, simplement dire très clairement que je n'accepte pas que certains se répandent dans des réseaux sociaux ou dans la presse pour essayer de récupérer ces licenciements, qui étaient des licenciements, qui ne touchent non pas 25 personnes, mais 20 personnes et indirectement 20 familles. Il n'y a pas d'autre solution, nous avons essayé toutes les possibilités pour pouvoir trouver des alternatives. En ce qui concerne par exemple la possibilité des recrutements dans la Commune, il faudrait savoir que 2 mois avant les élections, le cadre a explosé, parce qu'il y a eu des engagements - excusez-moi de l'expression, « bidons » - qui ont été faits à des fins électorales ! Cela nous empêche de transférer certains employés de Molenbeek Sport vers la Commune, et ça c'est la réalité. Alors aujourd'hui venir se répandre dans la presse pour dire que nous avons pris des mesures antisociales et mettre les gens au chômage et faire des promesses qui ne sont pas des promesses correctes, ça, je n'accepte pas ! Parce qu'on parle ici des personnes, on parle de familles, on parle des personnes qui vont se retrouver au chômage, et nous n'avons malheureusement pas le choix.

Alors, quant à la question par rapport au fait de voir si on peut les transférer dans d'autres structures que celles de Molenbeek Sport, celui qui fait cette proposition, soit il est incompétent, soit il est de mauvaise foi. Maintenir les gens à Molenbeek Sport aujourd'hui, alors que la piscine va être fermée et qu'il n'y aura plus de recettes, ça veut dire augmenter la dépense d'à peu près de 600.000 euros, et nous sommes incapables de l'assumer. Vous le savez tous, et ça, je ne peux pas l'accepter. Aujourd'hui, on récupère la souffrance des personnes qui vont être licenciées à des fins purement politiques. Nous devons tous assumer nos responsabilités. Nous sommes tous des représentants politiques dans le conseil d'administration et il y a la viabilité, et moi j'assume, je n'ai pas de problème. Ça me fait mal au cœur de me présenter devant les 40 employés pour leur annoncer que nous avons lancé les licenciements, malheureusement, sur de la loi Renault. Vous croyez que j'ai été avec une fleur entre les dents pour leur annoncer avec plaisir le licenciement de ces gens-là ? Bien évidemment que non. Notre responsabilité est de mettre tout en œuvre pour pouvoir en sauver un maximum. Et nous avons mis en œuvre tout ce qu'il faut, nous avons contacté l'ONEM pour essayer de bénéficier du chômage économique. Malheureusement, nous ne remplissons pas les conditions. Nous avons pris des contacts avec la Commune de Ganshoren, et là il y a des pistes qui s'ouvrent. Il y aura quelques travailleurs de Molenbeek Sport qui seront transférés vers la piscine de Ganshoren. Nous avons préparé la mise en place d'une cellule d'accompagnement à la Mission locale, et c'est vrai qu'Actiris a un rôle à jouer. La Mission locale est chargée de mettre en œuvre justement ce qu'il faut pour pouvoir offrir le meilleur accompagnement aux personnes qui seront licenciées. Et ne croyez pas que c'est de vive joie que nous annonçons aux gens qu'ils seront licenciés et que nous allons rester les bras croisés. Nous allons mettre tout en œuvre pour pouvoir les aider.

De plus, certains ont mis en doute l'engagement public, que ce soit lors du conseil d'administration, que ce soit lors de la réunion des travailleurs. Aussi, lorsque j'ai été interrogé par les médias, pour les personnes qui ne retrouveront pas de travail, lorsque nous allons rouvrir la piscine de Molenbeek dans 18-24 mois, ils seront prioritaires pour les recrutements. Que ce soit clair ! Que ce soit acté dans le procès-verbal de ce Conseil communal ! Et ça, c'est un point d'honneur que je me suis imposé au sein du conseil d'administration.

Alors, aux questions qui sont posées par rapport aux profils des personnes qui seront licenciées : les maîtres-nageurs représentent huit postes, les employés de la caisse trois personnes, les surveillants trois personnes et les techniciennes de surface neuf travailleuses.

Au sujet de la question des out-placements, en effet, la loi concernant les licenciements collectifs nous impose de donner 6 mois de préavis, payés mais non prestés pour les personnes de plus de 45 ans et 3 mois pour les moins de 45 ans, pour leur permettre de suivre la procédure des out-placements. Donc, tous les travailleurs licenciés auront droit à un out-placement, et ça c'est la législation Renault qui l'impose. Dès lors, tous les ouvriers n'auront leurs préavis qu'au moment même de la fermeture, donc nous avons annoncé à la presse que cela est reporté au mois de novembre, décembre. Bien évidemment, c'est une bonne chose pour les écoles, pour les clubs, et bien évidemment pour les travailleurs. Sinon on ne pourra pas exploiter la piscine jusqu'à la fermeture. Toutes les personnes entrant dans la procédure de licenciement collectif ont droit à l'out-placement. Six mois pour les plus de 45 ans, et trois mois pour les moins de 45 ans. Évidemment, cela leur sera signifié dans la prochaine réunion plénière avec le personnel qui sera à définir, mais qui s'inscrit dans le cadre de la loi Renault.

Donc, j'ai répondu à votre question concernant la cellule d'accompagnement qui sera mise en place au sein de la Mission locale pour pouvoir les accompagner. Évidemment il y aura des contacts qui vont être pris avec Actiris. Ça, vous le savez très bien ! Nous avons du personnel compétent et qualifié à la Mission locale qui va se charger d'aider un maximum de personnes, dont certaines ont déjà été contactées par Actiris, donc c'est déjà une bonne nouvelle.

Quand je parle du cadre plein, je parle évidemment du cadre communal. C'est le journaliste probablement qui a mal interprété et mal compris mon propos. La Commune, malheureusement, au jour d'aujourd'hui, n'a pas la possibilité d'intégrer les travailleurs qui viennent de Molenbeek Sport. Nous sommes en surnombre par rapport au cadre initial. Je le répète, et je l'assume pleinement, il y a eu des engagements excessifs à 2-3 mois des élections, ce qui fait qu'aujourd'hui, par rapport au profil des travailleurs de Molenbeek Sport, nous sommes incapables de pouvoir les transférer.

Alors, concernant votre dernière question sur les mesures anticipatives qui ont été analysées etcétera, j'ai répondu à ce qui est mis en œuvre pour aider un maximum de travailleurs en ce qui concerne la Mission locale, mais aussi des contacts avec la Commune de Ganshoren. Évidemment, en dernier ressort pour les travailleurs qui n'auront malheureusement pas la chance de retrouver un autre travail, on s'engage à les engager lors de la réouverture de la piscine.

Alors, Monsieur Vossaert, vous me posez la question sur les contacts avec le CERIA. J'ai expliqué précédemment, les contacts avec le CERIA concernent évidemment l'accès à cette piscine anderlechtoise pour les clubs qui occupent notre piscine au jour d'aujourd'hui, donc c'était entre autres avec le club de plongée et le club de natation principalement.

Je pense avoir fait le tour des différentes questions.

Pour les contacts avec CERIA, pour l'instant, il faut savoir qu'on essaye d'obtenir l'ouverture du dimanche, parce que c'est la seule possibilité. Les autres créneaux horaires sont pleins, donc les contacts ont été – entre guillemets – gelés, à cause de la fermeture de la piscine pendant 6 mois. On a étudié la question de savoir comment mettre le personnel de Molenbeek Sport à disposition de la piscine du CERIA, et là il y a des questions d'ordre juridiques pour voir comment on y arrive, à savoir que le CERIA dépend de la COCOF, et donc pas de la Commune d'Anderlecht. Donc il y a des tractations qui doivent encore avoir lieu pour voir dans quelle mesure est-il possible de nous, Molenbeek Sport, mettre du personnel à la disposition de la piscine du CERIA pour permettre l'accessibilité de celle-ci le dimanche.

Alors Madame P'tito, vous avez fait une proposition qui n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, pour pouvoir ouvrir, par exemple le Hall Heyvaert le dimanche. Mais le problème reste le même, sur le plan de la charge financière, ce sont des gens qu'il faudra évidemment payer. Mais le problème, ce sont les recettes, des sous qui rentrent. Si vous avez des clubs privés, évidemment. Mais nous avons pas mal de petits clubs qui paient le prix minimum, qui ne couvrira pas la charge du personnel. Soyons clairs, vous avez géré des structures, vous savez très bien que, lorsqu'on veut assumer une gestion saine d'une structure, il faut pouvoir maintenir un équilibre entre les entrées et les sorties, et ici, malheureusement, ce ne sera pas possible.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes les questions. Je ne sais pas s'il y en a encore.

M. le Président :

Je vais commencer par donner la parole à Monsieur Vossaert, puisque Madame P'tito avait commencé là tout de suite. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je vous remercie. Donc, j'entends que vous allez encore continuer et que vous avez déjà épuisé une série d'initiatives pour faire en sorte que le personnel retrouve un emploi. J'ai compris qu'il y avait quelques difficultés, même juridiques, dans les négociations. J'espère que vous allez trouver des solutions rapidement, au moins après décembre.

Maintenant, juste une chose : quand vous affirmez qu'au sein du conseil d'administration de l'ASBL Molenbeek Sport, toutes les formations politiques ont participé à cette décision, là, je m'inscris en faux ! Clairement, je n'y participe pas, je ne comprends toujours pas pourquoi je ne suis pas représenté au sein de ce conseil d'administration. Donc je ne me sens pas lié par les décisions qui y ont été prises, j'aimerais bien que vous puissiez le reconnaître aussi.

Voilà, merci.

Mme P'tito :

Je remercie l'Echevin pour sa réponse. Donc on y voit en tout cas un peu plus clair, les préavis ne seront envoyés qu'en décembre. La procédure est lancée, mais donc des pistes sont encore possibles d'ici-là. Ça, je trouve que c'est l'essentiel. Ce que je propose, c'est de revenir sur la question vers le mois d'octobre pour un peu refaire le point juste avant l'envoi des préavis, en espérant que d'ici-là, effectivement, des pistes soient trouvées par rapport à ces travailleurs. Je regrette un peu que vous vous soyez emballés au début. Je trouve que les questions étaient tout à fait modérées. Moi, je ne récupère aucune souffrance, je n'ai jamais cru non plus que c'était de gaieté de cœur que les choses se sont passées.

Quant aux insinuations, c'est vrai que je n'aime pas : soit il y a des faits, et voilà, on y va. Donc par rapport aux engagements excessifs juste avant les élections etcétera, moi, j'avais posé une seule question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, à savoir combien de personnes ont été engagées ou remplacées depuis le mois de décembre 2012 au sein de l'Administration.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je peux vous dire qu'il n'y en a eu quasi pas, à part quelques personnes de niveau A, 2 ou 3 personnes. Je peux demander au service des Ressources humaines de transmettre l'information.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. L'incident est clos.

66. Interpellation déposée par Monsieur Hassan Rahali au sujet de l'obscurité à la rue Ulens. | Interpellatie ingediend door Mijnheer Hassan Rahali betreffende de duisternis Ulensstraat.

M. le Président :

Nous passons à l'interpellation suivante, le point 66, introduite par Monsieur Rahali, au sujet de l'obscurité de la rue Ulens. Vous avez la parole, Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Ja, dank u Mijnheer de Voorzitter. Ja, Mevrouw de Burgemeester en Mijnheer de Schepen, geschikt voor de openbare werken, op een deel van de Ulensstraat, op de hoogte van de de Ribaucourtstraat en van de Vandenboogaerdestraat, staat al sinds lange weken zonder licht, dus totaal in het donker. De bewoners hebben al contact genomen met de diensten van de Gemeente, maar die laatste hebben die gewezen naar de diensten in de Opzichterstraat nummer 63-65. Die laatste hebben ook beweerd dat de situatie ging in orde komen in een paar dagen, dus ik zou graag een willen weten of uw diensten op de hoogte zijn wat betreft dit probleem, als dit het geval is, hoe wordt het dan verklaard dat zo'n probleem zo lang duurt, dat er eigenlijk nog geen oplossing is, heeft u eventueel een datum waarop het kan hersteld worden? We weten dat een straat in het donker natuurlijk erg gevaarlijk kan zijn voor verschillende redenen. De bewoners hebben ook beweerd dat ook op het gebied van de netheid, is er geen dienst geweest de laatste weken die er wat gedaan heeft.

Voilà, dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Rahali. Mijnheer de Schepen, u heeft het woord.

M. de Schepen Gypers :

Ja, Mijnheer Rahali. Het is eigenlijk wel een probleem dat u waarschijnlijk wel kent; dat er een algemeen probleem was van Sibelga, van verlichting de laatste tijd. Daar kwam effectief bij dat er een probleem was dat gesignaleerd is aan de dienst en dus sinds verleden vrijdag, denk ik, is dat opgelost. Dat is wat de dienst mij communiceert. Natuurlijk is het zo dat de gemeentelijke diensten 's nachts niet rondlopen, het is ook zo dat de verantwoordelijke Sibelga is, niet de Gemeente, het is dus niet de Gemeente die verantwoordelijk is voor het licht, of het brandt of niet brandt. De bewoners kunnen dus rechtstreeks naar Sibelga bellen, er is ook een site waar je dat op kan communiceren, dat gaat heel vlug, dat is wat wij ook doen. Dus vanaf het moment dat wij dat weten, bellen we dat door en dan vragen we het. Er zijn natuurlijk ook een aantal kleine problemen van vandalisme, soms wat grotere, en dat gaat over het ganse grondgebied van het Brussels Gewest, en nu is Sibelga eigenlijk bezig met het ingraven van alle verdeelkasten, om die problematiek te vermijden. Dat ingraven van de verdeelkasten kan niet zomaar in één keer gaan, omdat het gespreid is over een groot grondgebied, en het gebeurt dus stelselmatig, dus telkens er iets geconstateerd wordt, vragen wij van die gewoon in te graven, zodat het probleem zich niet meer hersteld.

Betreffende de reinheid: de Ulenssstraat wordt gereinigd zoals alle andere straten, natuurlijk zijn er veel straten die gebukt gaan onder mensen die gewoon het vuil op straten dumpen, die helemaal niet respectueus zijn voor het openbaar domein, en de Ulenssstraat is één van die straten. Dus vanaf het moment dat ze gekuist is, is ze een beetje later al terug vuil, en dat is natuurlijk een probleem dat we niet gaan oplossen door aan de straatvegers te vragen om er alle uren te gaan kuisen. Ik denk dat dat in het algemeen moet aangepakt worden, en we hebben het daarstraks gezegd in een andere interpellatie, het is dus de bedoeling dat iedere ambtenaar, dus iedereen die aan de gemeente werkzaam is, eigenlijk de Gemeente vertegenwoordigt, wat hij ook is in de gemeente, en als hij effectief iets ziet, dan moet hij ingrijpen en dan moet hij communiceren met de middelen die hij heeft en dat is iets dat dit College wil opstarten. Dat gaat dan eigenlijk over iedereen die gewoon op de Gemeente werkt, maar dan vooral om de stewards, die in de straten aanwezig zijn, en de gemeenschapswachters.

Voilà, ik denk dat dat het antwoord is.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer de Schepen.

M. Rahali :

Ik ben zelf ter plaatse geweest in de Ulenssstraat, ik heb gemerkt dat er niet alleen de Ulenssstraat onder het donker was, maar ook grote delen van de Ribaucourtstraat en ook een deel van de Picardstraat. Dat is dus nog erger. Dat u zegt dat de Gemeente er niet verantwoordelijk voor is of niet geschikt is om dit te herstellen, dat kan ik wel begrijpen, maar wij, als Gemeente, zijn natuurlijk wel verantwoordelijk voor de veiligheid, dat is wel belangrijk, het gaat niet alleen over vandalisme of over iemand die door iemand anders wordt aangevallen, maar ook als er een put staat in het midden van de weg, kan het erg gevaarlijk zijn voor een bejaarde die daar langs gaat, bijvoorbeeld. Dat is één, en wat betreft de netheid, ik beweer niets, het is gewoon de interpellatie van de bewoners die het mij beweerd hebben. Het zijn eigenlijk mensen die erg actief zijn in de Ulenssstraat, het gaat bijvoorbeeld over de verantwoordelijke van de moskee in de Ulenssstraat, die mensen zijn daar dus elke dag, en ze hebben genoteerd dat er al een paar weken waarin geen één dienst van de reinheid op die plaats geweest is, niet alleen op de Ulenssstraat, maar ook over de hele zone van het gedeelte de Ribaucourtstraat, de Picardstraat. Ik ben ook persoonlijk ter plaatse geweest en het was eigenlijk niet zo rein. Ik kan ook niet beweren of die situatie pas gebeurd is of niet, dat kan ik niet zeggen, maar wat betreft het geval van licht, dat is jammer genoeg wel nog altijd het geval.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali. Ik stel voor om terug een beetje voort te gaan in de dagorde. Pour reprendre les interpellations concernant les Sirenuse qui ont été introduites par Monsieur Ikazban et Monsieur Berckmans qu'on prévoyait de joindre, et donc je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Vossaert :

Est-ce que je peux m'y joindre?

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas être très long de toute façon. Nous avons tous reçu des nombreux courriers et des mails de Monsieur Aimé Bille. Personnage

bien connu dans cette Commune, le président du Conseil de la copropriété de la résidence Sirenuse, boulevard Edmond Machtens 186. J'ai reçu tous ses mails, j'ai commencé à les lire, et je me suis un petit peu intéressé à l'urbanisme. Je n'étais pas l'Echevin de l'urbanisme avant, donc ce n'était pas mon bac à sable, mais néanmoins, je me pose la question pour savoir si quelqu'un s'est donné la peine de démêler ce truc juridico-urbanistique. Alors, sans vouloir retracer ici l'historique de ce problème, je rappelle qu'il y a deux problèmes en fait : il y a le problème de cette barrière bloquant soi-disant l'accès d'une servitude, donnant accès au parc. C'est un PPAS qui est prévu dans les plans des années 80, je pense, mais donc il n'y a pas de parc. Il me paraît qu'il ne faut pas une servitude à ce niveau-là. Et si on se penche en avant un peu plus sur la photographie, ou si on fait comme moi et qu'on se rend sur place, on saisit très vite qu'en réalité, cette barrière, cette malheureuse barrière, n'obstrue en aucun cas le passage, et de toute évidence, elle n'aboutit nulle part. Et le surréalisme ne s'arrête pas du tout là, puisque les lettres envoyées par Monsieur Bille sont contradictoires : un courrier qui évoque le blocage par la barrière, un autre courrier qui suggère de laisser tout en état, et j'en passe... Parce que je ne veux pas faire l'historique, mais en réalité, il y a eu plusieurs courriers différents, donc je veux savoir. Parce que l'ancien Echevin, Dominique Bastenier, dont j'apprécie le travail, est-ce qu'il a ordonné qu'on enlève cette barrière et qu'on réutilise la servitude ? Ensuite, avant les élections, certains membres de la majorité du même parti que Monsieur Bastenier, ont envoyé un courrier à Monsieur Bille pour lui dire : « ne vous inquiétez pas, on va arranger ça, pas de problème, ce n'est pas important ». Et puis, il n'y a pas très longtemps, en votre absence, Madame la Bourgmestre, il nous a adressé un courrier pour dire que finalement, il fallait laisser la barrière, que ce n'est pas la peine d'aménager le chemin de la servitude. Donc on nage vraiment en plein surréalisme, et j'ai aussi vu ces échanges de mails courageux d'Olivier Mahy, mais je ne peux pas lui en vouloir, parce que lui, il débarque là-dedans. C'est un nouvel acteur dans ce feuilleton, mais simplement, est-ce que vous ne pensez pas qu'il est temps d'accorder vos violons et de prendre une fois pour toutes les décisions cohérentes par rapport à cette barrière ? Parce que franchement, j'ai été sur place, elle ne gêne pas du tout le passage, et elle ne donne accès à aucun parc. Donc c'est une curiosité molenbeekoise.

Et toujours dans ce dossier, je suis donc assez curieux et je m'interroge sur la décision que la Commune envisage de prendre concernant le 9ème étage de cet immeuble ? Le 9ème étage qui devait être en réalité l'étage 8+T, donc un étage technique, nullement prévu au départ dans le projet immobilier. Donc je m'explique, au départ, vous avez un permis d'urbanisme qui prévoit d'autoriser la construction d'un immeuble de 8 étages, avec ce qu'on appelle un étage technique. Un étage technique, en principe, ce n'est pas pour le logement, et d'ailleurs, l'agglomération prévoit qu'un ascenseur ne peut pas donner accès à cet étage technique. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, non seulement l'ascenseur va jusque-là, il y a même un bouton 9ème étage, mais en plus, dans cet étage technique, ce sont des appartements, ce sont des penthouses qui ont été achetés, etcétera. Donc moi, je m'interroge sur ce qui va se passer, est-ce que cet immeuble était régulier ou non ? Je ne jette la balle à personne hein, je m'interroge simplement ce qu'elle va faire, la Commune ? Est-ce qu'on va venir avec une amende ? Monsieur Mahy l'a suggéré dans un mail, est-ce qu'il y aura une amende à un moment donné qui va être réclamée ? Est-ce que la régularisation va devoir se faire ? Ou est-ce qu'on va aller jusqu'à demander de démolir cet étage ? Si c'est le cas, quelle que soit la solution, quid de conséquences sur les autres immeubles autour qui ont un 8+T, mais en réalité 9 ? Parce que ça aussi, ça pose un petit problème, donc il y a un problème d'urbanisme d'un côté, mais aussi un problème d'équité au niveau des Molenbeekoïses, des Molenbeekoises, face à l'urbanisme. Et ça, c'est aussi une question qui me préoccupe beaucoup !

Enfin, je terminerai là-dessus pour ne pas être plus long, parce que franchement, c'est un dossier qui est vraiment passionnant, intéressant, mais j'ai envie de faire une dernière remarque par rapport à l'amende : je suis un peu surpris, j'ai lu quelque part, je ne sais plus si c'était dans un mail ou dans un courrier, qu'on envisageait éventuellement, que

la Commune dresse une amende importante aux propriétaires des appartements, à charge des propriétaires de se retourner vers le prometteur. Je trouve que ce n'est pas logique, s'il faut établir une amende, c'est au promoteur ! C'est lui qui a construit, d'ailleurs, excusez-moi, Monsieur Vermeulen, mais c'est aussi le boulot d'un notaire, pas vous, mais vous êtes d'accord avec moi, c'est le boulot d'un notaire de veiller sur ces éléments. Justement, il n'y a pas que la Commune qui est responsable, je ne suis pas d'accord qu'on renvoie la balle toujours à la Commune ou à l'ancien Echevin de l'Urbanisme.

Voilà, donc c'est un dossier qui est d'un côté marrant, mais qui n'est pas si marrant que ça, puisque les conséquences pourraient être assez graves dans le quartier et pour des raisons urbanistiques.

Voilà, je ne voulais pas être plus long, Monsieur le Président, j'attends les réponses avec impatience.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter. Ik zal proberen ook kort te zijn, iets korter dan de tekst die ik geschreven heb. Dus in het kort: waar gaat het over? Ik ben ook ter plaatse geweest, ik heb ook de barrière gezien, ik heb ook de verschillende verdiepingen gezien. Dus er is een bouwvergunning afgeleverd, zoals onze college het al heeft gezegd, en er is blijkbaar aanvankelijk een verdieping bij met appartementen, blijkbaar heeft Mijnheer Mahy gezegd dat de eigenaars riskeren een boete te krijgen van enkele tienduizenden euro's. Dus de concrete vragen die ik stel: ten eerste, heeft de Gemeente, dus het College van de Burgemeester en Schepenen die de bouwvergunning heeft afgeleverd, ook controle uitgevoerd over hoe het aanvankelijk gebouwd is geweest volgens de bouwvergunning? Behoort dat tot de taken? Als die controles zijn uitgevoerd, wat staat er in de verslagen van die controles? Dan een andere vraag: effectief omdat niet alleen de Gemeente in het geding is bij manier van spreken, krijgt de Gemeente informatie van de andere diensten, bijvoorbeeld de brandweer of andere daartoe gevestigde of gemachtigde personen, ambtenaren beter, van het Gewest bijvoorbeeld of de instrumenterende notaris, ik denk dat die inderdaad ook een verantwoordelijkheid heeft.

Dan in verband met de boete, ik onderschrijf wat mijn voorganger heeft gezegd, dus het lijkt me niet logisch dat de huidige eigenaars moeten opdraaien voor die boete, het lijkt me ook normaal dat de promotor of bouwheer daarvoor verantwoordelijk zou moeten zijn. Dan wil ik ook nog weten, er is verklaard door de schepen dat het dossier wordt bestudeerd, maar was het niet voorbarig om nu al over die boete te spreken, omdat het dossier nog niet ten gronde was bekeken? En dan tenslotte, ook nog steeds volgens het artikel in "La Capitale", zou in de loop van de maand mei een beslissing worden genomen. Is die beslissing al genomen? Zo ja, wat is de inhoud daarvan? Zo nee, wanneer wordt de beslissing genomen? Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Après aussi avoir reçu ces différents courriels de la part de Monsieur Bille qui représente la copropriété de la résidence Sirenuse. J'avoue que je ne pensais pas devoir me

joindre à une série d'interpellations, parce que je pensais que le problème aurait été réglé depuis longtemps par rapport à cette barrière. Il y a une injonction, mais il y a un nouvel Echevin qui a rencontré la personne. Donc je me joins aux différentes questions qui ont été posées. Je pense que, dans ce dossier, peu importe qui prendra la décision, mais je pense qu'il est temps de mettre un terme à cet imbroglio. Je pense qu'ici vous avez l'occasion d'avoir eu un bel historique, Monsieur l'Echevin de ce qui s'est passé dans le passé. Maintenant, vous êtes en place et vous avez la capacité de prendre les décisions. Maintenant, au niveau de la forme, c'est vrai que parler directement d'une amende, c'est dans la presse, c'est bien indiqué dans l'article qu'il y aurait des frais à charge de la copropriété. Maintenant, pouvez-vous me dire si la copropriété doit retirer cette barrière, oui ou non? Et deuxième chose, quelles seront les procédures à suivre par rapport à la non-conformité de l'immeuble? Et donc ma question supplémentaire par rapport à ça: est-ce que vos services de l'Urbanisme ont déjà réagi dans ce sens? Est-ce qu'ils ont déjà réalisé une visite, etcétera? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Alors, c'est une des joyeusetés de l'Urbanisme, on doit gérer effectivement des projets qui ont été menés avant, parce que des projets de l'Urbanisme durent très longtemps, donc parfois on reprend certains dossiers et celui-là en fait partie.

Question servitude, il faut savoir qu'il y a un PPAS, un plan particulier d'affectation du sol qui existe. Il a été créé, comme l'a dit Monsieur Ikazban, en 1981, c'est le PPAS 6D, qui prévoit une servitude de passage et il prévoit également, entre autres, un parc. Le parc public n'a jamais été aménagé, mais il existe, il existe sous forme sauvage, il existe d'une manière administrative, mais il existe. Ça, c'est une réalité. En ce qui concerne la servitude et les nombreux courriers qui se sont échangés, il y a eu un premier courrier adressé à l'ancien Echevin qui demande l'aménagement d'une manière plus ou moins carrossable de la servitude. J'ai rencontré Monsieur Bille, et il paraissait tout à fait normal de ne pas devoir demander un aménagement de cette servitude, un simple entretien suffisait, une tonde de gazon suffisait, et une ouverture. Alors on avait parlé d'enlèvement ou d'ouverture simplement de la grille, un courrier avait suggéré l'enlèvement. Il apparaît bien clair que l'ouverture suffisait largement pour laisser le passage, alors le PPAS 6D qui était en cours de modification depuis 2007, a été stoppé vers 2011, et donc cette servitude prendra toutes ses valeurs le jour où le parc sera effectivement totalement aménagé.

Si on parle de quelque chose qui est déjà un peu plus sérieux, c'est à dire des infractions. Ce qui est chose étrange, c'est que c'est bien la première fois, je crois dans l'histoire, qu'un propriétaire vient sonner à la porte d'une Commune pour demander : « dites, venez chez moi, j'ai plein d'infractions ». Et donc, ici, c'est vrai que la première fois que j'ai entendu ça, j'ai dû comprendre le dossier et comprendre la logique. Et donc, il me semblait qu'il fallait agir. J'ai rencontré Monsieur Bille sur la servitude, mais pas sur le cas qui nous concerne maintenant. Alors effectivement, il est paru tout à fait nécessaire de faire une visite. Cette visite s'est passée hier avec le service de l'Urbanisme et en accord avec Monsieur Bille, il était là d'ailleurs. C'était un rendez-vous que le service d'Urbanisme et Monsieur Bille ont pris. Ça s'est passé hier en fin de matinée.

Les premières conclusions, c'est qu'effectivement, il y a un 8ème étage, plus un étage technique. Mais effectivement, le PPAS 6D prévoit que des étages 8+1 existent et que ces étages techniques peuvent accueillir du logement. Donc de ce côté-là, le 8 + 1 logement, c'est inscrit dans le PPAS, en vertu de l'article 1 du PPAS 6D en vigueur. Ces étages

peuvent être aménagés en logements, ce qui a été fait au sein de ce permis d'urbanisme en 2003. Donc, l'infraction ne se situe pas au niveau de l'étage technique. Apparemment, l'infraction se situerait plutôt au niveau de l'accès à ces étages, c'est à dire qu'effectivement, l'ascenseur irait trop haut. Bizarrement, on se disait que les étages doivent être tous desservis par l'ascenseur, mais non, il y a des prescriptions qui sont comme ça, ce qui fait que les étages techniques ne peuvent pas être desservis pas un ascenseur, ça c'est une réalité.

Grosso modo, il y a une deuxième infraction qui n'est pas liée au PPAS en tant que telle, mais qui est plutôt liée aux certains propriétaires au rez-de-chaussée. Certains bureaux du rez-de-chaussée sont affectés à du logement. C'est une chose qu'il va falloir que j'étudie en profondeur, mais en tout cas, le Collège a vraiment pour volonté de résoudre absolument ce problème. On ne désire pas que les propriétaires pâtissent de cette situation, parce que si on suit les règles du CoBAT, ce n'est pas moi qui le dit, c'est que tout acheteur, achète non seulement le bien, mais aussi les infractions qui vont avec. Donc c'est quelque chose qui est vraiment dommageable, on ne souhaite pas qu'on en arrive là, et donc, j'attends d'ici début de la semaine prochaine, les conclusions en détail du service d'Urbanisme, donc des inspections qui ont été faites sur place.

Pour revenir à certaines choses, je n'ai jamais parlé d'amendes de 10.000 euros et de dizaines de milliers d'euros. J'ai simplement dit que ce genre de situations pouvait impliquer des frais, des frais de justice, de frais des mises en état. Je voulais bien comprendre la démarche du demandeur, mais je n'ai jamais parlé d'amende en ce sens. Il n'existe pas un 10ème étage, comme l'a suggéré Monsieur Berckmans, donc il n'y a pas de 10ème étage à Sirenuse, je tenais quand même à le dire.

Au sujet des contrôles, toujours selon le CoBAT, il revient à tout détenteur d'un permis d'urbanisme, d'effectuer tous les travaux en conformité avec son permis. Ça paraît tout à fait évident et donc les fonctionnaires communaux peuvent, ils ne doivent pas, mais ils peuvent intervenir en cas de prises de connaissance d'une infraction. Ce que j'ai fait, donc j'ai été mis au courant de ceci, et j'ai proposé une visite sur place. Donc, en termes de contrôles, Monsieur Berckmans me posait la question de savoir, si on recevait des informations des autres partenaires ou des acteurs en matière d'urbanisme? Alors, en ce qui concerne les contacts avec d'autres sources potentielles de contrôle, quand la Région effectue des visites, et bien effectivement, on est mis au courant, mais elles sont extrêmement rares, c'est une réalité. En tout cas, nous n'avons aucun autre renseignement ou rapport du Siamu ou des coordinateurs de sécurité ou des notaires. S'il y a une infraction, on ne le sait pas. Ce ne sont pas en tout cas ces acteurs-là qui peuvent nous donner ces informations et donc, voilà, moi j'attends les détails de l'inspection et nous essayerons de trouver une solution, parce que je crois que tout le monde a intérêt à trouver une solution dans cette affaire, certainement les propriétaires. La Commune ne souhaite pas pénaliser, même si ce n'est pas de son fait, mais elle ne souhaite pas pénaliser les propriétaires.

Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions.

M. Ikazban :

Merci. Je voudrais remercier Monsieur Mahy pour ses réponses assez complètes. J'entends biens que d'abord, en ce qui concerne la servitude, elle est inutile en fait. Il faut la préserver, mais en tout cas, elle est inutile, parce qu'elle ne donne pas aujourd'hui, pour l'instant, accès à un parc quelconque. Néanmoins, concernant votre réponse par rapport au bâtiment en lui-même, 8+1, donc effectivement, il est possible de mettre du logement dans l'étage technique. Il est possible, mais ce n'est pas fait pour du logement. D'ailleurs, dans beaucoup de bâtiments, l'immeuble prévoit une conciergerie. Le problème, c'est qu'ici, 90% de la superficie de cet étage technique est du logement, et c'est là qu'il y a le problème. Ces

90% ne sont vraiment pas logiques et, vous l'avez bien dit, il y a le problème de l'accès avec l'ascenseur à ce 9ème étage, ce qui est en réalité vraiment un 9ème étage. Je pense que tout le monde a intérêt à atterrir le plus vite possible, mais j'attire quand même votre attention sur la manière dont on va atterrir, parce que je pense qu'il y aura des conséquences, ça fera même jurisprudence, au niveau de l'urbanisme. Il y a toujours le problème d'équité, donc des demandeurs plus modestes qui viennent parfois et à qui on demande de démolir une annexe qu'ils ont construite quelque part ailleurs à Molenbeek. Mais là, vous avez un peu rectifié le tir, le fait que s'il y a une amende, ce n'est pas au propriétaire qu'il faudra s'adresser directement, mais au promoteur. Ce n'est pas parce qu'on est en face d'IFC, on ne va pas mettre une amende à ce promoteur privé qui fait de la spéculation et qui est en pleine discussion avec la Commune, en pleine négociation pour plein d'autres choses, plein d'autres dossiers. Donc à un moment donné, la Commune se retrouve dans une drôle de situation où elle est juge et partie et où elle doit prendre des responsabilités par rapport à une éventuelle amende. Là, je reste prudent, mais effectivement, je vous remercie de votre réponse, et je pense que c'est un dossier très délicat, et l'atterrissage va être important, parce qu'il va déterminer la suite des opérations. Je vous remercie.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Als ik het goed begrepen heb, Mijnheer de schepen, is het dus niet de bedoeling om een boete op te leggen. Dat is al een zekere geruststelling. Ik ben akkoord, het gaat over privé eigenaars, ze hebben dat appartement ieder individueel gekocht met alle kwaliteiten en gebreken, maar dat is de juridische situatie, maar er moet ook een zekere billijkheid zijn, dus ik hoop dat het dossier spoedig in die zin kan opgelost worden. Dank u.

67. Interpellation déposée par Monsieur Hassan Rahali au sujet de la rue Mexico, terrain situé entre le numéro 9-16. | Interpellatie ingediend door Mijnheer Hassan Rahali betreffende Mexicostraat, grond gelegen tussen nr. 9-16.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. We gaan dan terug verder met het punt 67... On passe à l'interpellation déposée par Monsieur Hassan Rahali au sujet de la rue Mexico, terrain situé entre les numéros 9 et 16.

Monsieur Rahali, vous avez la parole.

M. Rahali :

Merci. Alors effectivement, à la rue Mexico, le terrain qui est situé entre le numéro 9 et le numéro 16, on sait depuis longtemps qu'il y a un dépôt clandestin en permanence. Je dis en permanence, parce que j'en suis personnellement témoin, j'ai ma fenêtre qui donne sur le terrain. Donc la nuit, je dors en général, et ça se passe la nuit, et je n'aimerais pas faire la Police. Il s'agit de personnes malhonnêtes et d'autres qui ignorent tout à fait les lois et qui ignorent qu'il y a des services qui sont gratuits qui sont mis à la disposition des citoyens, mais il faudrait parfois voir éventuellement si la Commune pouvait envoyer un toutes boîtes.

Alors effectivement, il n'y a pas que la rue du Mexico, et ce coin plus précisément, qui connaît ce genre de problème. Il suffit de faire le tour, que ce soit sur le boulevard Léopold II ou la rue Picard, ou il y avait des citoyens qui voulaient faire une interpellation par rapport à

la rue Vandenpeereboom, même l'église sur la place Saint-Jean-Baptiste n'est pas épargnée. Je veux quand même revenir sur la rue du Mexico d'une manière plus particulière. En tout cas aujourd'hui, je suis satisfait que ce soit devenu la propriété de la Commune : il y a une crèche néerlandophone, et ils vont certainement valoriser ce coin et ce quartier précisément. Et justement, je voulais avoir par rapport à ce projet en l'occurrence, un peu plus de précisions, à savoir le timing. Quand est-ce que ce projet va naître, donc le début des travaux ? Effectivement, des gens malhonnêtes ou d'autres malveillants, s'amuse à venir déposer leurs débris devant ce terrain. Et les habitants me signalent aussi un problème aussi grave, si pas plus grave, que le terrain en question est infesté des rats. Et ça c'est terrible, les rats ne restent pas dans ce terrain bien sûr, ils voyagent, ils vont dans les caves, etcétera. Donc vous voyez un peu ce que ça peut engendrer comme problèmes. C'est vraiment très très grave. Alors non seulement, il y a ce problème de rats, il faut certainement que les services compétents fassent le nécessaire par rapport à ça. Cette interpellation, je l'ai depuis longtemps, mais je n'étais pas encore Conseiller communal. La seule chose que je pouvais leur dire, c'était: « écoutez, on pourra faire une pétition ou bien aller toquer auprès de la Commune ». Aujourd'hui, je peux en tout cas porter leur voix ici. Ça c'est par rapport aux rats.

Alors, par rapport à l'état du mur, ça aussi, c'est un problème très grave : le mur présente réellement des traces de corrosion. Il s'agit du mur qui délimite le terrain, présente des problèmes de corrosion assez, je dirais, explicites. En plus, les pierres bleues sur le mur sont totalement décalées, ce qui veut dire qu'à n'importe quel moment, ces pierres peuvent se retrouver sur le trottoir, et là c'est réellement un vrai danger pour les passants. Si jamais ces pierres bleues tombent, j'espère qu'elles tomberont sur les débris ou sur des rats. Par rapport à la réparation de ce mur, qui est aussi assez urgente, est-ce qu'il y a un délai prévu? Est-ce qu'elle est prévue dans un délai assez raisonnable ? Il faut vraiment réparer ces pierres bleues qui sont délogées de leurs bases? Et puis, d'une manière générale, ce mur qui est dans un état général très mauvais, il est sale, et il salit l'image de cette petite rue. En attendant les travaux, est-ce qu'éventuellement, ce ne serait pas intéressant de tout simplement de le mettre en peinture. On a assez d'écoles d'artistes ici à Molenbeek, pourquoi ne pas mettre ce mur à la disposition de ces jeunes, pour qu'ils y mettent leur travaux d'artiste et probablement, ça pourrait décourager certaines personnes malveillantes à venir déposer ou dévaster leurs débris.

Voilà, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. de Schepen Gypers :

La rue Mexico, de ma mémoire, j'habite le quartier depuis 25 ans, et même plus loin, je crois que j'avais 12-13 ans, j'habitais boulevard Léopold II, et j'avais un copain d'école qui habitait rue du Mexico, et il y avait déjà ce problème à ce moment-là, donc ce n'est pas nouveau ! Plusieurs actions des citoyens ont été menées dans cette rue, entre autres des opérations dans les Contrats de quartier. Dans les précédents Contrats de quartier d'ailleurs, il y a eu un contrat d'initiative, donc un premier qui a eu lieu à cet endroit-là. Et puis, il y a eu le Contrat de quartier Maritime. Maintenant, il y aura le Contrat de quartier Autour de Léopold II. Donc, en est enfin arrivés à acheter ce terrain qui, je vous le rappelle, appartenait à Monsieur Barzoti, et qui refusait toujours de le vendre. Aujourd'hui, on est arrivés à l'acheter et à faire un projet autour. Le projet prévu, c'est une crèche de 34 places avec un espace vert sécurisé et trois logements communaux passifs. Le planning, ce que vous demandez, le chantier devrait débuter début 2016, mais tout cela dépend du feu vert de Beliris et des procédures du marché public. Donc, c'est un délai qui est généralement dans des Contrats

de quartier, il dépend des contraintes qu'on nous met. Donc, les services des Travaux publics ont prévu de faire un screening de ce mur, tel que vous le décrivez, et tous les éléments qui présentent des risques pour les passants, seront retirés.

Alors, l'idée que vous avez, d'utiliser ce mur en attendant pour faire quelque chose de plus agréable, de plus sympathique que ce qu'il en est aujourd'hui, je crois que c'est une très bonne idée. Ça c'est déjà fait sur d'autres chantiers, et normalement, ça ne devrait poser aucun problème. Normalement, dans des Contrats de quartier, il y a des mesures qui sont prévues pour ce genre d'initiatives.

Alors, pour ce qui est des dépôts clandestins, de nouveau, je connais ça depuis tellement longtemps. Et à chaque fois, tous les matins, à ma connaissance, c'est enlevé, et tous les soirs, c'est de nouveau plein. L'expérience que j'ai, dans mon quartier en tout cas, c'est que comme les gens savent que la Commune enlève, et bien, on trouve que c'est l'endroit où il faut déposer. Et je constate aussi que les habitants disent aux autres: mais venez jeter ça ici, parce que demain on vient enlever. Et donc, ça devient un cercle vicieux. Maintenant, le service d'hygiène est aussi passé déjà plusieurs fois pour dératiser, donc ce n'est pas nouveau. On pourra encore le faire et les dépôts clandestins seront retirés régulièrement.

Vous savez aussi qu'il y a un programme de caméras qu'on est en train de mettre en place, des caméras non seulement à l'usage de la Police, mais aussi à l'usage des gardiens de la paix, et les images des caméras seront effectivement visionnées. La demande du Collège est que ces caméras sachent aussi reconnaître des situations, de façon à ce qu'on ne doive pas regarder 80 images tout le temps, et que des situations soient programmées dans un logiciel de façon à ce que s'il se passe quelque chose. Quoi que ce soit, tout ce qui ne correspond pas à la norme, que ça apparaisse en plein écran, même si c'est un déménagement, que ce soit un logiciel qui détermine la situation. Voilà, c'est à ça qu'on veut aller.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen. Mijnheer Rahali, u heeft het woord, maar kort alsjeblieft.

M. Rahali :

Donc, par rapport au timing, vous dites 2016. Ok, très bien, je comprends, c'est indépendant de votre volonté. Par rapport au timing de la réparation du mur et de la remise en état du mur, c'est le plus important je pense, à savoir en tout cas que, quand vous dites qu'il y a des voisins qui disent "venez déposer vos débris ici", excusez-moi, mais moi j'habite le quartier depuis 30 ans, tous les voisins se plaignent depuis 30 ans, et nous sommes devenus vraiment fâchés de voir ce coin dans cet état. Et j'espère en tout cas que la Commune va faire très très vite le nécessaire, déjà pour remettre ce mur en état, de le peindre, à la limite en blanc, et comme je vous l'ai dit, de laisser les jeunes de le faire.

Maintenant, par rapport à ces dépôts clandestins, il est clair qu'il y a certaines personnes qui sont malveillantes et qui sont malhonnêtes et qui le font. Oui, bien sûr, ça existe, mais il y a beaucoup d'autres qui ignorent les lois et qui ne savent pas qu'il y a des services. Je dirais que ce n'est pas une idée neuve, il vaut mieux parfois copier ce qui se fait ailleurs plutôt que de mal inventer ou d'inventer, en Flandre par exemple, à chaque fois qu'il y a un nouvel arrivant dans la Commune, il reçoit un prospectus avec toutes les informations de la Commune, comme pour la sortie des poubelles etcétera. Ça, c'est dans toute la Flandre, pourquoi pas le faire dans notre Commune? Qu'à chaque fois qu'il y a un nouvel arrivant, quand il s'inscrit à la Commune, qu'il reçoive les informations, par exemple qu'il a droit à 3 m3 par an chez Bruxelles Propreté, des choses comme ça. C'est une campagne qui

ne va pas coûter très cher. Le plus important, c'est, s'il vous plaît, de réparer ce mur le plus rapidement possible et de le mettre à la disposition éventuellement de l'art. Merci.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

**68. Interpellation déposée par Monsieur Hassan Rahali relative au sport.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Hassan Rahali betreffende de sport.**

M. de Voorzitter :

Mijnheer Rahali, de volgende interpellatie is terug van u, wat betreft de sport, ik zou graag vragen aan Mijnheer Berckmans om ook zijn plaats te nemen, want zijn interpellatie betreffende de sport, kan er in één keer bij betrokken worden. Dank u.

Monsieur Rahali, vous avez la parole.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, je ne dois pas évoquer ici l'importance ou l'intérêt de la pratique du sport dans la vie de nos jeunes, je pense qu'il est important de jouir d'un esprit sain dans un corps sain. Le sport, d'une manière générale, est très très important et très utile, et crée le lien entre les jeunes et notre Commune, peu importe leurs classes sociales. Il joue certainement un rôle d'insertion et de cohésion de ces jeunes. Mais pour ça, il faut bien sûr avoir des infrastructures. Des infrastructures, heureusement, ici à Molenbeek, on les a et il y a une diversité de sports proposés. Mais il faut aussi les offrir à des prix abordables à nos citoyens. Alors, personnellement, je voudrais particulièrement m'intéresser à une discipline qui me tient au cœur, notamment le tennis. Je suis moi-même adepte et joueur de tennis depuis longtemps, adepte et j'étais aussi le Président d'un club sportif, et ça a joué un rôle déterminant en tout cas dans ma vie. Et surtout, le plus important, c'est de pouvoir contribuer à l'épanouissement de beaucoup de jeunes, qui ont appris à aimer ce sport. Alors effectivement, la Commune a investi pas mal dans le football, j'aime le foot, mais tout le monde n'est pas fan de football. Je précise que Monsieur l'Echevin a une autre passion, qui est aussi belle, ce sont les arts martiaux. C'est pour ça que j'aimerais poser ici quelques questions. J'aimerais avoir une topographie des activités qui se déroulent sur la Commune, que ce soient des clubs qui appartiennent à la Commune ou des clubs privés.

Ma première question serait de savoir combien de clubs de sport sont présents sur le territoire de la Commune, combien d'infrastructures sportives détient la Commune? Je serai aussi intéressé de savoir le nombre de personnes, en tout cas le nombre de membres par discipline et le nombre de jeunes aussi. Quels sont les sports et les disciplines qui se pratiquent dans notre Commune? Est-ce que vous avez une idée de ce que les jeunes paient pour la pratique du sport? Est-ce que la Commune intervient et pour combien la Commune intervient par rapport à la cotisation de ces jeunes? Surtout pour les jeunes qui sont issus d'une famille à faibles revenus? Alors, pourriez-vous également me dire combien de clubs, et ce par discipline ? Est-ce qu'il y a une marge de manœuvre pour intégrer éventuellement d'autres jeunes? Est-ce que vous pourriez me dire également quels sont les montants qui sont subsidiés ou octroyés aux différents clubs qui se trouvent dans notre Commune, qu'ils soient reconnus ou pas. Et par rapport au tennis, plus particulièrement, j'aimerais connaître le taux des terrains de tennis, je pense au club du Daring et celui du Chalet, y a-t-il une politique à développer de la part des exploitants de ces clubs ou de la part de la Commune, une volonté d'attirer plus de jeunes à la pratique d'un sport qui est, selon mes expériences, un sport extraordinaire, et surtout un sport qui est mixte, qui accueille les deux groupes, garçons et filles. En tout cas moi, j'aimerais que ces jeunes ne

vivent pas ce que moi j'ai vécu à l'époque, c'est-à-dire un sport qui était plutôt vu comme un sport élitiste et inaccessible.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter, dus mijn vraag betreft twee aspecten, enerzijds het jeugdbeleid, anderzijds sportbeleid. Dus in verband met het jeugdbeleid, dus ging de beleidsnota van de meerderheid, die ik trouwens heb goedgekeurd, staat dat 2013 het jaar van de staatgeneraal van de jeugd wordt, ik herinner me dat het ook veel gedebatteerd is tijdens de campagne en dat er een jeugdgemeenteraad moet komen. Dus we zijn ongeveer halfweg in 2013 en in de beleidsnota staat dat er een jeugdraad zou zijn voor eind van het jaar. Dus ik zou willen vragen, ten eerste welke concreet initiatieven zijn al genomen op het vlak van de staatgeneraal. Ik heb er overal een tweet zien voorbij vliegen, dus het is ook nuttig dat de Gemeenteraadsleden en de hele bevolking hierover geïnformeerd wordt. Ten tweede, in de beleidsnota staat dat er zal een raadpleging zijn van alle actoren en verenigingen die werkt met jongeren van 12 tot 25 jaar, ik denk dat het ook belangrijk is van de jongeren of beter gezegd van de verenigingen die actief zijn met jongeren voor de leeftijd van 12 jaar te betrekken en heel wat kinderen zijn vanaf 6 jaar bij een jeugdbeweging bijvoorbeeld. En dan een derde punt, wordt er voldoende aandacht besteden aan de niet georganiseerde jeugd? Want het is zo in een Gemeente zoals Molenbeek, gelukkig zijn er veel jeugdverenigingen en sportclubs, maar degene die soms niet aan de bak komen om allerlei redenen ook op het gebied van jeugdbeleid, misschien zijn er dingen die hen interesseren maar die momenteel nog niet worden georganiseerd, dus denk ik dat het belangrijk is dat een aantal vertegenwoordigers van de niet georganiseerd jeugd ook opgenomen wordt in die toekomstige gemeentelijke jeugdraad. Dan een vierde vraag, kunnen de geïnteresseerde Gemeenteraadsleden op de hoogte gehouden worden van de evolutie van de staatgeneraal en kunnen we ook via een commissie vergadering of op een andere manier betrokken worden bij en meewerken aan de jeugdraad in opmerking? Het is niet de bedoeling om dit te politiseren, zeker niet, maar ik denk dat mensen met ervaring, ik heb zelf in een jeugdraad gezeten voor ik naar Brussel komen wonen, ik denk al degen die geïnteresseerde zijn kunnen daar hun inbreng doen.

Wat het sportbeleid betreft, ik denk niet dat er voorzien is om een sportraad op te richten, als dat niet opportunist, vraag ik me af omdat het zoveel sportclubs zijn, dat gaat niet alleen over het loutere sportieve, dat gaat ook over sociale aspecten. Daarom vraag ik me af dat het niet interessant is om de jeugdclubs en jeugdverenigingen die met jongeren werken te betrekken bij de toekomstige jeugdraad. Dank u.

M. de Voorzitter :

Bedankt Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, si vous permettez, à cette heure j'aurais une proposition à faire à Monsieur Rahali : vous avez, dans le cadre de votre interpellation, posé une série de questions très précises qui nécessiteraient trois quarts d'heure de réponse, par rapport au nombre de clubs, par rapport aux tranches d'âge qui fréquentent ces clubs sportifs, des prix des cotisations, etc. Est-ce que je peux vous proposer éventuellement de transformer votre interpellation en question écrite ? Je pourrais alors vous envoyer toutes les données que j'ai récoltées afin que vous ayez l'information la plus complète.

M. Rahali :

Il n'y a pas de souci, mais je voudrais juste avoir, concernant les clubs de tennis, des éléments précis.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous me donnez presque envie de jouer. A Molenbeek, nous avons identifié trois clubs de tennis : le Royal Daring Club, le Tennis Club Le Chalet et de Tennis School Sport en Speel VZW. Y a-t-il une politique pour développer de la part de ces exploitants ou de la part de ces communautés pour attirer les jeunes à pratiquer ce sport extraordinaire, complet? La réponse est la suivante : le service des Sports ne possède pas le projet sportif de ces clubs ou de ces associations. Nous ignorons quel est leurs stratégies, la façon dont ils souhaitent attirer le public. Le service des Sports s'engage en faveur de la promotion des activités physiques et sportives pour tous, sans discrimination en termes de pratiquants ou en matière de discipline sportive. Nous encourageons évidemment tous les Molenbeekois à pratiquer des sports qui soient en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Vous me posez la question de savoir quel prix payer, vous comprendrez que je n'ai pas information à ce sujet. Mais ce que je vous propose éventuellement...

M. Rahali :

Moi, je connais tous les prix des clubs, le Chalet, je le connais depuis 30 ans, j'y joue de temps en temps. Le Daring, je le connais aussi, puisque j'y ai participé à des tournois. La question est plutôt de savoir si la Commune intervient dans la cotisation des jeunes. Parce que quand vous voyez les tarifs des jeunes de moins de 18 ans, ils payent 130 euros. La saison commence au mois d'avril et s'arrête au mois d'octobre, donc c'est vraiment très très cher, en tout cas pour nos jeunes issus de familles modestes, il est impossible de jouer au tennis.

Je fréquente le Chalet de temps en temps, les dirigeants du club qui sont je crois les locataires de la Commune, étaient il y a 30 ans beaucoup plus jeunes et beaucoup plus dynamiques. Aujourd'hui, après 30 ans, je trouve vraiment dommage que quand j'arrive à 18 heures, il y a dix terrains de tennis où il n'y a personne ! Par contre, le bar est plein. C'est ça qui me désole. Je propose donc que la Commune crée une association dynamique qui puisse occuper les terrains lorsqu'ils sont libres.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, je veux d'abord m'engager à répondre par écrit à Monsieur Rahali, parce que nous n'allons pas passer la nuit à jouer au ping-pong ou à jouer au tennis avec les questions et les réponses. Mais la Commune s'engage à promouvoir la pratique sportive, y compris le tennis. Il y a une information qui est donnée aux Molenbeekois par rapport aux différentes possibilités existantes. En matière d'aide, il existait les chèques sports, il y a également une aide qui est octroyée par le CPAS aux jeunes qui dépendent de l'aide sociale. Il existe donc un soutien financier à la pratique sportive.

M. Rahali :

Je vous ferai également une proposition.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur Berckmans, pour vraiment résumer ce qu'on va lancer comme initiative, pour prendre en compte les desideratas de tous les clubs sportifs et associations, il faut savoir que le 10 juin, nous organisons une rencontre avec l'ensemble des associations. C'est une rencontre de concertation dans le but d'évoquer les enjeux du sport dans notre Commune, de réfléchir à la politique sportive qui sera pilotée par la Commune. Plusieurs thèmes seront abordés, comme l'offre sportive existante. Il faut savoir qu'il y a quelques années, mon prédécesseur a fait une étude sur l'offre sportive et vous savez que le monde du sport est un monde qui est en permanente mutation. Donc les données que nous avons reçues à l'époque, ne sont plus d'actualité. Les infrastructures communales ou l'établissement d'une charte sportive, tout cela sera concerté avec l'ensemble des responsables des clubs et des associations sportives. Donc, nous allons avancer vers un travail qui sera fait en concertation entre la Commune, les clubs et les associations sportives afin de pouvoir mener une politique cohérente pour Molenbeek et les Molenbeekois.

M. Berckmans :

Ik had ook een vraag over het jeugdbeleid en ik heb geen antwoord gekregen.

M. l'Echevin El Khannouss :

Par rapport aux jeunes qui se ne retrouvent pas dans les clubs sportifs, il faut savoir que la Commune possède un dispositif : les animateurs socio-sportifs qui vont à la rencontre des jeunes dans les espaces publics pour les inviter à réfléchir et à élaborer des projets avec eux. Il y a donc une initiative communale qui est menée dans certains quartiers pour intéresser ces jeunes à éventuellement participer aux activités sportives.

Mme l'Echevine Turine :

Par rapport à la question de Monsieur Berckmans relative aux états généraux de la jeunesse, comme il a fait une interpellation à ce sujet, je vais répondre directement.

De staatgeneraal is een langdurig proces dat er toestrekt de lokale diagnostiek van de bestaande acties voor jongeren te verfijnen en concrete actieplannen te bepalen voor de rest van de Gemeentelijke legislatuur.

Alors pourquoi avoir entamé ce processus ? Il y a un service Jeunesse et un budget jeunesse, mais il n'y avait pas à proprement parler de politique de jeunesse qui sur base d'un diagnostic, qui se fixe des objectifs et des moyens pour les atteindre. Donc il nous paraissait important de voir comment la Commune peut mettre en place une réelle politique de la jeunesse en complément ou en soutien au riche secteur associatif.

Tijdens de eerste fase, hebben we bilaterale ontmoetingen georganiseerd met een grote deel van de verenigingen die rechtstreeks met jongeren in Molenbeek werken, zonder de verenigingen die louter sportactiviteiten organiseren. Voor het ogenblik hebben we 67 verenigingen geïnventariseerd, maar die lijst is niet volledig. Van die verenigingen hebben we er 36 ontmoet. Hierbij hebben we de profielen gediversifieerd.

On a essayé de diversifier les profils de ces associations pour correspondre au plus à la réalité de terrain. Ces rencontres ont duré environ une heure chacune, pour atteindre un triple objectif : mieux connaître l'association, les activités, leur mode de financement, leur moyen, entendre ces acteurs de terrain sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes qu'ils rencontrent et identifier les formes de collaborations existantes mais également potentielles entre ces associations et la Commune.

Après ces rencontres bilatérales, on a eu une séance d'information sur toute la suite du processus, le 28 mars dernier à laquelle toutes les forces vives du secteur de la jeunesse et des sports étaient invitées, des tables rondes thématiques à l'intention des professionnels bénévoles du secteur de la jeunesse. Cinq tables rondes se sont déroulées de fin avril à fin mai et ont traité les cinq thèmes suivants :

- relations jeunes et Police, est-ce une relation logiquement conflictuelle ;
- une sur le thème de la jeunesse en mal d'identité entre crise de l'adolescence et les questions d'origine familiale et culturelle ;
- l'appropriation de l'espace public par les jeunes et le type de cohabitation possible sur l'espace public ;
- les assuétudes, y a-t-il une banalisation de certaines drogues et quel travail fait avec dans le quartier ;
- la question affective et sexuelle, est un sujet nécessairement tabou.

Les prochaines étapes se dérouleront à la rentrée les 28 et 29 septembre. Ce seront deux journées de plénières où les jeunes seront également mis à contribution et consultés. En octobre ou novembre, le conseil des jeunes sera mis en place parallèlement à la publication du rapport et à la présentation du plan d'action de la politique de la jeunesse.

Pour préparer ces deux moments cruciaux, la plénière et le conseil des jeunes, des groupes de travail ont été mis sur pied, puisque l'idée est évidemment de travailler de concert et main dans la main avec le secteur de la jeunesse et les acteurs de première ligne.

De verslagen van de verschillende ontmoetingen debatten en gespreken zullen in een eind rapport worden verwerken.

Il est donc encore un peu tôt pour vous présenter des résultats concrets, mais en tout cas, ces rencontres ont déjà apporté des résultats très précis : la première entendre les acteurs et les reconnaître dans leur travail, pour certains c'était une attente non comblée depuis longtemps. Deuxièmement la mise en réseau du secteur, de nombreux acteurs travaillent depuis longtemps sur le terrain, ils sont le nez dans le guidon et des espaces de rencontre n'existaient apparemment pas. Ces tables rondes ont permis à cette fin de se rencontrer, je suis désolée, mais c'est la vérité ! C'est important la mise en réseau pour d'éventuelles collaborations, mais aussi pour les échanges d'expériences.

De reden waarom we de kinderen van 6 tot 12 jaar er niet bij betrekken ligt aan de volgende vaststellingen. Uit de bilaterale ontmoetingen is gebleken dat de meeste verenigingen ook werken met kinderen jonger dan 12 jaar. Het is vooral in de komende maanden dat we meer aandacht zullen besteden aan jongeren van 12 tot 25 jaar, tijdens de pleiner vergaderingen zal een dag besteden worden aan jongeren van 12 tot 17, en een andere dag aan jongeren van 17 tot 25 jaar.

La raison de se concentrer sur les jeunes de 12 à 25 ans vient du fait que l'offre d'activités pour les jeunes de cet âge-là est plus limitée et on sent qu'il y a un manque à ce niveau. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci Madame Turine pour ce discours concis, excusez-moi, pour ce discours complet. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dus mijn punt 4 van de vraag of dat geïnteresseerd gemeenteraadsleden op de hoogte kunnen worden gehouden?

Mme l'Echevine Turine :

Lors de la plénière qui aura lieu les 28 et 29 septembre, vous serez évidemment invités, puisque ce sera un événement public, et ensuite je proposerai des Sections réunies pour présenter le rapport au complet.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

69. Interpellation déposée par Monsieur Youssef Lakhroufi relative à la politique de la jeunesse et la politique du sport pour le secteur Duchesse, Gare de l'Ouest et Beekant.

Interpellatie ingediend door de Heer Youssef Lakhroufi betreffende het jeugdbeleid en het sportbeleid voor de buurten Hertogin, Weststation en Beekant.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi pour la lecture de son interpellation.

M. Lakhroufi :

C'est avec plaisir que j'aurais retiré mon interpellation, mais néanmoins c'est à la demande d'habitants de ce quartier et je me fais un point d'honneur d'apporter leur interpellation au Conseil communal.

Depuis de nombreuses années, la salle de sport située rue des Quatre Vents rencontre un grand succès auprès de la population. Grâce à cette structure, des centaines de jeunes peuvent pratiquer gratuitement un sport. Néanmoins, la demande dépasse largement l'offre proposée. Les horaires sont donc surchargés et la liste d'attente s'allonge d'année en année. Quelles sont les mesures envisagées pour résorber cette liste d'attente ? Quelles sont les mesures envisagées pour favoriser le public à proximité de cette salle ?

Le mini foot est le sport qui remporte le plus de succès qu'il en est devenu au fil du temps pratiquement l'unique offre d'activité sportive offerte aux jeunes. Quelles sont les mesures envisagées pour diversifier cette offre d'activité sportive ?

L'offre sportive s'adresse en grande partie aux jeunes garçons. Les femmes et les jeunes filles n'ont que très peu d'offre sportive à leur disposition. Notamment à cause du fait qu'il y a très peu de femmes qui travaillent dans ces infrastructures. Compte-t-on engager plus d'animatrices dans ces structures afin de permettre aux jeunes filles et aux femmes de pouvoir pratiquer une activité sportive ?

Il existe une véritable préoccupation avec les adolescents de ce quartier c'est-à-dire les jeunes qui vivent dans le triangle Duchesse, Gare de l'Ouest et Beekant. En compagnie d'animateurs sportifs, j'ai été à la rencontre de ces jeunes. Décrochage scolaire, oisiveté, sentiment d'être abandonné à leur sort, ces jeunes expriment leur mécontentement à qui voudrait prêter une oreille attentive à leur demande. C'est ce que je me suis engagé à faire en portant leurs demandes au conseil communal. Je ne peux que partager une partie de leur constat. La politique de la jeunesse doit impérativement dissocier le travail avec ce groupe

particulier de la jeunesse d'avec les autres groupes plus jeunes. C'est un public cible qui demande des compétences spécifiques, un encadrement adapté, une politique plus proactive. Nous devrions développer une politique particulière et spécifique aux besoins du public adolescent dans ce quartier.

A l'heure actuelle, il existe aucune infrastructure dans le secteur qui fait un travail récurrent avec ces jeunes. A-t-on réfléchi sur un plan d'action sur cette partie de la commune ?

Avons-nous la possibilité de créer une maison des jeunes dans cette zone ? Et par maison des jeunes, j'entends une structure qui travaille spécifiquement avec un public adolescent à contrario d'une maison de quartier qui travaille avec un public plus large.

J'aimerais attirer l'attention sur un espace particulier situé rue J.B. Decock, celui qui accueille un ensemble d'immeubles appartenant au logement molenbeekois. Comme la plupart des logements dits sociaux, elle accueille une grande diversité de population ce qui rend parfois la cohabitation difficile. Beaucoup de jeunes ménages avec enfants y vivent mais peu d'espaces ludiques leur sont proposés. Ainsi les jeunes mamans et jeunes papas ont peu de possibilité de partager des moments de convivialité avec leurs enfants, ou même avec leurs voisins. L'espace de vie commun situé au centre du complexe est très austère et n'offre aucune activité ludique. Pouvons-nous envisager de créer sur cette espace une pleine de jeu ? Pouvons-nous envisager de créer un parcours santé inspiré de celui qui se trouve sur l'espace Bonnevie sur le petit espace situé à l'angle de la rue des quatre vents et la rue J.B. Decock ? Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je vais répondre pour l'ensemble du collège aux trois parties de votre interpellation. Concernant la première partie de votre question, j'ai l'impression qu'il y a un amalgame parce que parler principalement de la salle rue Decok, c'est une salle qui est gérée par la CLES sport, qui n'est pas gérée par le service sport ni par l'ASBL Molenbeek Sport. Je vous concède que la CLES sport porte mal son nom, ce n'est pas le service sport de la LES. La CLES sport est un service opérationnel qui est en charges des missions de prévention qui lui sont dévolues. C'est donc un service d'animations sociales sportives de rue et il a d'abord un objectif préventif vis-à-vis des jeunes. Il s'agit d'aider les jeunes Molenbeekois à se socialiser, à retrouver des marques et des repères positifs, à se familiariser avec des consignes strictes, mais aussi des règles de vie en commun via les activités sportives qui sont un support ou un prétexte, qui constituent en fait le fil conducteur de l'outil éducatif global. Ce service a ensuite un objectif social, il ne faut pas négliger cet impact secondaire, mais particulièrement important de l'activité des animateurs socio-sportifs. En effet, les rencontres régulières et suivies des animateurs de rue socio-sportifs avec les jeunes et leur entourage leur permettent de les orienter vers les services sociaux spécialisés généralistes, lorsque ces jeunes en éprouvent le besoin. Par leurs métiers, mais surtout par leurs investissements et leurs connaissances du terrain dans lequel ils évoluent, ces animateurs de rue constituent souvent des acteurs de terrain particulièrement importants et de confiance pour les jeunes et leurs parents.

Enfin, le travail de ces animateurs s'inscrit aussi dans une optique de prévention plus générale et de réduction du sentiment d'insécurité, de petite délinquance, de vandalisme, de lutte contre les incivilités, par une occupation régulière et une animation socio-sportive des places publiques et des sites fréquentés par les jeunes et dans les infrastructures sportives.

Donc, il n'a pas vocation de combler l'accueil et l'offre sportive en tant que telle du service Sport de la Commune. Comme je l'ai dit, toutes ces actions ont vraiment une portée préventive et pédagogique.

Effectivement je vous rejoins, ce travail, il faut le soutenir et l'amplifier, mais il faut certainement aussi diversifier les différentes approches pour les jeunes. Il ne faut pas faire que du sport. Effectivement au niveau du sport, il ne faut pas faire uniquement que du mini foot. Sur ces constats, vous avez raison, elles sont littéralement prises d'assaut, que ce soit celle de Decock ou celle de la rue de l'Intendant.

Alors il faut certainement analyser de plus près la demande. Est-ce que les groupes demandeurs qui viennent pour l'instant dans cette salle socio-sportive correspond-elle réellement au publique cible de la LES, de la CLES sport, ou pas ? Sinon, il faut réfléchir comment envoyer ce public non visé par le travail de la CLES sport vers d'autres salles, et voir pourquoi ils ne vont pas vers ces autres salles. Est-ce que ces autres salles sont trop onéreuses ?

Il y a également un débat à mener avec mon collègue l'Echevin des Sports, sur cette question-là. Il faut voir si le public qui vient dans ces salles est bien le public visé par les missions de la LES. Il importe de voir comment diversifier au maximum les approches, sans pour autant perdre l'intérêt de ce public qui a marqué un intérêt particulier pour le sport et notamment pour le mini foot.

Pour répondre partiellement à cette augmentation de la demande, on a maintenant de façon plus durable et plus formelle un accord avec la Communauté française pour permettre l'occupation de la salle de la Vallée, qui jusqu'à présent, était principalement occupée par des animateurs socio-sportifs. Maintenant on a un accord pour que cette salle soit disponible aussi pour des groupes auto constitués. Comme je le disais, pour l'instant dans les deux salles de la CLES sport, il y a certaines plages horaires qui sont réservées aux animateurs socio-sportifs. Le reste du temps, les salles sont occupées par des associations privées, par des groupes informels. Là, je crois qu'on doit vraiment screener de plus près ces groupes pour voir s'ils correspondent réellement aux missions de ces salles-là et de voir comment répondre parallèlement à la demande sportive.

Vous demandiez comment privilégier surtout les groupes du quartier. Il y a une volonté en tout cas de privilégier des associations ou des groupes auto-constitués ou les écoles, de privilégier les groupes qui viennent du quartier par rapport à ces deux salles. Mais il y a certainement moyen de faire mieux. Mais tout se screening, on doit encore le faire.

Quant à la diversification de la pratique sportive, nos équipes sont les premières à constater que les sports de ballons occupent une part importante dans sa pratique. Mais ceci dit, il y a quand même déjà une série d'activités sportives diversifiées qui sont proposées. Il y a de l'athlétisme, il y a des arts martiaux, il y a des projets au niveau de la plongée, et en dehors de pratiques strictement sportives. Il y a tout un travail autour de l'Ecole du cirque, donc le travail sur le cirque. Il y a des activités de danse et maintenant, depuis peu, il y a un travail avec la capoeira dans le quartier du Maritime.

De manière plus générale, au niveau de la pratique sportive dans la Commune, c'est vrai que le foot et le mini foot sont très représentés. Néanmoins il y a pas mal de clubs d'arts martiaux et le sport qui reste le plus pratiqué, en tout cas pour les mois qui viennent, c'est la natation. On sait naturellement que durant les travaux à la piscine, ce sera différent.

Le hall Heyvaert propose également des activités sportives, puisqu'il y a du hip-hop, il y a de la danse orientale, de la zumba, du tennis, de la boxe, du taekwondo ou encore du

karaté. La salle Beudin, quant à elle, est quasi exclusivement réservée au basket, alors que le Sippelberg est la seule homologuée pour le mini foot.

Quant à la question du genre, au niveau de la LES, outre les activités menées par les trois animatrices de la CLES sport, il y a également une animatrice qui propose des activités pour les femmes dans le cadre du sport au féminin. Il y a également le projet de capoeira dans le quartier du Maritime qui lui est un projet qui est mixte. Si nous avons les moyens, bien sûr que nous renforcerons le personnel féminin des équipes. Toutefois, je mettrais quand même deux bâtons dans les roues, il faut savoir qu'il y a un déficit des candidatures féminines pour ces postes, puisque ce ne sont pas des postes proprement sportifs, mais bien du travail de rue qui est un travail éprouvant et par ailleurs, il ne faut pas se leurrer, vu les objectifs de prévention et d'action sociale auprès des jeunes dans la rue et dans l'espace public, c'est d'abord le public masculin qui est concerné. Quant aux salles strictement sportives, il n'y a pas d'équipe d'animation à proprement parler, donc c'est chaque fois des groupes qui viennent avec leurs propres moniteurs.

Votre deuxième question concernant la maison de jeunes dans le secteur, je vous rejoins sur le constat de détresse de nombreux jeunes adolescents qui sont en décrochage scolaire, en recherche d'identité, ou dans des conflits familiaux ou sociétaux. Ce constat est réel, mais il n'est pas limité au quartier que vous évoquez. C'est un constat que l'on peut faire dans l'ensemble de la Commune. Donc on en est bien évidemment conscient et c'est notamment pour cela que dans le cadre des États généraux, comme je l'ai dit précédemment, on cible la réflexion sur les 12 - 25 ans. Je ne suis, par contre, pas d'accord lorsque vous dites qu'il n'y a aucune structure dans ce secteur. Il y a déjà l'équipe de la CLES sport autour de l'infrastructure Decock. Il y a la maison de quartier qui bien sûr ne travaille pas qu'avec les jeunes, mais a quelques activités avec les adolescents, et ce travail-là, va sans doute s'amplifier. Il y a également d'autres associations, le Centrum Oest, l'AJ, le Trait d'Union qui sont autant d'associations dans le secteur. Je vous rejoins que dans le coin de Beekant, une fois qu'on passe la ligne ferroviaire, il y a un manque d'infrastructures collectives et on sait que les besoins sont importants. Ça fait partie aussi des États généraux, de pouvoir voir comment y travailler. Mais on a également une réflexion au niveau du Collège sur un plan de mise à disposition d'infrastructures collectives sur l'ensemble du territoire.

Enfin, on est en début de discussions par rapport à un projet d'envergure pour la jeunesse dans ce quartier, mais il est encore un petit peu tôt pour que je vous donne les éléments. Dès qu'il y en aura assez, je reviendrai vers vous.

Concernant votre dernière question au sujet de l'activité ludique sur les espaces publics, l'espace Decock était occupé au début des années 2000 par un agora space qui est devenu problématique : nuisances nocturnes, insécurité, vandalisme. Dans le cadre du Contrat de quartier Duchesse, il avait été décidé de supprimer cette aire de jeux et de la remplacer par la salle fermée qui est à l'angle des rues et d'un mini espace public extérieur à l'angle des rues Decock et Quatre Vents. Cet espace public a également été rénové une première fois, mais on y a malheureusement constaté d'importantes dégradations, sur les bancs publics, sur l'éclairage public, sur les plantations et le revêtement. Il y a eu une nouvelle rénovation il y a six ans, mais ça a de nouveau été partiellement dégradé, avec notamment la destruction des équipements de basket. Aujourd'hui, la situation est plus stable, et avant de réfléchir à nouveau à y réinstaller de nouvelle infrastructure, je pense qu'il importe d'occuper positivement cet espace, et les animateurs de la CLES sport ont quelques projets pour ce faire. On pourrait envisager l'ajout d'autres fonctions, en menant un travail préalable de participation des jeunes et des riverains à l'élaboration du projet, et voir comment éviter de nouvelles dégradations.

Pour conclure, de manière générale, nous voulons amplifier l'action publique et citoyenne sur l'espace public. Outre le déploiement et le renforcement du travail social de rue, nous voulons développer l'animation de l'espace public et cela ne nécessite pas nécessairement et systématiquement l'installation de structures permanentes. On peut avoir des interventions ponctuelles qui favorisent le climat de la cohésion sociale : l'organisation de fêtes de rue, mais également de compétitions sportives ou de performances artistiques, mais également pourquoi pas développer des structures mobiles. Tout ceci est pour le moment en réflexion. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Turine. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Non je vous remercie, Madame Turine a bien répondu à mes questions.

70. Interpellation déposée par Monsieur Michaël Vossaert au sujet de l'occupation du stade Edmond Machtens par le White Star.

Interpellatie /ingediend door Mijneer Michaël Vossaert betreffende de bezetting van Machtensstadium door de White Star.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour la lecture de son interpellation.

M. Vossaert :

Avant d'aborder l'interpellation, je vais dire que c'est assez flou, quand on prend du recul. Parce que si on suit un petit peu la presse, on se demande ce que la Commune veut dans ce dossier. Parce que si je reprends la presse néerlandophone, vous parliez le 23 avril de discussions qui auraient lieu entre l'Echevin des Sports de la Commune et le Collège peut-être et les repreneurs du club de football, le White Star, qui évolue actuellement en division 2, au stade Fallon, pour occuper le terrain principal du stade Machtens. Sauf que ce club, le White Star, a été repris par les repreneurs qui étaient pressentis pour collaborer avec le FC Brussels. Vous êtes montés sur le dossier régulièrement, vous vous êtes souvent exprimés dans la presse et même dans une interview télévisée, et vous avez fait part de demandes officielles qui ont été faites auprès de la Commune de la part du club woluwéen, à condition d'accéder à la division un.

Si on suit un petit peu les événements, je pense que le club aura de grandes difficultés d'atteindre la division un, on peut s'accorder là-dessus. En plus, vous vous êtes un petit peu enfermé dans un calendrier, vous nous avez annoncé des délais, un délai de 15 jours pour prendre disposition de dans ce dossier. Alors, j'ai une série de questions :

- Vu que le délai annoncé pour que le collège se prononce par rapport à la demande du club est dépassé, quelle est la décision prise par le collège dans ce dossier?
- Une collaboration entre l'asbl de l'école de formation des jeunes de de football de Molenbeek et le club du White star est-elle envisagée?
- S'il y a cohabitation entre les deux clubs, je pense qu'il y a également d'autres clubs qui ont fait des demandes, notamment le club Bleid. Qu'en est-il à ce niveau-là ? Vont-ils tous pouvoir cohabiter parce qu'il y a également des clubs corporatistes qui

occupent infrastructures du stade, je ne parle pas uniquement du terrain principal. Il y a même une équipe de provincial, le RWDM qui a fait une demande ?

- Je voudrais également voir les décisions qui se prend comment vous allez assurer cette cohabitation tant au niveau du coût que de l'entretien d'un terrain. Parce qu'il s'y joue régulièrement, s'il y a plusieurs équipes qui jouent régulièrement sur le même terrain, comment allez-vous faire, qui va assumer de l'entretien ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Je voudrais rappeler aux Conseillers communaux, que quand vous faites une interpellation, si vous abordez différents points, il faudrait qu'ils se retrouvent tous dans le document écrit transmis au Secrétariat dans les délais prévus par le ROI. Parce que vous avez posé des questions qui ne se retrouvent pas dans votre interpellation originale. Merci !

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss. À excusez-moi, je vois que Monsieur Ikazban veut se joindre.

M. Ikazban :

Vous êtes tout excusé. Enfin voilà, je ne vais pas être aussi long que Monsieur Vossaert, même s'il aborde un sujet très délicat. Évidemment il est très tard, ce n'est pas le moment d'être long, j'aurai l'occasion de revenir ici, au Conseil communal, avec un historique de tout ce qui s'est passé depuis le départ dans cet affaire. Mais je vous avoue, ça fait six mois que la majorité est installée, que je suis quand même assez inquiet pour l'avenir du football à Molenbeek et surtout de l'avenir de l'école des jeunes que nous avons sauvée en 2002, et n'en déplaise à certains, grâce aussi à Johan Vermeersch. On aime ou on n'aime pas le personnage, il nous a permis en 2002 de retrouver une activité de football et de sauver l'école des jeunes, qui compte plus de 500 jeunes aujourd'hui. Mais pas à n'importe quel prix évidemment, je ne vais pas revenir sur tous les événements qui se sont succédés, mais ce que je peux dire, c'est que comme Echevin des Sports, j'ai eu l'occasion de rencontrer plein d'investisseurs. Mais ici, avec vos gens de Dubaï etc., avec vos prometteurs de bonjours, on a assisté à tout, un véritable feuilleton. Tous les jours, ça changeait, tous les jours une déclaration dans tous les sens. Le moins qu'on puisse dire, c'est que j'ai l'impression qu'on a joué avec le feu, on a joué avec des allumettes. Je prendrai un exemple : on soutien des investisseurs qui vraisemblablement avaient envie de s'investir ici, mais qui finalement finissent par partir, par quitter et aller à Woluwé. Pour des gens qui voulaient s'investir, c'est pour le moins curieux. En plus, la Commune, à travers son Echevin des Sports, se lance dans une guerre ouverte avec Johan Vermeersch. Je trouve cela un peu curieux, j'ai même lu un article dans la presse, un appel, il fallait que Johan Vermeersch quitte. Résultat des courses, les gens de Dubaï, ils sont partis, ils se sont évaporés, ils ont été au White Star. Le club ne montera pas en division un, ça je peux vous l'assurer. Je peux le garantir à Michael Vossaert. Et Johan Vermeersch, il obtient quand même sa licence et il obtient même le sauvetage en division deux. Je rappelle quand même que le fait d'avoir un club, ça entraîne une conséquence sur l'existence de l'école des jeunes. Pour ne pas être plus long, moi je vais faire une remarque : ce n'est même pas une question, ça n'appelle même pas de réponse, c'est l'observateur que je suis, avec la petite expérience que j'ai dans ce monde difficile et compliqué du football, pour rester poli, parce que c'est un monde difficile et compliqué, et je suis très très poli quand je dis ça, mais je pense qu'il y a eu beaucoup de cafouillage et beaucoup d'amateurisme dans la gestion du dossier et il me semble qu'appeler dans la presse un Président à quitter, à partir alors qu'il est toujours là aujourd'hui, je me demande comment vont se passer maintenant les relations entre la Commune et ce club. Je ne peux donner qu'un seul conseil à la majorité, et je

m'adresse à la Bourgmestre, parce que j'ai pu constater qu'elle avait été beaucoup plus prudente et réservée, comme elle peut l'être souvent, mais je pense, Madame la Bourgmestre, que si vous voulez sauver un semblant d'avenir pour le football à Molenbeek et notamment cette école des jeunes, je pense qu'il serait sage que vous repreniez un petit peu en main ce dossier ! Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Comme à l'accoutumée, avant de répondre à Monsieur Vossaert, je vais d'abord répondre au dernier interpellant, évidemment. Parce que ça mérite quand même une explication : les gens qui gèrent le sport au sein du Collège, à vous entendre, ce sont des inconscients, des amateurs, etc. Enfin, vous parlez de l'Echevin des Sports qui aurait montré son incompetence et que sais-je, ce que vous avez envie de dire etc. Mais à quoi sommes-nous confrontés aujourd'hui, je parle de manière générale. En fait, j'ai hérité de ce dossier sport avec une personne qui est à la tête du Brussels et qui occupe le stade Machtens. Il faut savoir que la convention d'occupation est arrivée à expiration en 2007. Nous sommes confrontés à un personnage qui a perçu depuis quelques années des subsides conséquents. Je vous rappelle quand même le montant, 3.250.000 euros ! Nous avons eu une discussion, une réunion constructive avec les différents services, parce qu'il faut le savoir, nous avons été, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux mandatés par la Région pour demander à Monsieur Vermeersch de rendre des comptes sur ces 3.250.000 euros qu'il a reçus pour faire les investissements dans les nouvelles infrastructures du stade Machtens. Qu'est-ce que nous avons constaté, qu'il y a un trou de 2 millions d'euros qui sont inexplicables par rapport aux travaux qui devaient être faits et ceux qui ont été réalisés. Il y a quelqu'un qui se prend pour le propriétaire des infrastructures communales. Je rappelle que nous ne pouvons pas vendre notre âme au diable à n'importe quel prix, pour sauver l'école de football. L'école de football sera sauvée avec Vermeersch ou sans Vermeersch, mais pas n'importe quel prix. Il y a d'abord une question de légalité, je suis désolé, Monsieur Vermeersch est occupant d'infrastructures qui appartiennent à la Commune. Il y a des conventions qui sont très claires. Ceci dit, il faut quand même vous rappeler que ça fait 11 ans que Monsieur Vermeersch occupe le stade Machtens, il n'a jamais payé un cent. Puisque vous vous préoccupez des Molenbeekoïses, ça fait 11 ans qu'il ne paye pas, que chaque année la Commune investit des sommes conséquentes dans l'infrastructure, dans la gestion des infrastructures sportives. Je suis désolé, au niveau de l'entretien, il faut savoir que l'ensemencement des terrains, ça coûte 40.000 euros au contribuable Molenbeekoïse par an. Monsieur Vermeersch ne verse pas un franc, pas un cent et non seulement il ne verse pas un cent, mais il ne contribue pas à l'entretien des infrastructures. Mais en plus il ne respecte même pas de légalité ! Alors je suis désolé, soit on laisse faire ce que vous avez fait pendant quelques années, soit on rappelle à Monsieur Vermeersch le fonctionnement. Il est locataire, nous sommes propriétaires et c'est ce qu'on lui demande de respecter. On lui demande de respecter cette relation. Il n'est pas question de faire du favoritisme.

Par rapport aux autres structures sportives qui sont actives dans nos infrastructures, que ça plaise ou que ça ne plaise pas à Monsieur Vermeersch, à aucun moment nous n'avons décidé d'attaquer Monsieur Vermeersch, nous ne lui avons jamais demandé de quitter Molenbeek, ou quoi que ce soit. On a simplement demandé à Monsieur Vermeersch de respecter les règles que la Commune a établies, dans l'intérêt du contribuable Molenbeekoïse. C'est la raison pour laquelle nous avons été écouter les différentes demandes qui ont été faites par le White Star. Le White Star nous a approché à quel moment, quand il était question de passer en division un. Nous avons reçu les autorités communales de

Woluwe qui dans la prévision où le White Star passerait en division un, ils ne remettraient pas en question les repreneurs qui devaient théoriquement reprendre le Brussels. Mais ce n'est pas la Commune, ce n'est pas l'Echevin des Sports qui les a fait fuir. C'est un problème d'ordre juridique, qui n'a pas abouti pour Monsieur Vermeersch. Il faut savoir qu'il a intenté un procès aux investisseurs, qu'il a perdu devant le tribunal de première instance qui a débouté Monsieur Vermeersch. Et donc aujourd'hui, nous avons, il faut le dire, un Président de club qui est en sursis. Il y a des procédures judiciaires qui sont initiées par les investisseurs et donc il est tout à fait normal, comme vous l'avez suggéré, que nous soyons quand même attentifs à d'éventuels autres occupants au stade Machtens. Nous avons été sollicités effectivement par le White Star, nous avons été sollicités par le BX, nous avons eu une série de demandes dont le point 34 que nous avons retiré aujourd'hui qui est un club, le RWD, qui joue en quatrième provinciale. Donc, nous avons toute une série de demandes et bien évidemment que nous sommes à l'écoute de tous ces gens qui souhaiteraient pouvoir jouer dans nos installations. Mais aujourd'hui, il n'y a que des discussions, il n'y a pas de décision. Je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions concernant les futures collaborations avec l'école des jeunes du Brussels, avec l'école des jeunes du White Star. Au jour d'aujourd'hui, il y a des contacts et effectivement dans les prochains jours, je pense que les choses vont s'accélérer et il y aura probablement une discussion au sein du Collège avec éventuellement une décision. Mais aujourd'hui, il n'y a rien de décidé, donc je ne pourrai pas répondre à votre question. Mais je tiens à le redire, ce qui doit primer, c'est l'intérêt de la Commune et des Molenbeekoïses et pas l'intérêt de Monsieur Vermeersch, même si c'était votre ami, avec qui vous alliez manger régulièrement les années précédentes.

M. Ikazban :

Si vous êtes incapables de répondre poliment, convenablement aux différents Conseillers communaux, restez chez vous, à la maison !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît ! Monsieur Vossaert, vous souhaitiez encore intervenir ?

M. Vossaert :

Oui, parce que même si on a des demandes diverses qui viennent, c'est très bien, puisque ça montre toute l'attractivité de l'école de formation, qu'on a des infrastructures de qualité, même si je ne sais pas si elles sont encore aux normes pour la division un. Mais en attendant, je pense que c'est toujours utile de savoir, parce que vous l'avez dit lors de votre interview, vous avez dit que la cohabitation était possible. Mais à quel prix ? C'est ça que je veux savoir ! Parce que quand vous avez parlé du coût de l'entretien des terrains, le fait que plusieurs équipes demandent de partager les infrastructures et pas uniquement le terrain principal, et bien ça engendre un certain nombre de coups, et là-dessus, je ne vous ai pas entendu. Maintenant quand vous dites « vous », moi, je ne me sens pas lié avec votre discussion, avec la relation privilégiée que j'aurais avec l'un ou l'autre dirigeant. Mais je dirais juste une chose, moi qui suis au fait de la question, je peux me permettre de le dire, je pense qu'il faut arrêter le flou artistique et quand vous avez parlé d'un partenaire fiable, je pense que là où vous avez péché, c'est peut-être de vous être précipités vers la solution du White Star. Alors là, je me pose encore la question de savoir pourquoi ? Pourquoi tout à coup le White Star est devenu un partenaire intéressant, sachant même qu'à l'époque, il y a eu une demande qui été faite, mais elle a été confirmée et reproduite avec les nouveaux investisseurs. Donc cette demande est plus que récente, et moi, je me suis demandé pourquoi il fallait s'enfermer dans un calendrier.

Concernant la zone de Police, vous ne m'avez pas vraiment répondu. Je pense qu'il faut vraiment prévenir tout ça et c'est une bonne chose, parce que si maintenant vous vous lancez dans le projet du White Star, même si on sait qu'il y a un club qui est le FC Brussels qui occupe les installations - et je pense qu'aujourd'hui ce sera le cas encore pour au minimum une année - et bien, il faut savoir un petit peu où on va pour l'école des jeunes, pour les jeunes, pour les parents et aussi parce qu'on les oublie, les entraîneurs. Pour attirer les bons entraîneurs à notre école de formation, il faut leur donner des objectifs et des perspectives. Aujourd'hui, je le regrette, je ne le vois pas. Donc, je vous invite à faire preuve d'attention et à être vigilants dans vos propos et surtout dans les prochaines actions que vous allez mener.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. L'incident est clos. Monsieur Ikazban, l'incident est clos ! Monsieur Ikazban, quand il y a eu les réponses de l'Exécutif, je n'ai redonné la parole qu'aux personnes qui avaient introduit les interpellations. Monsieur Ikazban, vous n'aviez qu'à pas vous joindre. L'incident est clos.

71. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans au sujet des interpellations des Conseils communaux.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende de interpellaties van Gemeenteraadsleden.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

In het verleden werden de interpellaties van de gemeenteraadsleden, evenals de antwoorden erop, blijkbaar gepubliceerd op de gemeentelijke website, meer bepaald in de rubriek "Politiek Leven", onderdeel "de Raad", onderdeel "Vragen gesteld door de gemeenteraadsleden en antwoorden gegeven door het College van Burgemeester en Schepenen". Dit is althans wat ik kan afleiden uit de vragen en antwoorden die op die pagina zijn gepubliceerd. De namen van de meeste vraagstellers die daar zijn gepubliceerd lijken me veeleer de namen te zijn van personen die nu op de schepenbanken. Dit sterkt me in het vermoeden dat het niet gaat om tijdens deze nieuwe legislatuur gestelde vragen die er zijn gepubliceerd. Het is het recht, om niet te zeggen de plicht, van gemeenteraadsleden om het College van Burgemeester en Schepenen te interpellieren. Zo is het ook het recht van de burgers om over die interpellaties en de antwoorden erop te worden geïnformeerd.

Daarom wens ik de volgende vragen te stellen :

- a) Zullen de interpellaties van gemeenteraadsleden en de antwoorden erop tijdens deze legislatuur opnieuw worden gepubliceerd op de gemeentelijke website ? Zo ja, vanaf wanneer zal dit opnieuw gebeuren ?
- b) Zo ja, binnen welke termijn na het houden van de interpellatie zal dit gebeuren ? Het komt mij voor dat 2 weken na het houden van de interpellatie moeten kunnen volstaan om de interpellaties en de antwoorden erop te publiceren op de gemeentelijke website ?
- c) Kunnen de interpellaties en de antwoorden erop worden gepubliceerd in zowel het Nederlands als het Frans ?

In het kader van de regeling van de werkzaamheden van de gemeenteraadsraadszittingen wordt vaak verwezen naar de regeling van werkzaamheden die geldt in parlementaire assemblees. Ook tijdens onze voorafgaandelijke vergaderingen, met vertegenwoordigers van alle fracties, met het oog op het aanpassen en actualiseren van het intern reglement van de gemeenteraadszitting werden voorbeelden uit het intern reglement van de parlementaire vergaderingen ter navolging aangehaald. Op mijn beurt wens ik ook een analogie te maken met de werkwijze in de wetgevende vergaderingen : wanneer een lid van een federale parlementaire vergadering (Kamer of Senaat) een mondelinge vraag stelt aan een lid van de uitvoerende macht is het de regel dat het antwoord op die vraag wordt gegeven in dezelfde taal als de taal waarin de vraag werd gesteld. Bent u het met mij eens dat het een goed idee is indien dit goede voorbeeld uit de federale parlementaire assemblees navolging zou krijgen tijdens de gemeenteraadszittingen van Sint-Jans-Molenbeek ?

Donc Madame Turine m'a répondu une partie en néerlandais, Monsieur Mahy a également répondu en néerlandais, même si je sais que ce n'est pas obligatoire. Je trouve que c'est très sympathique. Donc, pour terminer, et je le dis ici en français, ce n'est pas mon objectif d'être extrémiste à ce sujet, ou d'exiger des choses qui ne sont pas légales, mais donc dans le contexte de la motion de Monsieur De Block, parfois on parle du bilinguisme, on prône tout ce bilinguisme. Mais ce serait également intéressant de l'appliquer aussi un peu ici au Conseil communal. Je vous remercie.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui, Monsieur le Président, par rapport à la remarque de Monsieur Berckmans, par rapport à la publication des interpellations des Conseillers, c'est vrai qu'actuellement sur le site, il y a encore les interpellations de Madame Turine quand elle était encore dans l'opposition. Alors c'est vrai qu'il n'y avait qu'elle, quasiment qu'elle à l'époque, avec Monsieur Coeurnelle et son collègue. Mais aujourd'hui, ça fait plus de six mois que la majorité a changé, et qu'on est quand même vingt Conseillers dans l'opposition. Il serait quand même temps de mettre à jour le site tout simplement. En plus, je vous invite à relire l'interpellation de Madame Turine, c'est intéressant ! Je vous dis ça, avant que ces interpellations ne disparaissent.

Deuxième remarque, par rapport à la remarque de Monsieur Berckmans, je suis d'accord, Madame Turine et Monsieur Mahy ont fait l'effort de parler et de répondre en partie en néerlandais, mais il s'agit purement de courtoisie. Sympathique comme vous le dites, mais il n'y a pas d'obligation. Je pense que la loi est la loi, et chacun doit s'exprimer dans sa langue. Il y a un système de traduction simultanée qui est présent, mais on ne peut en aucun cas aller plus loin dans ce sens. Néanmoins, la courtoisie peut faire qu'on peut faire un effort. Maintenant, Monsieur Berckmans, je vais vous dire quelque chose : on est beaucoup plus nombreux que vous le pensez à connaître le néerlandais. Ce qu'il y a, c'est qu'on est beaucoup à avoir honte à s'exprimer en néerlandais, parce qu'on a honte de faire des fautes. Donc voilà, on a parfois plus facile de s'exprimer dans notre langue maternelle, mais il ne faut pas y voir une volonté de ne pas respecter la langue néerlandaise et autre. Je pense que chacun s'exprime dans sa langue, c'est comme ça et la courtoisie peut nous amener de temps en temps à répondre, comme l'ont fait deux Echevins ce soir, dans l'autre langue. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Oui, ce débat nous l'avons eu entre les différents Chefs de groupe, et donc je pensais que l'interpellation ne serait pas débattue ce soir, parce qu'on avait déjà discuté lors des réunions concernant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de la publication des questions sur le site Internet. Moi, je n'ai aucun problème avec ça, parce que ça relève même de la nouvelle loi communale sur la publicité des actes. Donc il n'y a aucun souci. Maintenant, par rapport à la volonté exprimée par Monsieur Berckmans que les intervenants obtiennent une réponse dans leur langue, je pense qu'ici, on a parlé de courtoisie, et donc un certain nombre de membres du Collège tente de répondre dans la langue de l'interpellant, c'est une bonne chose.

Deuxièmement, nous avons une traduction simultanée, qui n'est pas obligatoire pour les Communes, mais qui se fait ici à Molenbeek-Saint-Jean.

Troisième chose que je voudrais souligner ici, comme l'a dit Monsieur Ikazban, il n'y a aucune obligation légale, et je l'ai rappelé lors d'une interpellation au sujet d'un autre point. C'est même une atteinte à la Constitution. C'est une liberté des mandataires publics, il n'y a aucune présomption de bilinguisme pour tous les mandataires publics. Alors, je ne veux pas en faire un débat linguistique, parce qu'ici nous sommes dans un climat convivial, parce qu'il y a un respect des Communautés, et je le salue. Maintenant, je pense qu'il ne faut pas revenir sur le sujet chaque fois. Je pense que dans le cadre de nos discussions sur le règlement d'ordre intérieur, nous allons trouver une solution. Pour le reste, je pense que de toute façon, le plus important est que l'on écoute et qu'on apprenne à entendre l'autre et essayer de répondre le plus précisément possible à la requête d'un Conseiller ou d'un membre du Collège. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que les réponses ont été données par les membres de cette assemblée et donc je peux écourter mon intervention. Ik zal in het Nederlands proberen te antwoorden. De interpellaties worden overschreven in het verslag van de Gemeenteraad. Er is geen wettelijke verplichting om deze interpellaties op de website te doen verschijnen. Er is wel een wettelijke verplichting om de schriftelijke vragen gesteld door de Gemeenteraadsleden op de website van de Gemeente te publiceren.

Alors, on a déjà évoqué, Monsieur Berckmans, c'est vrai que le site de la Commune doit être reconstruit. Le budget pour ce nouveau site est d'ailleurs prévu, enfin s'il est voté, pour l'année prochaine. Il faut aussi se rendre compte qu'il y a plus d'interpellations, de questions et d'interventions que par le passé au Conseil communal. Mais les ressources humaines, pour assurer le compte-rendu de nos séances, ne sont pas extensibles et il faut se montrer patient parce que ça demande beaucoup plus de travail aujourd'hui, que par le passé pour retranscrire toutes les interventions et interpellations de ce Conseil. Mais il est évident que quand les services seront organisés pour répondre de façon beaucoup plus optimale, les interpellations pourront être publiées sur le site. Voilà, donc il faut encore un petit peu de patience, c'est comme pour le compte-rendu, on n'a pas la possibilité de s'adapter du jour au lendemain par rapport à ce changement.

En ce qui concerne les interpellations, je vous l'ai dit, on espère évidemment pouvoir les publier le plus rapidement possible. Mais il y a les difficultés évoquées, quant à savoir si elles doivent être publiées également dans les deux langues. On a parlé du bilinguisme, le fait que chacun puisse s'exprimer dans sa langue, le fait que certains Conseillers puissent s'exprimer parfaitement dans les deux langues, c'est un avantage. Et donc, ça permet aux autres membres de l'assemblée d'avoir une oreille attentive ou une lecture attentive par rapport aux interventions qui sont faites dans une autre langue que celle que l'on pratique habituellement.

En ce qui concerne votre demande, vous avez pris comme exemple le Parlement, mais nous ne sommes pas outillés comme une assemblée parlementaire pour pouvoir assurer la traduction comme vous le souhaiteriez. Donc voilà, je pense qu'il faut s'en remettre à une nouvelle organisation au niveau de la retranscription de nos échanges au Conseil communal, il faut nous laisser encore quelques mois pour nous adapter.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik wil nog eens herhalen, dat ik niets geëist hebt. Ik heb enkele vragen gesteld ook ten opzichte van de twee mensen die zich ingeschreven hebben bij mijn interpellatie. Voor mij gaat het over een kwestie van goede wil en mogelijkheden. Dan een tweede punt, wat het interne reglement betreft, de Voorzitter weet goed genoeg en de anderen die mijn emails hebben gekregen, indien het interne reglement was klaar geweest, had ik mijn interpellatie getrokken. Het is niet mijn fout dat het interne reglement niet klaar was. En dan een derde punt, ik weet dat ook, ik heb verwezen naar het Parlement, ik weet ook dat een verschil is tussen het Parlement qua werkwijze en de Gemeenteraad, en ook heb ik ernaar gewezen omdat er ook in de context van andere punten van het reglement naar verwezen werd. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

72. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans concernant les partenaires locaux de prévention.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende de buurtinformatienetwerken.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

In de omzendbrief BIN/PLP 2010 van december 2010 van de Minister van Binnenlandse Zaken worden de buurtinformatienetwerken geregeld. Een buurtinformatienetwerk (BIN) is een vorm van buurtpreventie om de betrokkenheid van de bevolking, handelaars, lokale organisaties, ... bij de criminaliteitsvoorkoming en –bestrijding te verhogen. De participatie van burgers levert een meerwaarde op om onveiligheid in een buurt aan te pakken.

Een BIN heeft als doel (art. 3 van de omzendbrief *BIN/PLP 2010*) :

- het veiligheidsgevoel te verhogen;
- de sociale cohesie te versterken;
- het bewustzijn van het belang van criminaliteitspreventie te verhogen;
- criminaliteit te voorkomen en informatie door te geven over brandpreventie en de preventie van CO-intoxicatie;
- een samenwerking tussen burger en politie te bewerkstelligen op vlak van informatieuitwisseling.

Voor alle duidelijkheid : een BIN heeft niet tot doel dat burgers zouden optreden in naam van de politie of dat burgers politiedaden zouden gaan stellen of patrouilles zouden gaan doen. Een BIN is ook geen burgerwacht.

Het officiële en gereguleerde karakter van de buurtinformatienetwerken is m.i. ook een zekere garantie dat ze niet worden gebruikt of misbruikt voor aangelegenheden waarvoor ze niet zijn bedoeld.

In de voormelde omzendbrief staat letterlijk onder meer het volgende :

- “Er moet een draagvlak aanwezig zijn bij de burgers voor men kan overgaan tot de creatie van een buurtinformatiewerk” (artikel 1)
- “De Minister nodigt de lokale overheid uit om de creatie van BIN’s aan te moedigen. De lokale overheid kan voorzien in ondersteuning door de nodige werkingsmiddelen aan te reiken. Zij stimuleert ook de organisatie van een sociale cohesie binnen een buurt of wijk” (artikel 8a).
- “De Minister moedigt alle Burgemeesters aan om in hun stad of gemeente het opstarten van een buurtinformatienetwerk (BIN) in de verschillende wijken of stadsgedeelten aan te sporen. De Burgemeester, de burger, de Lokale Politie, de brandweer of een lokale vereniging of een beroepsvereniging kunnen de aanzet geven tot de opstart van een buurtinformatienetwerk (BIN) of een buurtinformatienetwerk voor zelfstandige ondernemers, handelaars en KMO’s (BIN-Z). Hierbij wordt over de neutraliteit gewaakt en de garantie geboden dat iedereen kan deelnemen zonder lid te zijn van een beroepsvereniging of een lokale vereniging” (artikel 5).

Op 8 februari jl. stelde senator Karl Vanlouwe een mondelinge vraag over de buurtinformatienetwerken aan de minister van Binnenlandse Zaken. Uit het op 25 april jl. ontvangen antwoord van de minister blijkt dat er, op 1 januari 2013, in totaal 532 buurtinformatienetwerken in België waren. Hiervan zijn er 492 actief in het Vlaams Gewest en 29 in het Waals Gewest. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bestaat er tot nog toe slechts één BIN, met name in de gemeente Ganshoren.

Alhoewel de BIN’s dus wel van onderuit moeten groeien kan een gemeentebestuur wel iets doen om de oprichting ervan te stimuleren bijvoorbeeld door informatie te verstrekken over de mogelijkheid tot oprichting ervan. Er zullen misschien wel geïnteresseerde burgers zijn die wensen mee te werken aan een dergelijk initiatief maar die momenteel het BIN-kader nog niet kennen. Belangrijk is eveneens dat politiezones meehelpen via de aanduiding van een politieagent als contactpersoon. Voor het buurtinformatienetwerk in Ganshoren, dus tot nog toe het enige in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, werd aldus een inspecteur van de Politiezone Brussel-West, afdeling Ganshoren, aangesteld.

Vragen :

1° Zijn er sinds de inwerkingtreding van de omzendbrief *BIN/PLP* 2010 vanwege burgers, handelaars, verenigingen, ... reeds vragen gesteld over de oprichting van BIN's in de gemeente ?

2° Zijn er sinds die inwerkingtreding door de burgemeester al initiatieven genomen om het opstarten van een buurtinformatienetwerk (BIN) in verschillende wijken van de gemeente aan te sporen ? Zie de aanmoediging door de minister aan de burgemeesters hiertoe.

3° Wat is uw standpunt in verband met officiële buurtinformatienetwerken ? Staat u positief ten overstaan van de oprichting van BIN's in de gemeente Sint-Jans-Molenbeek ?

4° Kunnen de burgers, verenigingen, handelaars, ... via de officiële communicatiekanalen van de gemeente worden geïnformeerd over de mogelijkheid om een BIN op te richten ? Dit kan o.a. via de gemeentelijke website maar ook middels een artikel hierover in Molenbeek Info of zelfs door het geven van een mondelinge toelichting hierover bijvoorbeeld tijdens vergaderingen van buurtcomités, bijeenkomsten in het kader van wijkcontracten, enz.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, concernant les partenaires locaux de prévention, il est important de souligner, comme vous le faites dans votre interpellation, que ce type de structure, à savoir les PLP ou les BIN, ce ne sont pas des sortes de milices privées qui se substitueraient à la Police de proximité. Ces PLP visent à développer un partenariat policier citoyen. Il ne s'agit pas d'effectuer des patrouilles dans les rues, mais par exemple de distribuer des folders de prévention du vol dans les habitants ou encore de demander des séances d'information à l'Agent de quartier. Alors c'est vrai que ce type de structures existent en Flandre et en Wallonie, mais malgré tout, leurs fonctionnements est aléatoire car le moteur principal de leurs réussites, c'est la motivation de leurs membres.

À Bruxelles, il y a qu'un seul exemple, c'est à Ganshoren, dans un petit quartier, dans une impasse. Ce quartier est essentiellement constitué de maisons bel étage, de maisons unifamiliales, de petits immeubles, et je pense qu'il est très difficile de reproduire une expérience pareille dans les quartiers de Molenbeek-Saint-Jean qui sont, soit plus densément peuplés, ou qui sont des quartiers avec des immeubles à appartements beaucoup plus importants.

Un autre écueil, c'est que l'initiative doit venir des habitants eux-mêmes et non pas de la Police, car il faut une pleine participation des citoyens. Sinon, il n'est pas possible d'espérer des résultats et donc, je dirais qu'il faut compter sur un Comité de quartier qui soit conduit par des bénévoles dynamiques, responsables et qui veulent véritablement travailler ensemble pour créer un réseau. Parce que je me suis informée par rapport à l'expérience de Ganshoren, et on m'a dit que c'est une seule personne qui avait été excédée par une série de cambriolages qui a réussi à monter efficacement ce projet, mais cette personne a donné pleinement son temps pour le bien-être du voisinage.

Je vous dirais qu'à Molenbeek-Saint-Jean, jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de demande de ce type. Alors on peut communiquer la possibilité de créer ces PLP, mais alors il faut faire attention et être très prudent dans la manière dont on communique. Car il ne faut pas lancer un signal qui pourrait être mal compris et donner le sentiment que les habitants intègrent une structure qui serait mise en place par la Commune. Parce que ce n'est vraiment pas le message que nous souhaiterions donner et donc, nous considérons que ce

sont les volontaires eux-mêmes qui doivent trouver cette motivation et s'ils le souhaitent, en faire part à la Commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester, donc ce que je veux dire simplement, je l'ai mis dans ma question, ce n'est pas le but que ces PLP viennent à la place de la Police. Il faut que ce soient des citoyens qui portent le projet. Même si la situation est différente à Molenbeek-Saint-Jean et à Ganshoren, ce n'est pas exclu de le faire. Merci !

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans !

73. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans au sujet de la politique de la jeunesse et de la politique sportive, notamment concernant les mises en place de conseils communaux de la jeunesse et sportif.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende het jeugd- en sportbeleid, inzonderheid wat het oprichten van een gemeentelijke jeugdraad en een gemeentelijke sportraad betreft.

M. le Président :

Cette interpellation a été jointe au point 68.

74. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans au sujet de la politique holebis de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende het regenboogbeleid van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Holebi's en transgenders hebben dezelfde maatschappelijke rechten als hetero's. Uit de dagelijkse praktijk en uit onderzoek blijkt dat deze mening nog steeds niet door iedereen wordt gedeeld. Nogal wat holebi's en transgenders krijgen te maken met uitsluiting of discriminatie. Ik hoef hier ten gronde niet dieper op in te gaan aangezien ik veronderstel dat iedereen met deze korte inleiding begrijpt wat ik bedoel. Ik geef er de voorkeur aan de volgende concrete vragen te stellen over het regenboogbeleid van het gemeentebestuur :

1° Vrijdag 17 mei jl. was de Internationale Dag tegen Homo- en Transfobie. Gemeentebesturen kunnen hun steun betuigen door op die dag de regenboogvlag aan hun openbare gebouwen te hangen. Vorig jaar waren er al heel wat plaatselijke besturen die dit deden.

Ik ben op 17 mei niet speciaal naar het gemeentehuis gaan kijken om te zien of de regenboogvlag al of niet ophing maar vraag langs deze weg of dit het geval was ? Zo neen, heeft het gemeentebestuur het voornemen om die vlag voortaan wel uit te hangen op de Internationale Dag tegen Homo- en Transfobie ?

2° Ik heb de gemeentelijke website er even op nagekeken en blijktbaar is het gratis telefoonnummer 0800/99.533 van de Holebifoon niet vermeld op de website. Kan het gemeentebestuur hiervan alsnog melding maken op de website en dit ook verspreiden via andere gemeentelijke informatiekkanalen, bijvoorbeeld in het kader van een anti-discriminatieartikel in Molenbeek Info ?

3° Is er informatiemateriaal beschikbaar dat holebi's kan aanspreken ?

Concrete voorbeelden :

- Zijn de medewerkers van de dienst "burgerlijke stand" voldoende geïnformeerd over het holebihuwelijk, adoptierechten voor holebi's ?
- Zijn er bij de dienst "burgerlijke stand", in de verschillende buurthuizen en andere vestigingen van de Cel ter bestrijding van de sociale uitsluiting, evenals bij andere in aanmerking komende gemeentelijke diensten in de sociale sfeer voldoende informatieve publicaties beschikbaar ?
- Idem wat de bibliotheken (Nederlands- en Franstalig) betreft met hier de bijkomende vraag of de Nederlandstalige bibliotheek een abonnement heeft onderschreven op het holebi- en transgendermagazine "ZiZo" ? Voor de Franstalige bibliotheken verwijs ik naar de publicaties van "Tels Quels asbl". Vanzelfsprekend is het ook nuttig het bestaan van de websites <http://www.zizo-magazine.be/> en <http://www.telsquels.be> bekend te maken via de in 1° genoemde gemeentelijke informatiekkanalen.

4° Zijn er in de gemeente holebiverenigingen actief ?

Zo ja, kunnen deze verenigingen zichzelf en hun activiteiten ook kenbaar maken via de gemeentelijke informatiekkanalen en kunnen die verenigingen op dezelfde ondersteuning rekenen als andere verenigingen ? Zijn er desgevallend holebiverenigingen die een gemeentelijke subsidieaanvraag hebben ingediend ?

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je ne vais pas être très long, ne vous inquiétez pas, on termine la soirée avec un sujet..., enfin on termine en beauté.

Quand j'ai pris connaissance de l'interpellation de Monsieur Berckmans, concernant ce sujet-là, j'ai cru qu'il allait venir au Conseil communal avec un T-shirt holebi ou avec un T-shirt sur lequel il aurait été écrit : « je suis homo, je suis gay », enfin des T-shirts qui sont interdits par Bart De Wever à Anvers. Mais ce n'est pas le cas, il n'est pas venu avec ce T-shirt, c'est donc comique de voir cette interpellation de la NVA, alors qu'ailleurs cette même NVA se comporte différemment. Mais bon, que voulez-vous, tous les goûts sont dans la nature.

Au-delà de la plaisanterie, qui n'en est pas une, moi je voudrais quand même faire une proposition, et suggérer au Collège, enfin je ne sais pas ce que le Collège va répondre à Monsieur Berckmans, je suis d'ailleurs curieux de savoir, mais je voudrais vraiment profiter de l'occasion pour faire la remarque, même si ça n'intéresse pas tout le monde, c'est que je pense que la lutte contre les discriminations est indissociable. Quand on lutte contre les

discriminations, on ne peut pas le faire à géométrie variable. Quand on est contre le racisme, c'est contre toutes les formes de racisme. Quand on est contre les discriminations, c'est contre toutes les formes qu'on approuve ou pas. Moi je voudrais attirer l'attention du Collège sur ceci, ça fait six mois que la majorité est installée, on a connu une campagne électorale mouvementée et difficile. Ce que je vais dire n'est pas très drôle, mais il y a des candidats aux élections communales de plusieurs partis politiques différents, d'ailleurs des partis qui se retrouvent dans la majorité, qui ont utilisé l'homophobie comme argument de campagne électorale, notamment en attaquant plus particulièrement un certain parti. C'est une réalité, moi je ne vais pas citer des noms aujourd'hui, je ne vais pas montrer du doigt. Mais je pense qu'il serait intéressant puisqu'on parle de bonne gouvernance, puisqu'on parle d'éthique, de rappeler certains principes fondamentaux. Quand on lutte contre toutes les discriminations, il ne faut pas en faire soi-même. On a connu, il n'y a pas si longtemps que ça, ici sur le pavé Molenbeekois, des candidats et des candidates qui ont utilisé de la propagande homophobe électoralement parlant. Voilà, je le dis assez tristement parce que c'est une réalité, ça existe, oui il y a d'autres discriminations également, puisque c'est ça le sujet, je ne vais pas sortir du sujet, sinon le Président va me rappeler à l'ordre, mais je pense que le Conseil communal a un devoir par rapport à ça, et les formations politiques qui forment ce Conseil ont une responsabilité par rapport à leurs mandataires ou à leurs candidats. Voilà ce que je voulais dire merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà Monsieur Berckmans, nous avons clairement identifié les priorités en matière d'égalité des chances dans la note d'orientation politique. Nous sommes donc attentifs à lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment contre les violences homophobes, et nous veillons à ce que tous les acteurs, la Police, les dispositifs de prévention, les écoles et les associations soient sensibilisées à cette problématique de l'homophobie. D'une manière plus générale, notre objectif évidemment est d'assurer le respect de la diversité sous toutes ses formes. En ce qui concerne la journée mondiale contre l'homophobie, qui s'est déroulée le 17 mai dernier, la Commune n'a pas reçu de demande pour arborer le drapeau arc-en-ciel. Je pense que si cette demande nous était parvenue, nous y aurions répondu favorablement, comme nous pourrions répondre favorablement aux demandes qui seraient faites concernant des journées mondiales de sensibilisation.

Vous parlez d'un numéro de téléphone, qui pourrait paraître sur le site de la Commune. Mais le service que vous évoquez est situé en Flandre et donc je pense qu'il faut plutôt trouver un service de proximité qui se situerait alors dans la Région bruxelloise.

En ce qui concerne les services de l'État civil, les mariages de personnes entre les gays sont célébrés dans la Commune depuis l'autorisation faite par la loi du 13 février 2013. Ces personnes sont reçues comme tout le monde, il n'y a pas de différenciation dans l'accueil que peut faire la Commune. Donc, il n'y a pas eu de raison de mettre en place une quelconque procédure particulière pour éviter toute différenciation à ce niveau. Le service de l'État civil n'est d'ailleurs pas concerné par les adoptions par des personnes de même sexe puisque le rôle de la Commune se limite à transcrire les jugements lorsqu'ils sont prononcés en Belgique. Ces jugements sont alors directement envoyés par le Parquet du procureur du Roi et, pour les adoptions internationales, c'est l'État civil qui les inscrit dans les registres de la population après leur validation. Donc là encore, à cet égard, il n'y a pas de difficultés particulières. Par ailleurs, l'État civil ne propose pas de brochures spécifiques ou de

publications concernant l'homosexualité ou les Holebi ou concernant l'homophobie. Mais évidemment des associations qui seraient sensibilisées pourraient en faire la demande, et en principe la Commune marquerait son accord après avoir quand même pris connaissance du contenu.

Alors vous posez la question du contenu dans les bibliothèques. Je vous disais que nous n'avons pas de publication particulière à cet égard et après avoir questionné les bibliothécaires, ils nous ont dit qu'à ce jour, il n'y avait pas de demande qui avait été faite de la part de lecteurs. Quant à la bibliothèque néerlandophone, elle dispose de la revue Zizo, ainsi que de livres informatiques et de romans pour adultes et adolescents. Je voudrais encore ajouter qu'il y a une école néerlandophone dans la Commune, Sint Martinus, qui a remporté un prix pour une exposition qu'ils avaient organisée sur ce thème de la sexualité et de l'homosexualité.

Enfin, je pense que si on se penche sur la Commune, il n'y a pas de raison qu'une association homosexuelle soit obligée de manifester particulièrement sa présence, puisqu'à notre sens, ce sont des associations qui dépassent largement les frontières d'une Commune et je crois qu'il n'y a pas de raison de faire des associations locales. Mais chacun est libre évidemment, toutes les associations sont bien accueillies. Moi, je n'ai pas de difficulté et le Collège certainement pas. Donc voilà, si une association venait à nous formuler une requête, et bien quelle que soit cette association, nous l'examinerons de la même manière, que ce soit pour l'organisation d'une action ou des subsides.

Pour conclure, je vous dirais encore que la CLES est un acteur important dans la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et c'est véritablement une de ses priorités. Il en est de même pour les enseignants et pour les associations qui sont concernées par la sensibilisation des Molenbeekois, des citoyens à toutes les formes de diversité. Je préciserais, la diversité dans son sens le plus large.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester, juste une petite remarque, en ce qui concerne le numéro de téléphone, c'est effectivement une association reconnue par la Communauté flamande. Donc c'est un numéro 0800, donc peu importe si c'est en Flandre ou ailleurs, je me suis renseigné, il y a également l'ASBL francophone qui rend le même service. Donc les numéros de téléphone peuvent être inscrits.

Voor de rest wil ik beleef blijven, ik heb niet de gewoonte mij uit te spreken over de opportuniteit van de inhoud van de interpellaties van andere fracties. Voor sommige lijkt het verbazingwekkend dat ik als een NVA die vraag stelt. Ik wil alleen maar zeggen dat NVA altijd tegen Homofobie is geweest en ik onderschrijf elke vorm..., ik ben tegen elke vorm van discriminatie, maar dat wil niet zeggen dat het niet mogelijk is om overeen specifiek ook te kunnen spreken. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans !

Voilà, nous clôturons notre séance publique. Si je puis demander aux personnes qui sont encore dans la salle et qui ne font pas partie du Conseil, de bien vouloir quitter pour que nous puissions entamer immédiatement la séance du huis clos.

La séance est clôturée à 3 heures 30.
De zitting is om 3 uur 30 opgeheven.